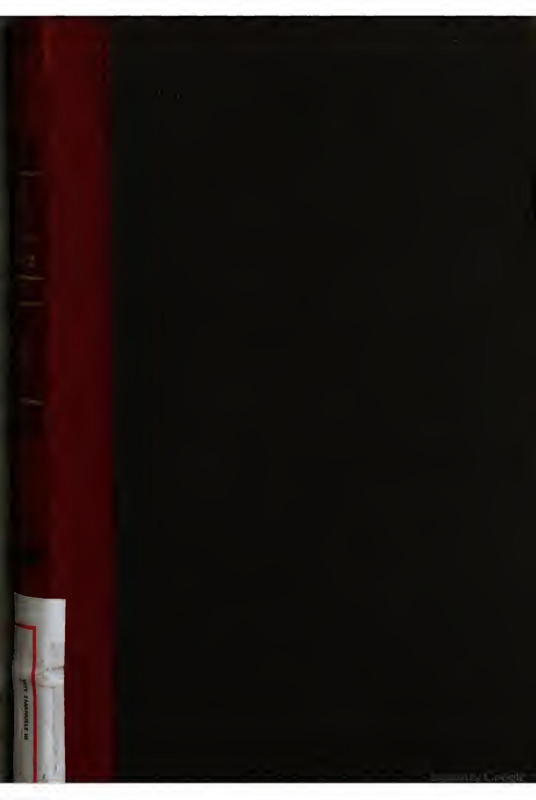
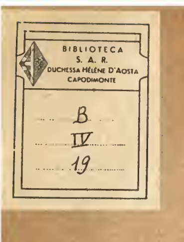


·HELENÆ·AVGV
STÆ·DVCISSÆ
EX·LIBRIS





LA CONSPIRATION

DE

CELLAMARE.

TOME I.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 24.



La Duchesse du Maine

LA CONSPIRATION

DE

CELLAMARE.

[illegible]

PAR J. VATOUT.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE

DE S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS,

RUE DE CHABANNAIS, N° 2.

1832





LA CONSPIRATION

DE

CELLAMARE.

ÉPISODE DE LA RÉGENCE.

PAR J. VATOUT.

TOME PREMIER.





A PARIS,
CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE
DE S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS,
RUE DE CHABANNAIS, N° 2.

1832.



LA CONSPIRATION

DE CELLAMARE.

CHAPITRE PREMIER.

Le Testament.

C'ÉTAIT à Versailles, vers la fin du mois d'août 1715. Un homme d'un âge avancé, d'une figure sinistre, couvert d'une longue robe noire, et tenant son grand chapeau

entre ses deux mains jointes, sort en silence et les yeux baissés, de la chambre de Louis XIV : madame de Maintenon l'attendait. « Vous pouvez entrer, lui dit-il mystérieusement, il est bien préparé. » Un moment après, elle passe chez le roi. Les ornemens de son alcôve rappelaient moins le vainqueur de la Flandre ou l'amant de La Vallière que le royal affilié de la société de Jésus(1); car la flatterie, sous le masque de la superstition, avait surchargé son corps de reliques, comme pour le revêtir d'une sorte d'immortalité.

(1) Lorsque le cardinal de Rohan remit le cœur du roi aux jésuites, il leur dit : « Vous possédez un cœur « qui vous a honorés constamment de son amitié et de « sa confiance : ce grand prince vous aima toujours « tendrement. »

Restée seule avec Louis : « Que je suis aise de vous revoir! lui dit madame de Maintenon. Je vous trouve meilleur visage et un certain air de béatitude.

LE ROI.

Oui, je me sens mieux; la visite de Tellier m'a fait du bien.

MADAME DE MAINTENON.

C'est un si digne homme! Le ciel parle par sa bouche; c'est lui qui vous donne cette quiétude avec laquelle vous vous détachez des grandeurs périssables de la terre pour entrer dans un monde où rien ne meurt et rien ne finit. Cependant, Dieu ne veut pas encore vous appeler à lui.

LE ROI.

Je suis prêt : sa volonté soit faite!

MADAME DE MAINTENON.

Non, non : votre mission ici-bas n'est point terminée; rien n'a manqué à votre gloire; mais le bien que vous avez fait serait perdu, Sire, si l'esprit de sagesse qui préside à votre gouvernement ne vous survivait pas dans votre successeur.

LE ROI.

N'êtes-vous donc pas satisfaite de mon testament?

MADAME DE MAINTENON.

Il est sage et glorieux comme tout ce que fait Votre Majesté; mais les rois n'étendent pas toujours leur puissance au-delà du tombeau. Le parlement, docile aujourd'hui à tous vos ordres, leur conservera-t-il le même respect dans l'avenir?

Souvenez-vous de votre aïeul Henri IV et de votre auguste père; et craignez que la magistrature ne se venge sur vos dernières volontés du jour où, un fouet à la main, vous lui avez signifié votre résolution de gouverner par vous-même.

LE ROI.

Ils n'oseraient!... Mais, après ce que j'ai accordé à vos prières, que pouvez-vous désirer de plus?

MADAME DE MAINTENON.

Écoutez, Sire; vous savez toute la tendresse que j'ai pour vos enfans; vous savez quelles larmes de sang j'ai versées, lorsque j'ai vu tomber un à un autour de vous tous les membres de votre auguste famille; votre trône s'élevait au milieu de

six tombeaux, et dans ce deuil universel, ce n'est pas l'inclémence du ciel qu'on accusait.

LE ROI.

Ah! madame, pourquoi réveiller une pareille calomnie? Si mon neveu eût été coupable, Maréchal (1), si loyal, si dévoué

(1) Maréchal, chirurgien de Louis XIV, étranger à toutes les intrigues de la cour, prenait hautement le parti du duc d'Orléans. Il disait au roi : « Après s'être « montré si jaloux de soutenir la gloire de votre fa- « mille, le duc d'Orléans eût-il pu concevoir le projet « d'en être l'empoisonneur? Un prince capable d'assou- « vir son ambition par de tels moyens n'eût-il pas « frappé sa victime à de plus longs intervalles? Qui le « mettait à l'abri des vengeances du roi? Ah! Sire, « votre neveu est innocent. »

(*Mémoires du tems*).

à ma personne, se serait-il jeté à mes genoux pour le défendre? Lui-même aurait-il demandé la Bastille et des juges; et moi, père et roi, aurais-je pu le revoir et l'embrasser devant toute ma cour?

MADAME DE MAINTENON.

Cette magnanimité sied à votre belle âme, Sire, mais elle se concilie mal avec les intérêts de l'État. Votre Majesté ne niera pas du moins que Philippe, par son amour pour les plaisirs et surtout par son mépris des choses saintes, ne doive inspirer de trop justes craintes pour l'avenir de la monarchie; et qui peut répondre qu'une funeste ambition ne s'emparera point de son âme, lorsqu'il ne se verra séparé du trône que par la vie d'un faible

enfant? N'a-t-il pas déja voulu ravir la couronne d'Espagne à Philippe V?

LE ROI.

Pure supposition! Vous savez que le duc de Bourgogne(1), si vertueux, si vrai, l'a toujours défendu de cette trahison; rassurez-vous, madame, mon neveu est peut-

(1) Une voix généreuse s'éleva en faveur du duc d'Orléans, ce fut celle du duc de Bourgogne. Il se rappelait que, dans ses démêlés avec le duc de Vendôme, le duc d'Orléans avait pris sa défense, et qu'il s'était déclaré pour Fénelon lors de la disgrâce de cet homme vertueux. La reconnaissance, l'équité, l'élévation de son âme ne lui permirent pas de se taire, et il lava du crime de trahison son ami, qui venait de dire à Louis XIV: « Je ne crains ni la prison ni l'ap« pareil d'un jugement: je veux montrer à l'univers « que le sang de Henri IV a conservé en moi toute sa « pureté. »

être *un fanfaron de vices*, mais il est et sera toujours incapable d'un crime.

MADAME DE MAINTENON.

Que le ciel vous entende! Cependant si vingt-cinq ans des plus tendres soins, si une affection qui ne s'est jamais démentie, si le titre doux et sacré que votre bouche m'a donné en présence des autels, me laissent quelques droits à votre confiance, Sire, prenez pitié de mes alarmes; songez à la sûreté du dauphin!

LE ROI.

Parlez, que faut-il faire?

MADAME DE MAINTENON.

Mettre le sceau à vos dispositions sur la régence : déja vous avez sagement fait de ne la point confier au duc d'Orléans, et

de donner la surintendance de l'éducation du jeune roi au duc du Maine, à mon élève, j'aurais voulu dire mon fils..... Une autre a été plus heureuse; mais si je ne lui ai pas donné le jour, j'ai pour moi d'avoir entouré son berceau de la plus tendre sollicitude. C'est moi qui ai formé son esprit et son cœur; c'est moi.....

LE ROI.

Je n'ai point oublié les lettres charmantes où vous me racontiez tout ce qui intéressait la santé de ce cher enfant.

MADAME DE MAINTENON.

Que leur souvenir soit encore utile à votre bien-aimé fils! il a déja les grâces de votre esprit, il aura vos vertus. Placé près du jeune roi, il lui apprendra à aimer

tout ce qui est bien, à respecter la religion, source de toutes prospérités. Mais pour cela, il faut que la personne du jeune roi soit remise entre ses mains, dans un château particulièrement soumis à ses ordres; que, maître absolu des troupes, toute la garde n'obéisse qu'à lui seul. Le maréchal de Villeroi, si loyalement dévoué à Votre Majesté, serait chargé comme gouverneur, sous les ordres du duc du Maine, de tous les détails de cette surveillance. Alors, grâce à ces précautions, l'héritier de la couronne sera dans des mains pures et fidèles, à l'abri de tout danger; la France sera tranquille, et vous, Sire, heureux d'avoir accompli la volonté du Seigneur, vous monterez, sans inquié-

tude, dans le ciel où vous attend une autre couronne.

LE ROI.

Je reconnais bien là ce zèle angélique qui n'a cessé de veiller sur moi. Quand vous parlez, je crois entendre la voix de Dieu. Ordonnez donc : je serai trop heureux de faire encore quelque chose pour vous sur cette terre en attendant le moment, qui ne peut être éloigné, où nous nous rejoindrons dans un autre monde. »

Ce dernier rendez-vous ne fit point sourire madame de Maintenon, qui y vit moins de tendresse que d'égoïsme (1); mais

(1) « Cet homme n'a jamais aimé que lui-même. » (Lettres de madame de Maintenon, tome V.)

elle avait obtenu ce qu'elle désirait; la coquetterie céda à l'ambition : « Eh! bien donc, reprit-elle, que Votre Majesté daigne consacrer par écrit les mesures dont nous venons de parler.

LE ROI.

Mais le chancelier?

MADAME DE MAINTENON.

Ce matin, par hasard, il était venu chez moi pour savoir des nouvelles de Votre Majesté, il y est encore; je vais le faire demander. »

A ces mots, madame de Maintenon donne l'ordre d'appeler Voysin, Voysin qui, d'homme d'affaires de la veuve de Scarron, était devenu chancelier du royaume. Il ne se fit pas attendre. « Vous allez écrire, lui

dit-elle, ce que le roi va vous dicter. »

Louis XIV, recueillant ses forces, dicta ce qui suit :

« Par mon testament, déposé au parlement, j'ai nommé M. le maréchal de Villeroi pour gouverneur du dauphin : mon intention est que du moment de mon décès jusqu'à ce que l'ouverture de mon testament ait été faite, il ait toute l'autorité sur les officiers de la maison du jeune roi et sur les troupes qui la composent; qu'il ordonne auxdites troupes, aussitôt après ma mort, de se rendre au lieu où sera le jeune roi, pour le mener à Vincennes, l'air y étant très-bon.

« Le jeune roi allant à Vincennes passera par Paris, et ira au parlement pour y être

fait ouverture de mon testament, en la présence des princes, des pairs et autres qui ont droit... »

« Pardonnez, Sire, dit madame de Maintenon si j'ose vous interrompre, mais il serait de la plus haute importance que, dans cette occasion, personne autre ne pût disposer des troupes pour influencer le parlement. »

« J'y songeais, » reprit Louis XIV, et il continua à dicter :

« Dans la marche et pour la séance du jeune roi au parlement, le maréchal de Villeroi donnera tous les ordres pour que les gardes du corps, les gardes françaises et suisses prennent les postes dans les rues et au Palais, que l'on a coutume de prendre lorsque les rois vont au parlement, en sorte

que tout se fasse avec la sûreté et la dignité convenables.

« Après que mon testament aura été ouvert et lu, le maréchal de Villeroi mènera le jeune roi avec sa maison à Vincennes, où il demeurera tant que le conseil de régence le trouvera à propos ; le maréchal de Villeroi aura l'œil sur la conduite du jeune roi, quoiqu'il n'ait pas encore sept ans accomplis, jusqu'à quel âge de sept ans accomplis la duchesse de Ventadour demeurera toujours gouvernante et chargée des mêmes soins qu'elle a pris jusqu'à présent » (1).

« Eh ! bien, madame, ajouta-t-il en regar-

(1) Œuvres de Louis XIV.

dant madame de Maintenon, êtes-vous contente? »

Madame de Maintenon baisa tendrement la main du roi et lui présenta le codicile à signer. Avant d'apposer sa signature, le roi écrivit lui-même: « Au surplus, je confirme ce qui est dans mon testament, que je veux être exécuté dans tout ce qu'il contient. »

Le chancelier eut ordre de remettre ce paquet cacheté à M. de Mesmes, premier président du parlement, pour être déposé, avec le testament du roi, dans le mur de la tour du Palais; et madame de Maintenon se retira triomphante.

Elle croyait s'être assuré le souverain pouvoir, car elle espérait régner après

Louis XIV, sous le duc du Maine qui, investi du commandement suprême des troupes et chargé de la personne du roi, devait être en effet le véritable maître pendant la minorité de Louis XV.

Quelle merveilleuse destinée que celle de cette femme! Naître dans une prison; être transportée en Amérique dans les langes de la misère; revenir orpheline en France, sans ressources et sans pain; séduire et épouser un poète cul-de-jatte; faire par son esprit l'agrément de ses dîners, et par ses charmes le bonheur de ses amis; retomber après sa mort dans la pauvreté; attirer, non impunément, les regards des grands seigneurs; passer d'une obscure mansarde dans les plus brillans hôtels pour y remplir les plus vul-

gaires emplois; rechercher, conquérir, à tout prix, la faveur des gens de la cour; parvenir ainsi à la confiance de la favorite; se trouver, bientôt après, dépositaire du secret et des gages de ses amours; élever un fils du roi, intéresser le monarque par ses lettres sur la santé de cet enfant; lui servir de confidente, de médiatrice dans ses querelles avec sa maîtresse; flatter contre elle ses jalouses humeurs; opposer aux emportemens d'une femme trop orgueilleuse une douceur affectée et une fausse modestie; faire à propos intervenir le ciel pour alarmer la conscience du prince sur sa passion, et mêler à ses bénignes exhortations, de mystiques coquetteries; supplanter enfin sa bienfaitrice et prendre sa place dans le

cœur et dans le lit de son royal amant, telle fut la première moitié de la vie de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon.

La seconde présente le spectacle de la toute-puissance qu'une prude artificieuse peut exercer sur l'esprit et sur les sens d'un roi devenu vieux, malade et dévot. C'est chez elle que Louis XIV traitait avec ses ministres les affaires les plus importantes de l'État; c'est dans son cabinet que fut décidée la révocation de l'édit de Nantes, crime politique, moins sanglant, mais plus funeste à la France que la St.-Barthélemi! L'opinion publique n'attendit pas la postérité pour juger la complice des jésuites et l'amie du P. Tellier; elle la poursuivait, soit à la comédie italienne, par des allusions

sur *la Fausse Prude*, soit à Compiègne, dans le char de son royal époux qui la promenait à la face de ses armées, comme il avait, jadis, montré La Vallière et Montespan. Mais alors, du moins, la beauté, la jeunesse et la gloire avaient pu servir de parure et d'excuse à ces amours triomphales.

Tel était le sentiment que madame de Maintenon paraissait avoir elle-même de l'aversion qu'elle inspirait au peuple, qu'un soir, croyant que le roi allait expirer, elle s'était sauvée à Saint-Cyr, dans la crainte sans doute d'être insultée après les derniers soupirs de celui dont les respects la protégeaient encore. Louis XIV, qui ne pouvait s'accoutumer à son absence, la fit aussitôt

redemander; elle revint le 25 août : c'est le jour où le roi reçut les saints sacremens. Quelques momens après cette cérémonie, il fit appeler le duc d'Orléans, l'embrassa deux fois, l'assura qu'il l'avait toujours aimé, et que dans son testament *il ne lui avait fait aucun tort*(1). Louis XIV ajouta

(1) « Ce qui est terrible, observe Saint-Simon, c'est « qu'entre sa communion et l'extrême-onction et cette « conversation, il n'y eut pas une demi-heure. Il avait « encore J.-C. sur les lèvres ! » Mais Louis XIV, éclairé sur l'innocence et les hautes qualités de son neveu, n'a-t-il pas voulu, par ces paroles et par ces caresses, imprimer un désaveu solennel tant aux calomnies dont le duc d'Orléans avait été l'objet, qu'à son propre testament, qui n'était pas l'expression libre de ses derniers vœux, comme il le dit lui-même au premier président du parlement et à la reine d'Angleterre?

(Mémoires de Berwick, tome Ier).

tout bas quelques mots que le duc d'Orléans seul entendit.

Le lendemain, il se fit amener le dauphin, et d'une voix émue : « Mon enfant, « lui dit-il, vous allez être roi d'un grand « royaume : ce que je vous recommande « plus fortement, c'est de n'oublier jamais « les obligations que vous avez à Dieu; « souvenez-vous que vous lui devez tout ce « que vous êtes. Tâchez de conserver la « paix avec vos voisins; j'ai trop aimé la « guerre, ne m'imitez pas en cela, non plus « que dans les trop grandes dépenses que « j'ai faites. Soulagez vos peuples le plus « tôt que vous pourrez, et faites ce que « j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-« même.... Mon cher enfant, je vous donne

« ma bénédiction de tout mon cœur (1). »
Madame de Ventadour ayant enlevé le petit prince de dessus le lit du roi, il le redemanda, l'embrassa de nouveau, et levant les mains et les yeux au ciel, le bénit encore.

Les cinq jours qui suivirent cette scène touchante ne furent qu'une longue agonie que le roi supporta avec un courage, une résignation vraiment admirables; mais l'obsession qui avait envahi les dernières années de son règne, pesait également sur

(1) Louis XV a toujours conservé ces dernières paroles écrites au chevet de son lit; mais il est à présumer que mesdames de Châteauroux, de Pompadour et Dubarry, les voilèrent plus d'une fois à ses yeux.

les dernières heures de sa vie. Madame de Maintenon veillait au chevet de son lit, et le P. Tellier défendait les avenues de sa chambre. Un empirique de Provence essaya brutalement de guérir le monarque abandonné par ses médecins; mais son élixir, après lui avoir rendu quelques lueurs d'une force artificielle, demeura sans puissance sur un corps usé par l'âge et par la gangrène, et, le 1er septembre 1715, Louis XIV n'était plus.

C'est le sort de tous les hommes qui ont joué un grand rôle sur la scène du monde d'être tour à tour jugés avec une sévérité extrême ou une admiration absolue : tel est ce monarque qui, comme Auguste, a laissé son nom au siècle majestueux dont

sa vie a presque égalé la durée. Les uns ont fait du règne de Louis XIV une sorte d'apothéose (1); d'autres l'ont appelé le siècle des *dragonnades et des madrigaux* (2). Lorsqu'on se rend compte de ces divers jugemens, on trouve, d'un côté, la reconnaissance fastueuse des gens de lettres pour le prince qui a fondé ou protégé des académies; de l'autre, l'esprit de secte qui n'a pu se défendre de juger uniquement, par la révocation de l'édit de Nantes, soixante-dix années de puissance.

L'ingénieux auteur du brillant essai sur la monarchie de Louis XIV a fait entrer la santé du monarque pour beaucoup dans

(1) Voltaire.

(2) Madame de Staël.

les destinées du royaume; et certes, dans une monarchie absolue où le roi prononça un jour : *L'État c'est moi!* dans une monarchie où un livre de droit public, composé par ordre du prince régnant pour l'instruction de son successeur, contenait ce principe : « La nation ne fait pas corps, « elle réside tout entière dans la personne « du roi, » il est impossible que le caractère, les goûts, les habitudes, les passions, les faiblesses, le tempérament même du monarque, n'aient pas une prodigieuse influence sur la marche du gouvernement comme sur les mœurs de la nation.

Les premières années de ce grand règne avaient eu un de ces éclats extraordinaires qui ne peuvent pas être d'éternelle durée.

L'orgueil d'un prince enivré de l'encens des victoires et des cours avait amassé la vengeance dans le cœur des autres souverains; ses guerres trop nombreuses avaient affaibli ses armées; la magnificence des palais qu'il avait fait construire, la richesse des fêtes qu'il avait données, ses prodigalités, avaient épuisé les finances; ses plus célèbres généraux étaient morts, le siècle lui-même paraissait las d'avoir porté tant de gloire! On n'ignore pas d'ailleurs que, par suite des goûts chevaleresques de sa jeunesse, c'était un besoin pour l'âme de Louis XIV de sacrifier aux illusions de l'amour non moins qu'aux prestiges du pouvoir. Cette faiblesse devint fatale à ce monarque, lorsque, éloignant les grâces et

Montespan, elle prit pour objet une femme artificieuse qui, « moitié concubine et moitié directeur, avait vaincu le prince dont « elle irritait les sens et troublait la con« science. » Mais il ne serait pas juste de rendre Louis XIV seul responsable de la seconde moitié de sa vie. Il faut aussi y reconnaître cette inconstance du sort qui ne permet à la longue ni grandeur sans faiblesse, ni bonheur sans mélange, ni gloire sans revers; et on aurait mauvaise grâce à ne point retrouver une âme grande et forte dans le généreux élan qui, en 1709, au sein des plus affreux revers, porta le vieux roi, entouré de débris et de dangers, à rejeter les honteuses propositions de l'Europe, et à ne point désespérer de l'honneur français.

La nature s'était plu à douer Louis XIV de toutes ses faveurs : il excellait dans tous les exercices, dansait à merveille, et se faisait remarquer dans les carrousels par cette grâce majestueuse qui n'appartenait qu'à lui. Il figurait comme un demi-dieu de la fable dans ces fêtes qui, presque toujours, étaient des hommages rendus à l'amour et à la beauté; et tandis que Marie-Thérèse y présidait comme reine, la tendre La Vallière, l'altière Montespan, ou la naïve Fontanges, apprenaient par un regard de Louis qu'elles en étaient les véritables héroïnes.

Jeune encore, il avait puisé dans les entretiens de sa mère cette aménité d'esprit, cette fleur de bon goût qui devint le ton de sa cour. Il avait une excellente mémoire,

s'exprimait avec bonne grâce, s'étudiait à dire des choses flatteuses, à ménager les amours-propres; et lorsque, débarrassé de la pompeuse étiquette de Versailles, il allait se délasser de ses grandeurs à Marly, ce n'était plus le monarque dont l'orgueilleuse impatience disait à son grand-écuyer : *J'ai failli attendre;* c'était un homme doux, aimable, familier, d'une politesse recherchée, se promenant sans suite dans ses jardins, causant avec ses ouvriers, et saluant le plus humble de ses gens avec autant de bienveillance que le premier de ses officiers.

Son caractère était noble et sûr : « L'Eu« rope ni la France, dit Voltaire, n'ont ja« mais douté de sa parole. »

Comme conquérant, on a fait, avec raison, une arme contre lui de cette flatterie de Boileau :

Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

Comme souverain, Louis XIV avait de sa personne et de ses pouvoirs une trop haute idée : « Il est, disait-il, de certaines « fonctions où, tenant la place de Dieu, nous « semblons être participans de ses connais- « sances aussi bien que de son autorité, et « la volonté de Dieu est que quiconque est « né sujet, obéisse sans discernement (1). » Il lui était peut-être difficile de se défendre de cet excès d'orgueil, lorsqu'il avait vu la magistrature se dissoudre à la voix d'un

(1) OEuvres de Louis XIV.

jeune prince, entrant au parlement comme on va à une partie de chasse; lorsque cette vieille aristocratie que Richelieu n'avait pu dompter par les échafauds, venait s'humilier devant un regard du roi, et quittait les magnificences féodales du château de leurs pères pour briguer un petit appartement à Versailles; lorsque les plus grands hommes s'honoraient d'être ses courtisans et le servaient à genoux; que les femmes les plus belles ambitionnaient son hommage; que les plus beaux génies lui prodiguaient leurs louanges; qu'enfin, les lettres, les arts, toute la nature, concouraient à l'accabler de leurs faveurs et de leurs merveilles : certes, au milieu de ce nuage d'encens, il pouvait quelquefois se croire presque un Dieu.

Le même prince qui donnait tant d'instans au plaisir, s'occupait des devoirs de la monarchie avec un zèle infatigable. Il présidait tous ses conseils; et les immenses travaux de son règne attestent que personne n'a été sur le trône plus administrateur que Louis XIV. L'Hôtel-de-Ville de Paris lui donna, en 1680, le surnom de Grand; et, malgré les faiblesses et les fautes qui ternirent les dernières années de sa vie, la France a confirmé cet hommage avec fierté, l'Europe avec envie, la postérité avec justice.

CHAPITRE II.

La Régence.

Le souvenir de tant de guerres entreprises pour complaire à l'orgueil du monarque ; le faste oriental de la cour; l'épuisement du trésor royal ; les disputes sur la *bulle Unige-*

Le roi, par ses dernières caresses, avait fait croire que la régence serait déférée au

obtint une audience du grand-seigneur, pour notifier à S. H. la mort de Louis XIV; et le sultan le reçut avec la plus grande magnificence; le grand visir lui dit : « Vous avez perdu un grand empereur, et nous « un grand ami et bon allié : S. H. et moi nous avons « pleuré sa mort. » (Voir la description de cette cérémonie aux pièces justificatives du chapitre II.)

Pendant que l'on célébrait sa grandeur et ses vertus à Constantinople, d'Argenson vint un jour dire au duc d'Orléans « qu'on traitait à Paris le feu roi de « *banqueroutier* : » « il faut, ajouta-t-il, faire arrêter « ceux qui tiennent ces mauvais propos. »

« Vous n'y entendez rien, lui répondit le prince; il faut payer les dettes du défunt, et tous ces gens-là se tairont. »

(Journal manuscrit de Marais, conseiller au parlement, 1715.)

duc d'Orléans : il n'avait pas encore cessé de vivre que déja la cour adorait une nouvelle idole. La nation, prompte à suivre son exemple, se tournait avec espérance vers un prince généreux, aimable et brave; l'armée se souvenait avec plaisir de Nervinde et de Lérida (1); le parlement était las des querelles théologiques et du joug

(1) Lettre autographe de Louis XIV au duc d'Orléans.

A Versailles, le 20me 9bre 1707.

Vous verrés par mon autre lettre le plesir que la prise de Lerida m'a fait. Les soins que vous y avez pris et la gloire que vous y avez acquise augmente encore ma joie. Je vous parle sinserement et je puis vous assurer que l'*amitiée* que j'ay pour (vous) * est telle que vous merités.

Signé : LOUIS.

* Mot oublié dans l'original.

de Rome. Les circonstances et l'opinion étaient donc favorables au succès des vœux de Philippe.

Le jour même de la mort du roi, le duc d'Orléans fit mander le duc de Saint-Simon, qui, par l'originalité de son esprit, la brusque franchise de son caractère et l'influence dont il jouissait parmi les ducs et pairs, était précieux à consulter dans un moment de crise. « J'ai besoin de vos conseils, lui dit-il, et de votre amitié. Les droits de ma naissance et les promesses du roi devraient me rassurer; cependant, je me défie du testament et surtout du codicile. Tous deux ont été écrits sous l'inspiration de madame de Maintenon, et vous savez que, depuis la guerre d'Espagne, elle ne m'a jamais

pardonné certain toast (1) échappé à l'énergie militaire.

SAINT-SIMON.

Oui; je sais que, coquette comme une prude, elle est vindicative comme une dévote, et il y a de ces plaisanteries qui deviennent un crime d'état aux yeux d'une femme, surtout quand cette femme est reine, ne fût-ce que *in partibus*. Vous avez donc raison de croire que ce n'est point pour travailler à vos intérêts qu'elle s'est enfermée avec son chancelier dans la cham-

(1) Ce toast fut porté dans un souper par le régent au *capitaine* Maintenon et au *lieutenant* Ursins, dans des termes qui se ressentaient de la liberté des camps, et qui firent rire tous les officiers aux dépens de ces deux grandes dames.

bre du roi : craignez tout de sa haine pour vous et de sa prédilection pour les bâtards.

LE DUC D'ORLÉANS.

Je ne suis pas d'humeur à me laisser mettre le pied sur la gorge, et si le feu roi a méconnu mes droits, je saurai les faire valoir. Toulouse, froid, insouciant, n'a point de volonté; du Maine, plus fin, plus intrigant, sera soutenu par la coterie de la vieille cour, mais je ne le crois pas d'étoffe à jouer le rôle de Guise.

SAINT-SIMON.

De pareils hommes sont rares heureusement pour le repos des États; et le boiteux (1) craindrait qu'une balafre ne gâtât

(1) Saint-Simon l'appelle plus d'une fois ainsi, parce qu'il était né avec une jambe plus courte que l'autre;

son joli visage. D'ailleurs la nation, qui a déja vu avec douleur l'élévation des bâtards, ne supporterait pas la honte d'être gouvernée par eux; convoquez donc les états-généraux, ils en auront bientôt fait justice.

LE DUC D'ORLÉANS.

Je sais que c'est votre marotte, et vous avez fait là-dessus un excellent mémoire (1). Mais ce moyen, utile pour d'autres tems, ne vaudrait rien aujourd'hui, il n'est point assez expéditif. Il faut enlever la chose d'assaut, et dès demain je prétends me rendre au parlement.

c'est en effet pour cette infirmité que madame de Maintenon avait conduit aux eaux ce prince enfant.

(1) Voir les Mémoires de Saint-Simon.

SAINT-SIMON.

Avez-vous pris du moins toutes vos précautions ? Ces grands corps sont difficiles à remuer, et le duc du Maine y compte plus d'un partisan. On dit même que l'ambassadeur d'Espagne a reçu des instructions secrètes du cardinal Alberoni pour vous faire écarter de la régence.

LE DUC D'ORLÉANS.

C'est une nouvelle folie de ce prêtre ambitieux ; mais je crains peu ses intrigues.

SAINT-SIMON.

De Mesmes sera contre nous : c'est une créature de la Maintenon, qui plus d'une fois a fait payer ses dettes ; car notre premier président aime le plaisir, et a des goûts chers.



LE DUC D'ORLÉANS.

N'ai-je pas aussi mes amis? Les présidens Maisons et Lepelletier sont à moi.

SAINT-SIMON.

Oui, ils sont au nombre de vos *pigeons privés.*

LE DUC D'ORLÉANS.

D'Aguesseau m'est dévoué; Joly de Fleury parlera en ma faveur; les jeunes conseillers n'hésiteront pas entre la *vieille* et moi; et les vieux me béniront : je leur rendrai le droit de Remontrances.

SAINT-SIMON.

A merveille pour les conseillers : les voilà *pipés!* Maintenant songeons aux ducs et pairs. Ils sont à vous si vous profitez de cette occasion pour mettre un terme à

l'indécente affaire du *bonnet.* Ce matin, je me trouvais chez M. de La Trémouille avec M. de Reims, les ducs de Sully, d'Antin, de Charost et plusieurs autres, et tous m'ont chargé de réclamer de vous le droit *de demeurer couverts quand le premier président leur demandera leur voix.* Ce n'est point une grâce, c'est une justice.

LE DUC D'ORLÉANS.

Telle est aussi mon intention. Mais faut-il troubler une séance si importante par une querelle particulière? Plus vos prétentions sont justes, moins vous courez de risque à les ajourner, et ce sera bien mériter de l'État que de préférer les affaires publiques aux vôtres.

SAINT-SIMON.

Mais, Monsieur, quand les affaires publiques seront réglées, vous vous moquerez des nôtres; et, si nous ne saisissons pas une conjoncture telle que celle-ci, vous nous remettrez sans fin, et nous vous aurons sacrifié vainement nos intérêts.

LE DUC D'ORLÉANS.

Non, non; rendez plus de justice à votre ami. Je vous jure que, dès que l'affaire de la régence aura été décidée, je ferai droit à la demande de MM. les ducs : ils peuvent, comme vous, compter sur ma parole.

SAINT-SIMON.

Je ne sais trop comment M. de Reims prendra cet ajournement, car il avait même

l'intention d'attaquer les bâtards sur leur pairie, dès cette première séance.

LE DUC D'ORLÉANS.

Qu'il s'en garde bien; cette précipitation gâterait tout. Persuadez-lui bien, au contraire, que nous devons empêcher que les bâtards n'usurpent une autorité sous laquelle tout succomberait, moi le premier avec mes amis; car si le testament, comme j'ai lieu de le craindre, lègue la puissance au duc du Maine, nous retomberons sous le joug du saint-siége et sous l'obsession de madame de Maintenon! Ne se flatte-t-elle pas de régner encore par son élève? Mais, par Dieu! je ne le souffrirai jamais; j'y perdrai plutôt jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

SAINT-SIMON.

Monsieur, j'aime à voir en vous tant de résolution unie à tant de prévoyance! C'est ainsi qu'il convient au premier prince du sang de soutenir les droits de sa naissance. Moi, je vais faire part à mes amis de vos dispositions; vous pouvez compter sur leur appui; mais n'oubliez pas qu'en pareille circonstance d'Épernon avait fait occuper les avenues du parlement par le régiment des gardes.

LE DUC D'ORLÉANS.

J'y ai déja songé, et le duc de Guiche est à moi.

SAINT-SIMON.

Lui! Ce matin encore, il passait pour un homme attaché aux bâtards.

LE DUC D'ORLÉANS.

Son attachement n'a pas tenu contre six cent mille livres.

SAINT-SIMON.

Six cent mille livres! Je le crois bien : à ce prix-là vous auriez tous les dévouemens de la cour. »

Après cette conversation, le duc de Saint-Simon prit congé du duc d'Orléans, qui s'enferma dans son cabinet avec le cardinal de Noailles (1).

Le lendemain, 2 septembre, le parlement était assemblé à huit heures du matin, sous la présidence de Jean-Antoine de

(1) C'est avec ce prélat que le duc d'Orléans concerta les mesures à prendre dans la séance du parlement.

Mesmes. Après la lecture de la lettre de cachet qui annonçait officiellement la mort du roi, le duc d'Orléans fut introduit, avec tous les honneurs rendus aux fils de France. Tous les yeux étaient fixés, avec une flatteuse curiosité, sur ce prince, dont on admirait la bonne grâce, et sur le duc du Maine, dont l'air confiant révélait qu'il était dans le secret du testament. Lorsque le duc d'Orléans, après avoir traversé le parquet, eut pris sa place au-dessus du duc de Bourbon, M. le premier président lui dit:

MONSIEUR,

« Le parlement, profondément affligé de la perte que la France vient de faire, conçoit de grandes espérances pour le bien public

de voir un prince, aussi éclairé que vous, Monsieur, aussi pénétré que vous l'êtes de tous les sentimens de justice, venir dans la compagnie avec les dispositions que vous y apportez. La cour m'a chargé de vous assurer, Monsieur, qu'elle concourra de toutes ses forces avec vous au service du Roi et de l'État. »

Le duc d'Orléans remercia le premier président de ses gracieuses assurances, et s'adressant à la compagnie :

MESSIEURS,

« Après tous les malheurs qui ont accablé la France, et la perte que nous venons de faire d'un grand roi, notre unique espérance est en celui que Dieu nous a don-

né : c'est à lui, Messieurs, que nous devons à présent nos hommages et une fidèle obéissance. C'est moi, comme le premier de ses sujets, qui dois donner l'exemple de cette fidélité inviolable pour sa personne, et d'un attachement encore plus particulier que les autres aux intérêts de son État. Ces sentimens, connus du feu roi, m'ont attiré sans doute ces discours pleins de bonté qu'il m'a tenus dans les derniers instans de sa vie, et dont je crois vous devoir rendre compte. Après avoir reçu le viatique, il m'appela et me dit : « Mon neveu, j'ai fait un testament où je « vous ai conservé tous les droits que vous « donne votre naissance; je vous recom- « mande le dauphin; servez-le aussi fidèle-

« ment que vous m'avez servi, et travaillez « à lui conserver son royaume; s'il vient à « manquer, vous serez le maître, et la cou« ronne vous appartiendra. » A ces paroles il en ajouta d'autres, qui me sont trop avantageuses pour les pouvoir répéter, et il finit en me disant : « J'ai fait les dispo« sitions que j'ai crues les plus sages; mais « comme on ne saurait tout prévoir, s'il y « a quelque chose qui ne soit pas bien, on « le changera. » Ce sont ses propres termes... Je suis donc persuadé que, suivant les lois du royaume, suivant les exemples de ce qui s'est fait dans de pareilles conjonctures, et suivant la destination même du feu roi, la régence m'appartient; mais je ne serai pas satisfait, si à tant de titres qui

se réunissent en ma faveur, vous ne joignez vos suffrages et votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même. Je vous demande donc, lorsque vous aurez lu le testament que le feu roi a déposé entre vos mains, et les codicilles que je vous apporte, de ne point confondre mes différens titres, et de délibérer également sur l'un et sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que ma naissance m'a donné, et sur celui que le testament y pourra ajouter. Je suis persuadé même que vous jugerez à propos de commencer par délibérer sur le premier; mais à quelque titre que j'aie droit à la régence, j'ose vous assurer, Messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, et par mon amour pour

le bien public, surtout étant aidé par vos conseils, et par vos sages *remontrances*; je vous les demande par avance, en protestant devant cette auguste assemblée que je n'aurai jamais d'autre dessein que de soulager les peuples, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, et de travailler enfin, avec toute l'application qui me sera possible, à tout ce qui peut rendre un État heureux et florissant. » (1)

Ce discours, aussi adroit qu'éloquent, produisit un grand effet sur l'assemblée.

(1) Extrait des registres du parlement.

Tous ces vieux magistrats, que le despotisme de Louis XIV avait réduits au silence, crurent avoir ressaisi le souverain pouvoir avec le droit de *remontrances*, et les rides de leur front s'épanouirent.

Joly de Fleury, avocat du roi, prenant alors la parole :

« Ce n'est point, dit-il, par des larmes inutiles et par de simples vœux que nous devons honorer dignement la mémoire d'un prince qui n'a été occupé en mourant que du salut de l'État. La naissance appelle M. le duc d'Orléans à la régence de ce royaume : il semble même que le ciel ait pris plaisir à justifier son choix par des qualités éminentes qui le rendraient digne d'être élevé au titre de régent par les suf-

frages de cette auguste assemblée, quand bien même on pourrait oublier les droits qu'il tient de la nature. Hâtons-nous donc de répondre à la juste confiance que le roi a eue dans son parlement, et dégageons la foi de cette auguste compagnie. »

A ces mots, on alla chercher le portefeuille où se trouvait le testament olographe de Louis XIV; le premier président l'ouvrit avec M. le duc d'Orléans, et Dreux, conseiller au parlement, en fit à haute voix la lecture (1).

L'abbé Menguy, conseiller de la grand'-chambre, lut ensuite le codicille (2). Les fa-

(1) Voir le testament de Louis XIV, vol. II de ses Œuvres.

(2) Voir ce codicille au 1er chapitre.

veurs qu'il accordait au duc du Maine, au préjudice du duc d'Orléans, excitèrent une sourde rumeur dans la compagnie; le duc du Maine en pâlit; le duc d'Orléans, au contraire, encouragé par cette disposition des esprits, se leva, et, d'une voix calme et ferme :

« Messieurs, dit-il, malgré le respect que j'ai toujours eu pour les volontés du feu roi, je ne puis n'être pas touché de me voir privé d'un titre dû à ma naissance; j'avais lieu de me flatter de l'obtenir d'après les dernières paroles du feu roi, paroles que j'ai textuellement rapportées à la cour. Mais comme la compagnie a ordonné qu'il sera statué séparément sur les droits de ma naissance après la lecture du testament et du



codicille, j'insiste, Messieurs, pour que la cour opine sur la régence avant que je ne fasse mes observations sur quelques articles du testament et sur le commandement des troupes. Je demande donc que les gens du roi donnent leurs conclusions. » (1)

Le duc de Maine voulut répliquer. Comme il se découvrait, le duc d'Orléans avança sa tête par-devant le duc de Bourbon, et dit au duc du Maine d'un ton sec: « Monsieur, vous parlerez à votre tour. » Ce ton d'autorité, accompagné d'un regard noble et fier, imposa au duc du Maine qui, confus et troublé, garda le silence.

Les gens du roi, reprenant aussitôt la parole, ajoutèrent : « Si le testament du roi

(1) Registres du parlement.

ne donne à M. le duc d'Orléans que le titre de chef du conseil de régence, il faut plutôt s'attacher à l'esprit qu'à la lettre du testament; M. le duc d'Orléans est toujours le premier, par la volonté du roi, dans la régence du royaume, comme il l'est par l'élévation de son rang.

« Et, quel avantage pour ce royaume de voir la conduite de l'État entre les mains d'un prince si digne de gouverner, qui sait allier la justice et la bonté, la valeur et la prudence, des lumières supérieures et une modestie qui voudrait toujours les cacher! Nous ne voyons donc rien qui ne concoure à faire déférer la régence à M. le duc d'Orléans. »

Le premier président, qui pressentait le

résultat des votes, recueillit les voix dans l'ordre accoutumé, et, en s'arrêtant devant le duc du Maine, il attacha sur lui un regard qui exprimait tous ses regrets. La proposition passa aux acclamations presque unanimes du parlement; et le duc d'Orléans fut déclaré régent du royaume avec la faculté de composer, à son choix, le conseil de régence.

Le premier soin de ce prince fut de rendre grâces à la compagnie du titre glorieux qu'elle venait de lui déférer. Abordant ensuite la clause du testament qui portait « que le « duc de Bourbon n'aurait entrée au conseil « de régence qu'à vingt-quatre ans accom- « plis, » il demanda que ce prince y fût admis sur-le-champ, quoiqu'il n'eût que

vingt-trois ans. Philippe avait sagement calculé qu'il était du plus haut intérêt pour lui d'attacher ce prince à son parti et de se faire un appui des Condé contre le duc du Maine. Cette faveur fut accordée.

Enfin, il arriva à l'importante question du commandement des troupes, et, de ce ton qui semble au-dessus d'un refus, il le réclama comme une prérogative inséparable de la qualité de régent du royaume.

Le duc du Maine avait trop d'esprit pour ne point sentir que c'était fait de lui s'il laissait échapper de ses mains un tel avantage. Cette juste crainte, ranimant un peu son courage, il s'exprima en ces termes:

MESSIEURS,

« J'avais bien senti, j'avais même pris la

liberté de représenter au roi, lorsqu'il me fit l'honneur de me donner, peu de jours avant sa mort, une notion de ce qu'il me destinait, que le commandement de toute sa maison militaire était fort au-dessus de moi; mais il me ferma la bouche, en me disant « que je devais respecter tou- « jours ses volontés. » Je ne crois donc pas avoir la liberté de m'en désister. J'assure cependant que c'est sans aucune peine que je vois discuter cet article; que je sacrifierai toujours très-volontiers mes intérêts au bien et au repos de l'État, et que je ne ferai point de difficulté de me soumettre à ce qui sera décidé, osant seulement demander que, s'il est conclu qu'il faille changer quelque chose à cet article, on détermine

le titre de l'emploi qu'il a plu à Sa Majesté de me donner; qu'on fasse un réglement stable et authentique sur les prérogatives qui me seront attribuées, et qu'avant qu'il y soit procédé, je puisse dire encore ce que je crois ne pouvoir me dispenser de représenter, pour avoir un peu plus que la vaine apparence de répondre de la personne du roi. » (1)

Ce discours, prononcé avec grâce, mais avec une mesure qui allait jusqu'à la timidité, ne laissa pas d'être accueilli avec une sorte de faveur. Le premier président et les anciens magistrats, par un reste de respect pour les volontés du feu roi, cherchant à concilier ce qui était dû à sa mémoire avec

(1) Extrait des registres du parlement.

ce que réclamait l'intérêt du royaume, murmuraient tout bas le mot de partage, et une vive fermentation circulait sur les bancs des conseillers. Les amis du duc d'Orléans s'en alarmèrent avec raison; et, sur l'avis du duc de La Force, le duc de Saint-Simon invita brusquement le prince à rompre la séance. Il était plus de midi, et comme dans tous les tems et dans toutes les assemblées, l'heure du dîner ne perd jamais ses droits, dès que le duc d'Orléans se fut écrié: « Messieurs, allons dîner; nous repren-« drons ce soir la séance, » toute la compagnie se leva en tumulte et courut à table.

Rentré chez lui, le duc d'Orléans trouva Canillac(1) dans son cabinet. « Je vous at-

(1) Canillac, un des amis intimes du régent.

tendais, Monseigneur, lui dit-il, pour savoir réellement si j'ai un compliment à vous faire. La comtesse(1), sur un billet de votre main, m'avait fait dire que vous aviez emporté la régence, et déja je songeais avec nos amis à célébrer, ce soir, à souper, cette bonne fortune, lorsqu'un courrier à la livrée de Villeroi, qui se dirigeait vers Saint-Cyr, a proclamé tout haut sur la place du Palais-Royal la victoire du duc du Maine. Que dois-je croire? Ce front soucieux ne me rassure pas : Philippe n'a point l'air d'un triomphateur.

LE DUC.

Mon cher, ils m'ont déféré la régence,

(1) La comtesse de Parabère, maîtresse du régent.

mais qu'importe ce titre sans le commandement des troupes ? Le codicille le donne au duc du Maine.

CANILLAC.

On a cassé le testament, on cassera le codicille, et le *bâtard sera tondu !*

LE DUC.

Il a des partisans ; et tel est le pouvoir de l'intrigue, que j'étais perdu peut-être, si je ne rompais point la séance. Nous la reprendrons dans deux heures : d'ici là il n'y a pas un instant à perdre. J'ai mandé les gens du roi... D'Aguesseau sera chancelier... Joly de Fleury, procureur-général.... Pendant que Saint-Simon *les sifflera*, Conflans (1) verra de ma part les présidens

(1) Conflans, premier gentilhomme du régent.

d'Aligre, Bailleul, Amelot, pour contre-balancer la fâcheuse influence de De Mesmes; et toi, tu iras trouver le vieux Villars, il est mécontent, il grogne; tu flatteras sa vanité, tu lui diras que je l'ai choisi pour présider le conseil de la guerre... Si tu veux voir ensuite comment ton prince et ton ami sait défendre ses droits et sa dignité, viens au parlement; il y aura place pour toi dans la lanterne que j'ai fait réserver pour lord Stair. » (1)

La séance du parlement fut reprise à quatre heures. Paris était dans la plus grande agitation; une foule immense remplissait les quais et la place du Palais; des groupes

(1) Lord Stair, ambassadeur d'Angleterre, et ami du régent.

se formaient de tous côtés; des orateurs populaires y discutaient hautement les droits mutuels des deux prétendans. « Comment, disait l'un, ces vieux bonnets carrés hésitent entre le duc d'Orléans et le fils de la Montespan! c'est bien moral pour des magistrats! — Ne voyez-vous pas, ajoutait un autre, que c'est la *Vieille* qui mène encore tout cela du fond de son couvent? Dieu la garde! nous avons assez de ses patenôtres et de ses jésuites. Depuis que le feu roi avait fait la folie de l'épouser, comme tout avait changé! plus de fêtes, plus de plaisirs! Versailles, Paris, tout était mort, et les Français avaient perdu leur gaîté. Vive le duc d'Orléans! au moins c'est un bon vivant. — Oui, dit un abbé avec un

sourire dédaigneux, avec lui vous irez plus souvent à l'opéra qu'à la messe.—Tant mieux! ça nous changera. Philippe est gai, franc, généreux : il aime les femmes et les plaisirs; mais Henri IV ne les haïssait pas, et ça ne l'a pas empêché d'être un grand prince. — C'est que Philippe lui ressemble aussi pour la bravoure, s'écrie à son tour un officier. Il fallait le voir au siége de Namur : une balle aurait tué roide le duc d'Orléans son père, si elle n'eût rencontré un gabion qui l'amortit. Le jeune prince ramassa la balle, et en chargeant un mousquet, dit au roi : « Sire, ces pauvres gens ont besoin de leurs munitions; permettez-moi de leur rendre ce qu'ils nous envoient. » Et le soldat qui avait tiré sur *Monsieur* tomba

mort sur le rempart. — Il a tenu à Lérida ce qu'il promettait à Namur, dit un autre officier, dont le teint avait été bruni par les feux du soleil d'Espagne. Comme il a poussé le siége avec intrépidité! Aussi a-t-il eu l'honneur d'enlever une place sous les murs de laquelle avait échoué la valeur du grand Condé. — Mais, réplique une voix de l'autre parti, le duc du Maine ne s'est pas moins bien battu dans la campagne de Flandre. — Allons donc, reprend le vieux militaire, sornettes que tout cela! j'y étais, et je puis vous assurer que le duc du Maine ne s'est pas même présenté sur le champ de bataille. — Cependant les bulletins.....
— Ne sont pas des articles de foi. On avait voulu flatter le roi; mais instruit par De-

vienne, son valet de chambre favori, qu'en effet le duc du Maine ne s'était point battu, il fut surpris d'un tel accès d'humeur qu'en sortant de table il frappa de sa canne un valet de pied, dont l'unique tort était d'avoir mis un biscuit dans sa poche.»

Cette anecdote fit rire les assistans, et la foule s'ouvrit pour laisser passer les voitures des princes qui se rendaient au Palais.

Le parlement offrait une physionomie encore plus animée que le matin; l'affaire allait se décider; les deux adversaires avaient préparé tous leurs moyens; tous leurs amis étaient sous les armes. Le duc d'Orléans se lève, et, après avoir promené sur la compagnie un regard où brille une noble as-

surance, il prononce un discours dans lequel il propose, d'abord, l'établissement de sept conseils qui, sous la direction du conseil de régence, se partageraient l'administration des affaires du royaume. « Je désire, ajoute-t-il, que l'on excepte de ce qui sera soumis à la pluralité des voix, la distribution des charges, emplois, bénéfices et grâces : il est juste que je sois à portée de récompenser les services dont j'ai été témoin et ceux que l'on rendra à l'État pendant ma régence. Je vous demande, Messieurs, de me laisser libre pour faire le bien; mais je consens qu'on me lie tant que l'on voudra pour ne point faire le mal. »

Ces dernières paroles furent suivies d'un applaudissement unanime, qui retentit dou-

loureusement au cœur du duc du Maine.

« Ce n'est pas tout, reprit le duc d'Orléans, il reste encore l'article important qui concerne le commandement des troupes du roi. »

Ici l'attention redoubla; les regards se cherchèrent comme pour se reconnaître, et le duc du Maine prêta une oreille inquiète.

Le prince continua :

« Ce commandement est un droit inséparable de la régence, puisque la sûreté de l'État est confiée à la personne du régent. L'autorité militaire doit toujours être réunie dans une seule personne; et je vois devant mes yeux des généraux d'armée, et très-dignes (en ce moment ses regards passèrent avec une flatteuse préférence sur le

vainqueur de Denain), qui pourraient rendre témoignage à la compagnie de l'importance de cette vérité. Je ne doute pas du zèle de M. le duc du Maine pour la conservation et la sûreté du roi ; mais c'est à moi, seul, par ma naissance, à moi, par ma qualité de régent, qu'il appartient de veiller à une vie si chère à l'État ; et certes, je n'abandonnerai point la plus belle et la plus importante des prérogatives de cette régence que vous m'avez accordée de si bonne grâce. Au surplus, je m'en rapporte avec confiance aux lumières et à la sagesse de la cour. » (1)

D'Aguesseau et Joly de Fleury parlèrent à leur tour, et leurs éloquentes conclusions, rendues en faveur du duc d'Orléans, exci-

(1) Registres du parlement.

tèrent un long murmure d'approbation. Le duc du Maine lut sa défaite dans le mouvement de l'assemblée qui se tournait tout entière vers le duc d'Orléans; il eût fallu, pour tenter de la ramener, une énergie, une audace dont il n'était point capable. Comme les gens faibles, il prit un air boudeur; il fit du dépit, et demanda d'être déchargé de la garde du roi pour ne conserver que la surintendance de l'éducation : le duc d'Orléans le prit au mot. Le premier président, aussi abattu que le duc du Maine, recueillit les voix; elles furent unanimes en faveur des conclusions, « et l'autorité entière et le commandement des troupes de « la maison du roi demeurèrent au duc « d'Orléans. »

Le duc de Bourbon, les ducs et pairs, et tous les conseillers entourèrent le régent pour le féliciter; la séance fut levée, et la salle retentit d'applaudissemens. Dès que la foule qui se pressait autour du Palais eut appris le résultat de la délibération, elle poussa des cris de joie. Le triomphe du duc d'Orléans devenait aux yeux du peuple un signal de bonheur et de liberté; aussi, lorsqu'il monta dans sa voiture pour aller à Versailles embrasser le jeune roi, d'universelles acclamations saluèrent son passage dans tout Paris.

Le lit de justice du 12 septembre (1) confirma cette célèbre séance du parlement.

(1) Voir aux pièces justificatives du chapitre II le procès-verbal de ce lit de justice.

Ainsi, grâce à l'éloquence et au courage du duc d'Orléans, fut annulé le testament de Louis XIV; ainsi tomba, en quelques heures, le résultat de la longue obsession du grand Roi et le mystique travail de madame de Maintenon; ainsi le parlement, par un sentiment de justice et de pudeur, refusa tout à la fois de consacrer l'œuvre de la faiblesse, et de greffer sur la tige des lis le fruit d'un double adultère.

CHAPITRE III.

Les Princes légitimes.

L'arrêt du parlement qui investissait le duc d'Orléans de la régence avec tous les droits du souverain pouvoir, porta la mort dans la coterie de la vieille cour. Le

P. Tellier pressentit son exil, et les jésuites s'alarmèrent; le maréchal de Villeroi, après avoir fait retentir Versailles de ses regrets, courut à Saint-Cyr se plaindre de la faiblesse du duc du Maine; madame de Maintenon, habituée à composer son visage, à maîtriser ses sentimens, et trop adroite pour blâmer celui qui allait disposer des grâces et des pensions (1), dissimula son dépit, et

(1) « Un des premiers soins du régent, et un des plus dignes de son caractère, fut d'aller visiter à Saint-Cyr madame de Maintenon, et de lui conserver la pension dont elle jouissait avant la mort de Louis XIV. Comme elle le remerciait : « Je ne fais que mon devoir, dit-il ; vous savez ce qui m'a été prescrit ; je n'ai garde d'y manquer par cette raison, mais je le fais aussi, madame, par estime pour vous. »

(Mémoires de Noailles, tome III, p. 121.)

vanta tout haut les charmes de la retraite (1); le comte de Toulouse s'en alla tranquillement chasser à Rambouillet, et son frère retourna à Sceaux, honteux sans doute d'avoir été déshérité de ses prérogatives, mais heureux peut-être en secret d'être débarrassé des affaires, pour se livrer librement à ses goûts pacifiques et à sa traduction de Lucrèce. Plus ambitieuse, et fière du sang qui coulait dans ses veines, la duchesse du Maine reprocha à son mari, dans les termes les plus amers, sa conduite au parlement:

(1) « Je voudrais de tout mon cœur que votre état fût aussi heureux que le mien. J'ai quitté le monde que je n'aime pas: je suis dans la plus aimable retraite. » (Lettre de madame de Maintenon à madame de Caylus.)

« Grâce à votre lâcheté, lui dit-elle, le duc « d'Orléans est maître du royaume; et avec « votre Lucrèce, vous ne serez pas même « de l'Académie. »

L'orgueil de la petite-fille du grand Condé était réservé à bien d'autres humiliations dans l'affaire des *princes légitimés*.

Si l'on remonte aux sources de cette querelle trop célèbre, si on la suit avec attention dans ses développemens, ce ne sera pas un spectacle indigne d'intérêt de voir par quelles gradations le monarque parvint à dépouiller toute pudeur, et à faire rendre à ses faiblesses le respect qui n'est dû qu'aux lois : c'est ainsi que le despotisme franchit toutes les bornes, lorsque les grands corps de l'État, préposés au main-

tien de l'ordre social, oublient la dignité de magistrats pour descendre au rang de flatteurs, et ne rougissent point de couvrir du manteau de la justice les caprices ou les erreurs des rois.

Observons Louis XIV depuis le moment où il se détache de madame de La Vallière pour passer dans les fers de madame de Montespan : d'abord, par un reste d'affection pour l'âme douce et tendre de sa première maîtresse, ou par un sentiment de délicatesse et d'honneur, l'époux de Marie-Thérèse cherche à cacher sa nouvelle intrigue avec la femme d'un des seigneurs de sa cour : elle devient grosse, on invente les *robes volantes* pour déguiser sa grossesse ; elle devient mère, on entoure de mystère ses

premières couches (1) : mais bientôt son royal amant dépose tous scrupules, et tandis que sœur Louise de la Miséricorde

(1) La jalousie de la reine et les soupçons de madame de La Vallière avaient rendu nécessaire de prendre des précautions pour rendre mystérieuse la première couche de madame de Montespan.

Une femme de chambre se rend, la nuit, chez Clément, fameux accoucheur, qui, accoutumé à de pareilles aventures, se laisse conduire, les yeux bandés, dans un superbe appartement. On éteignit les bougies; Louis XIV, qui était caché sous les rideaux du lit, lui dit de ne rien craindre : « Je ne crains, ré-« plique Clément, que d'être dans la maison de Dieu, « où l'on ne peut ni boire ni manger. » — « Rassurez-« vous, » reprit le roi; et en même temps il va lui-même à une armoire, y prend un pot de confiture, et le lui apporte avec du pain. Dès que Clément eut mangé, il voulut boire; le roi lui alla chercher du vin, et il lui en versa deux ou trois coups l'un après

prend le voile aux Carmélites, il donne à sa rivale le tabouret à la cour : c'est peu; il exile son mari, qui avait le ridicule de trouver mauvais que sa femme fût la maîtresse du roi; il déclare publiquement sa passion; il l'environne de tous les prestiges de la grandeur; il la montre à ses armées dans des chars décorés avec une pompe mythologique; il lui donne des gardes; pro-

l'autre. « Mais vous, dit l'accoucheur, ne boirez-« vous pas bien aussi un verre de vin? Si vous vou-« lez que la malade soit promptement délivrée, il « faut boire à sa santé.» Louis XIV ne se fit pas prier; et quand madame de Montespan eut mis au jour l'enfant qui fut depuis le duc du Maine, on banda les yeux à Clément, on lui mit une bourse de cent louis dans la main, et on le reconduisit chez lui rue Saint-Antoine avec la même cérémonie.

digue des milliards pour rendre Versailles plus digne de sa fierté, avoue hautement les nouveaux enfans qu'elle porte dans son sein; et lorsque malade, et fatigué de la tyrannie de ses caprices, il l'abandonne au milieu de cette sorte d'apothéose, le père survit à l'amant, et plein de sa grandeur personnelle, ou plutôt de sa divinité, il veut établir en principe que les mœurs qui régissent les hommes ne sont point faites pour lui; il veut assurer à des rejetons adultères les mêmes droits, les mêmes honneurs qu'aux princes légitimes.

Cependant il avait trop d'esprit pour ne point sentir la nécessité de procéder avec mesure dans cette audacieuse prétention. Il commence par sonder les dispositions du

parlement, en lui faisant présenter des lettres patentes où il tient pour *légitime* le fils naturel du duc de Longueville, tué au passage du Rhin (1); satisfait de cet essai, il fait lui-même enregistrer, l'année suivante, les lettres de légitimation de

(1) Voulant traiter favorablement notre très-chère, et amée cousine la duchesse de Longueville,

Nous avons légitimé, et par ces présentes signées de notre main, légitimons, du titre de légitime, décoré et décorons CHARLES LOUIS, fils naturel de notre cousin le duc de Longueville, tué au passage du Rhin, et lui avons permis de porter le nom de *Bâtard d'Orléans*. Voulons, ordonnons et nous plaît qu'il soit tenu, censé et réputé pour légitime, de même que s'il était né en vrai, et loyal mariage.

Versailles 1672.

Enrégistré en Parlement 7 7bre.

ses enfants naturels (1); plus tard, dans son petit conseil, présidé par madame de Maintenon, il fait rédiger, dit-on, par Racine, qui, depuis la tragédie allégorique d'*Esther*, était devenu le conseiller intime de Saint-Cyr, une déclaration où, s'étayant de l'exemple de Henri IV en faveur du duc de Vendôme, il donne au duc du Maine et au

(1) Lettres de légitimation de Louis Auguste duc du Maine, de Louis César comte de Vexin, de Louise Françoise de Nantes.

St.-Germain 3 Dbre 1673.

Enrégistré le 20 Dbre 1673.

Idem pour Louis Alexandre de Bourbon, cte de Toulouse, et Françoise Marie de Bourbon, avec droit de succession réciproque.

St.-Germain Nbre 1681.

Enrégistré le 22 novembre 1681.

comte de Toulouse le premier rang après les princes du sang (1); en 1711, il leur assure, avec la duché-pairie, le pas sur tous les ducs et pairs du royaume (2), ainsi que le droit de jouir, leur vie durant, de tous les honneurs rendus aux princes du sang (3); en 1714, il les déclare habiles à succéder à la couronne, à défaut des princes du sang royal (4); et comme, malgré la scandaleuse docilité du parlement (5), quelques murmures s'élèvent, il confirme,

(1) Déclaration du 5 mai 1694.

(2) Article 2 de la déclaration du mois de mai 1711.

(3) Déclaration de Marly.

(4) Déclaration de 1714.

(5) Discours du premier président de Mesmes, dans la séance du parlement du 2 août 1714.

en 1715, ces faveurs extraordinaires, dans les termes les plus positifs (1); enfin, prêt à descendre au tombeau, il signe un codicille qui remet le commandement de toutes les troupes au duc du Maine, afin de le rendre maître de Paris, de Versailles et de la personne du jeune roi.

Certes, il est difficile de pousser plus loin l'aveuglement d'un monarque ou la faiblesse d'un père; et si l'on se rappelle à quel âge et sous quelle influence Louis XIV avait banni de sa cour la mère de ces mêmes enfans auxquels il prodiguait tant de caresses et d'honneurs, on devinera sans peine la main qui dirigeait mystérieusement ces intrigues politiques. La nation ne s'y méprit

(1) Déclaration du 23 mai 1715.

pas : indulgente pour les vieux jours d'un monarque qui, pendant les cinquante premières années de son règne, avait répandu tant de gloire sur la France, elle ne vit dans l'élévation des bâtards que l'empire de la gouvernante ; elle pénétra tous les calculs de cette femme artificieuse, qui, après avoir supplanté sa bienfaitrice, eut le secret de régner sur le cœur du roi par l'amour qu'il avait pour ses enfans naturels. On disait publiquement qu'après la mort des trois dauphins, lorsqu'il ne restait plus sur les marches du trône que le fils du duc de Bourgogne, madame de Maintenon avait le projet d'opposer son élève au duc d'Orléans ; qu'à cette intention, elle l'avait successivement fait créer duc et pair,

égaler aux princes, appeler à la succession de la couronne, tandis que, par les plus odieuses calomnies, elle s'efforçait de ruiner le duc d'Orléans dans l'esprit du roi pour le faire dépouiller de tous les droits de sa naissance, dans l'espoir que le duc du Maine, investi du commandement des troupes, favorisé par le premier président du parlement, soutenu par les jésuites et les partisans de la vieille cour, s'emparerait de la régence, et que, si Louis XIV venait à manquer, il finirait par s'asseoir sur le trône de France; car, dans ces sortes de calculs, l'ambition compte pour peu de chose les droits de la justice et le vœu des peuples.

Ce plan, mis à découvert par les dernières dispositions de Louis XIV, fut dé-

joué par le duc d'Orléans ; mais ce premier triomphe devint le signal de nouvelles attaques contre les princes légitimés. Tous ceux qui s'étaient sentis blessés par les faveurs accordées à ces princes de hasard, mais qui, par respect ou par crainte du feu roi, avaient silencieusement dévoré leur dépit, relevèrent la tête dès que la séance du parlement du 2 septembre leur eut appris qu'on pouvait toucher aux actes du demi-dieu dont la puissance expirait sous les voûtes de Saint-Denis. Les princes du sang éclatèrent les premiers; les ducs et pairs formèrent les mêmes plaintes, et un cri d'approbation retentit dans tous les ordres de l'État.

Le royaume fut inondé de placets, de

lettres, de mémoires *pour ou contre* les princes légitimés; les plus habiles jurisconsultes, les plus célèbres avocats furent mandés à Paris pour approfondir cette grande affaire: d'un côté, le duc de Bourbon, d'un caractère altier, dur et opiniâtre, présenta, de concert avec le prince de Conti et le comte de Charolais, une requête au roi, pour demander la révocation dans son lit de justice de l'édit du mois de juillet 1714 et de la déclaration du 23 mai 1715; d'autre part, c'était le comte de Toulouse qui rédigeait lui-même, de sa propre main, une consultation en sa faveur; c'était le duc du Maine qui, répondant à la requête des princes par un mémoire spécieux (1), où il la

(1) Mémoire du duc du Maine en réponse à la re-

représentait *comme attentatoire à l'autorité royale, comme injurieuse à l'autorité du parlement,* demandait que l'on ne préjugeât rien sur ses droits à la couronne avant la majorité du roi et l'assemblée des états-généraux; enfin, c'étaient les jésuites qui dans de longs plaidoyers, recueillis par le P. Daniel, exhumaient tour à tour les exemples des temps barbares et les faiblesses de nos premiers rois pour légitimer la bâtardise et l'adultère.

Cette guerre de plume ne laissa pas de tourmenter le régent; comme époux d'une fille légitimée de Louis XIV, sa position

quête des princes du sang. (Recueil général des pièces touchant l'affaire des princes légitimes et légitimés, mises en ordre; imprimé à Rotterdam, 1717.)

était délicate : sa bonté naturelle combattait en lui le sentiment de justice qui ne lui permettait pas d'hésiter entre la faveur et le droit; il cherchait à temporiser. La duchesse du Maine, qui avait le secret de cette généreuse faiblesse, vint un jour trouver la duchesse d'Orléans. Cette princesse portait dans le monde les grands airs du roi son père, mais dans son intérieur elle passait nonchalamment une partie de la journée dans son lit. Elle était alors couchée, et la fille de madame de Thiange, son amie et sa favorite, lui faisait la lecture. « Ma sœur, lui dit la duchesse du Maine, que j'envie votre tranquillité! vous n'êtes pas comme moi attaquée dans vos droits, dans votre repos. C'est peu d'avoir été pri-

vés des faveurs que le feu roi nous accordait par son testament, on nous conteste aujourd'hui notre rang, notre état; on veut réduire le duc du Maine et le comte de Toulouse à la plus honteuse nullité : ils sont vos frères, leur injure vous est commune, et je viens réclamer votre appui; car, entre nous, vous savez qu'il y a peu de fond à faire sur M. le duc du Maine. Il a de l'esprit, de la grâce, des talens, mais en politique c'est du courage qu'il faut; et malheureusement il a trop conservé de cette timidité qu'il avait devant le feu roi.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

Cependant son mémoire ne manque ni de force ni de dignité.

LA DUCHESSE DU MAINE.

Que de peine n'ai-je pas eue pour le décider à le faire paraître! Il m'a fallu changer toutes mes habitudes, interrompre tous mes plaisirs, transformer mon salon en étude de procureur; on ne voit plus chez moi que robes noires et perruques poudrées; on n'y parle que des maximes de droit, des lois fondamentales du royaume, des capitulaires de Charlemagne: que sais-je? c'est le Châtelet au petit pied. La fureur de plaider et d'écrire a gagné tous mes amis: *Malésieux* s'est chargé de la correspondance; le P. *Tournemine* explore les vieilles annales de la monarchie, et il a déja trouvé que Sigebert, qui a partagé le trône

avec Clovis II, était bâtard de Dagobert (1);

(1) Le duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, ne dédaigna pas lui-même de prêter à cette querelle l'autorité des recherches qu'il avait faites dans l'histoire de France. Voici ce que l'on trouve écrit de sa propre main aux archives du Palais-Royal :

« Clovis était bâtard adultérin de Childéric; il avait eu cet enfant de Basine, reine de Thuringe, qui s'était échappée du lit de son mari pour suivre son amant. Des quatre fils de Clovis qui partagèrent ses états après lui, Thierry l'aîné, qui eut l'Austrasie, était fils d'une concubine. La naissance de Clotaire-le-Grand, suivant l'opinion la plus commune, n'était pas légitime, et Sigebert, bâtard de Dagobert I[er], partagea la couronne avec Clovis II son frère, né d'un mariage conforme aux lois. Dans la deuxième race, Charles Martel, qui en fut la tige, devait le jour à l'amour de Pepin de Herstal, maire du palais, pour Alpaïde, sa concubine; et Louis et Carloman, qui ré-

Valincour (1) rédige, avec sa verve ordinaire, des mémoires sur les droits et les devoirs des princes; *Davisart*, ce célèbre avocat-général, que j'ai fait venir de Toulouse, préside à tous ces travaux (2); moi-même vous ririez de me voir, écrasée dans mon lit sous des monceaux de parchemins, composer des *factums* que copie

gnèrent ensemble, étaient bâtards de Louis-le-Bègue, roi et empereur, ou s'ils ne l'étaient pas, Charles-le-Simple, qui régna aussi, l'était. »

Tout le reste de ce singulier écrit n'est pas plus favorable à la *légitimité*.

(1) Valincour, ami de Racine et familier de la maison du Maine.

(2) Voir plusieurs Mémoires de Davisart en faveur des princes légitimés, dans le Recueil en 4 vol. relatif à cette affaire.

mademoiselle Delaunay; j'ai l'air d'Encelade abîmé sous l'Etna! Mais tous ces écrits, tous ces trésors d'érudition ne nous serviront à rien, si vous ne nous prêtez votre voix auprès de M. le duc d'Orléans; lui seul sera plus puissant dans cette affaire que Barthole et Grégoire de Tours.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

Ma chère Bénédicte, vous savez que je n'ai pas grande influence à la cour du régent. Malgré ses infidélités, mon mari a pour moi beaucoup d'égards, il me traite à merveille, il me laisse gouverner sa maison avec une autorité absolue, il vient même de porter mes revenus à quatre cent mille livres; mais vous n'ignorez pas qu'il a pour principe que les femmes, nées pour

plaire et pour charmer, ne sont point faites pour la politique; aussi ne me parle-t-il jamais des affaires de l'État. Cependant, dans cette circonstance, je me serais manqué à moi-même si je n'avais pris les intérêts de mes frères; il a souri, je me suis emportée; alors, selon son usage, il m'a appelée *madame Lucifer*, et m'a promis d'ajourner le rapport de l'affaire au conseil de régence.

LA DUCHESSE DU MAINE.

C'est déja quelque chose; et sur le tems, je suis de l'avis de Mazarin.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

Mais vous avez un cruel adversaire dans M. le duc de Bourbon.

LA DUCHESSE DU MAINE.

Il y a autant d'avarice que de vanité dans les prétentions de mon cher neveu. C'est notre procès pour la succession de madame la princesse qui lui donne cette animosité. Il veut de l'argent, et encore de l'argent pour enrichir sa *de Prie* (1). Eh! mon Dieu, je ne demande pas mieux que de faire quelques sacrifices.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

Vous les regretteriez, car il ne cesse de persécuter mon mari contre le vôtre; il affecte de l'humeur; il menace tantôt de se mettre à la tête de la noblesse, tantôt de se retirer dans son gouvernement.

(1) Madame de Prie, maîtresse du duc de Bourbon.

LA DUCHESSE DU MAINE.

L'exemple de son bisaïeul sous la régence d'Anne d'Autriche le séduit; mais il n'a pas ce qu'il faut pour recommencer le grand Condé. Il ne sait ni se faire aimer ni se faire craindre.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

N'importe; si M. le duc du Maine voyait M. le duc d'Orléans.

LA DUCHESSE DU MAINE.

J'aimerais mieux que ce fût M. le comte de Toulouse; il est plus calme, plus inoffensif. D'ailleurs, M. le régent n'a point eu avec lui de ces démêlés auxquels survit toujours un peu d'aigreur et un peu d'embarras.

Va pour mon frère de Toulouse : dites-lui qu'il vienne me prendre demain à midi, et je le conduirai moi-même à Saint-Cloud » (1).

Le lendemain, le comte de Toulouse ne manqua point au rendez-vous. Ce prince, doué d'une belle figure et d'un caractère doux et bon, était l'honneur et la vertu mêmes; modeste, ennemi de l'intrigue, il

(1) Le château de Saint-Cloud avait été acheté et bâti par *Monsieur*, frère de Louis XIV, et il existe aux archives du Palais-Royal un inventaire qui atteste que cette résidence était magnifiquement meublée. Elle resta dans la maison d'Orléans jusqu'au jour où le duc Louis-Philippe, grand-père du roi actuel, la vendit à la reine Marie-Antoinette pour le prix de six millions.

n'apportait dans les affaires que du bon sens et de l'équité. Comme grand-amiral, il appliquait tous ses soins à la marine, et il donna des preuves de courage et d'habileté à la bataille de Malaga (1). Il était généralement aimé; son gracieux accueil lui gagnait tous les cœurs, et il avait ce désintéressement, cette généreuse insouciance qui, laissant à l'aise toutes les ambitions, n'excite jamais ni la haine ni l'envie.

« C'est avec une profonde douleur, dit ce prince au régent, que M. le duc du Maine et moi avons vu paraître le Mémoire de MM. les princes du sang; l'animosité

(1) Le 24 7bre 1704. Esmenard, dans son poëme sur la Navigation, a rendu hommage au courage et aux talens de ce prince.

de *Monsieur le Duc* nous afflige, mais votre esprit de justice et de bonté nous rassure. Les honneurs et les titres qui nous ont été accordés sont une grâce émanée du feu roi; et le roi est bien dans son royaume le souverain maître des rangs et des honneurs. Aucune loi ne détermine ceux qui sont en son pouvoir et ceux qui n'y sont pas; si c'était par la fantaisie arbitraire de ses sujets qu'une pareille distinction eût été faite, il faudrait abolir l'autorité royale. — Cependant, dit en souriant le régent, le roi est bien le maître de faire des ducs et pairs, des maréchaux de France, des gouverneurs de province; mais des princes du sang, peut-il les faire seul? Il faut, je crois, que la reine y soit pour quelque chose; et,

comme a dit le duc de Clermont, toute autre qu'elle gâte l'ouvrage. — Aussi, répliqua le comte de Toulouse, nous ne prenons que la qualité de princes du sang *légitimés;* c'est une dénomination qui distingue notre naissance comme la barre de nos armes, sans porter préjudice aux princes légitimes. Quant au droit de succession au trône, je ne fatiguerai point votre attention des mille exemples que nous avons trouvés en notre faveur dans les registres de la couronne; je me bornerai à répéter que nos prétentions ne font non plus aucun tort à messieurs les princes. — Vous avouerez du moins que ce droit intéresse la nation. — C'est pourquoi nous demandons qu'à la majorité du roi, cette question soit portée devant les

états-généraux. Et, Monsieur, si vous daignez vous rappeler dans quels termes glorieux le feu roi m'a accordé les titres qu'on me dispute aujourd'hui, quelle honte ne serait-ce pas pour moi si ces titres, répandus depuis trois ans par toute l'Europe, m'étaient subitement arrachés par son petit-fils! Et sous l'administration d'un prince, mon beau-frère, qui m'a toujours comblé de tant de bontés, à qui pourrais-je persuader que je ne m'en serais pas rendu indigne? — J'entends fort bien toutes vos raisons, répliqua le régent, et je vous donne l'assurance que tout ce qui pourra retarder le jugement de cette affaire me fera plaisir. Madame la duchesse d'Orléans ne me laisse pas là-dessus en repos : c'est vraiment

dommage pour vous qu'elle soit trop paresseuse pour écrire ses plaidoyers comme madame la duchesse du Maine. Mais vous n'ignorez pas les instances, les menaces même de *Monsieur le Duc;* je ne les crains pas; toutefois, pour rien au monde je ne voudrais que ma régence fût aussi orageuse que la dernière. Les sanglantes pasquinades de la Fronde ne seraient nullement de mon goût. Les moindres troubles dans une minorité peuvent avoir les suites les plus fâcheuses, et mon premier désir, comme mon premier devoir, est de maintenir la tranquillité du royaume. Cependant, mon cher comte, soyez bien persuadé que je ferai tout mon possible, dans cette circonstance comme dans toutes les autres,

pour concilier vos intérêts et le bien de l'État » (1).

Le duc de Bourbon, instruit de cette entrevue, crut devoir se hâter de contre-balancer l'influence qu'elle pouvait avoir eue sur l'esprit du duc d'Orléans. Quelques jours après (c'était en sortant de chez le maréchal de Villars, où le conseil de régence s'était tenu par extraordinaire), il suivit ce prince au Palais-Royal, et là, seul avec lui dans son cabinet : « Eh bien, lui dit-il, la duchesse du Maine se l'était bien promis ! Elle dit à qui veut l'entendre qu'il lui a suffi d'une visite pour faire ajourner l'af-

(1) Cette conversation se trouve consignée dans un écrit de la main du comte de Toulouse, déposé aux archives du Palais-Royal.

faire des *légitimés jusqu'à la majorité du roi.* Trop de bonté, Monsieur, dégénère en faiblesse. Vous ont-ils ménagé, eux? Avez-vous oublié les horreurs qu'ils avaient inventées contre vous? Louis XV respire, et sa vie dément leurs soupçons; mais leur pardonnerez-vous les larmes qu'ils vous ont fait répandre, car je les ai vues couler ces larmes qui protestaient si noblement contre la calomnie. Non, non : il faut frapper sans pitié celui qui, après vous avoir disputé la régence, nourrit en secret l'espoir de monter un jour sur le trône. Le droit de succéder à la couronne appartient à la seule maison que la nation a choisie pour régner sur elle; et quelque étendu, quelque respectable que soit le souverain

pouvoir des rois, il n'est pas au-dessus de la loi fondamentale de l'État. C'est à cette sainte maxime, c'est à ses généreux défenseurs que la France fut redevable de son salut sous Charles VII; c'est à elle que la maison de Bourbon doit la couronne. N'est-il donc pas honteux que des bâtards osent usurper nos droits et marcher nos égaux? Que le feu roi ait déifié les fruits de ses amours, c'est une faiblesse dont nous avons assez gémi : si le respect nous interdisait alors de résister à un monarque dont les volontés étaient des ordres, il est tems enfin de reprendre notre dignité; il est tems, pour votre honneur et pour le repos de la France, de mettre un terme à une querelle qui divise la famille royale, agite les parle-

mens, et finirait par allumer la guerre civile dans le royaume. »

Les chaleureuses instances du duc de Bourbon furent suivies, le 14 mai 1717, d'un arrêt du conseil du roi, portant « que « dans le dernier jour du mois de mai, « pour tout délai, les princes du sang et « les princes légitimés remettraient leurs « requêtes entre les mains des procureurs « généraux au parlement de Paris. » Sur quelques défauts de forme que M. de Blancmesnil fut chargé d'expliquer au régent, le conseil du roi rendit, le 6 juin, un autre arrêt qui chargeait MM. de Saint-Contest, Pelletier, Amelot, Nointel, D'Argenson et de la Bourdonnaye, conseillers d'État, de l'examen spécial de cette affaire.

Aussitôt un nouveau torrent de mémoires, lettres, défenses, réfutations, se répandit dans le royaume (1); et il faisait beau voir la duchesse du Maine courant chez les juges, assiégeant les ministres, excitant le zèle des avocats, se multiplier dans cette lutte comme son aïeul sur un champ de bataille, et communiquer à tous ses amis l'ardeur dont elle était enflammée. Malgré l'activité de ses efforts, malgré la protestation (2) d'une quarantaine de gentilshom-

(1) Tous ces plaidoyers ont été recueillis dans les 4 volumes de l'affaire des princes légitimés. (Rotterdam, 1717.)

(2) Voir cette protestation aux pièces justificatives du chapitre III.

Quant aux gentilshommes arrêtés, voici leurs

mes, dont plusieurs furent arrêtés, et dont Saint-Simon traite assez cavalièrement les titres de noblesse, un édit fut rendu au mois de juillet 1717, qui annula l'édit de 1714 et la déclaration du 23 mai 1715.

Mais si cet édit dépouillait le duc du Maine et le comte de Toulouse de la qualité de princes du sang et du droit de succéder à la couronne, il leur conservait tous les honneurs dont ils avaient joui dans le parlement depuis l'édit de 1714. Les ducs et pairs, enhardis par le triomphe des princes du sang, ramassèrent à leur tour le gant;

noms : Châtillon, Vieux-Pont, Rieux, Polignac, Clermont.

ils se plaignirent du préjudice qu'apportait à leur dignité le *rang intermédiaire* accordé aux princes légitimés, et réclamèrent les anciens priviléges de la pairie. Les ducs de Laforce et de Sully présentèrent, le 22 février 1717, cette requête au régent qui, malgré le plaisir que devait lui causer l'humiliation du duc du Maine, vit encore avec plus de peine se rallumer une querelle déja trop funeste au repos de l'État.

Dans l'affaire des princes du sang, le duc d'Orléans s'était élevé au-dessus des considérations particulières; il s'agissait de l'ordre de succession au trône: c'était une question nationale; mais pour l'affaire des ducs et pairs, qui n'était, à vrai dire, qu'une question d'étiquette, il n'eût pas

demandé mieux que de la voir assoupie : il répugnait à sa générosité d'écraser son ennemi déja renversé. Il fit confidence de ses scrupules au duc de Saint-Simon; mais comme de tous les ducs et pairs Saint-Simon était le plus jaloux des prérogatives de son rang, il répondit avec vivacité au régent : « Monsieur, vous nous l'avez pro-« mis solennellement le 2 septembre 1715, « il est tems enfin de tenir votre parole; « d'ailleurs, en fait de pairie, je ne connais « que cette maxime : *Chacun sied premier,* « *qui premier a été fait pair.* » — « Eh! « mon cher duc, s'écria le régent, je sais « une autre maxime non moins vraie, c'est « que la vengeance fait des malheureux et « la clémence des amis. »

Cette fois, il ne fut pas le maître. La cabale des ducs et pairs poursuivit ses instances avec cette opiniâtreté que la vanité met à réussir dans ses démarches. On remarqua que le maréchal de Villeroi fut un des plus ardens antagonistes des légitimés, lui qui, nommé gouverneur du jeune roi, s'était d'abord dévoué tout entier au duc du Maine; mais il avait sans doute reconnu qu'il n'y avait plus rien à espérer d'un prince qui s'était laissé dégrader, et le courtisan s'était tourné vers le pouvoir (1) : c'est une tradition qui n'est point perdue.

(1) « Il faut, disait-il, tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils sont en place, et leur verser sur

Le conseil de régence, présidé par le duc de Bourbon, rédigea enfin, au mois d'août 1718, un édit qui, entre autres dispositions, contenait ce qui suit:

« Après avoir rendu la justice qui était « due aux princes du sang royal, nous ne « sommes pas moins obligés de rétablir, en « faveur des ducs et pairs, l'ordre ancien « des duchés-pairies : à ces causes, nous « avons révoqué et révoquons la déclara- « tion du 5 mai 1694, ensemble l'édit du « mois de mai 1711, et l'édit du mois de « juillet 1717, en ce qu'ils attribuent au duc

la tête quand ils n'y sont plus. » Il ajoutait : « Quelque ministre des finances qui vienne, je déclare d'avance que je suis son serviteur, son ami, et même un peu son parent. »

« du Maine et au comte de Toulouse, et à « leurs descendans mâles, le droit de re- « présenter les anciens pairs de France; or- « donnons, en conséquence, que lesdits duc « du Maine et comte de Toulouse n'auront « rang et séance en notre cour de parle- « ment, près de nous dans les cérémonies « particulières, et partout ailleurs, que du « jour de l'érection de leur pairie. »

Le régent garda plusieurs jours cet édit dans sa poche, sans vouloir le signer; mais voyant que les ducs et pairs se retiraient de lui, que même dans plusieurs affaires, et notamment pour la création des charges de surintendant des bâtimens et de grand-maître des postes, il avait éprouvé, par leur défection, un refus au parlement, il

sentit qu'il serait dangereux de se brouiller avec cette haute cour, et dans les intérêts du pouvoir et de la tranquillité publique, il se décida enfin à signer. Mais l'enregistrement de l'édit souffrit beaucoup de difficultés au parlement. Les ducs et pairs ne formaient point la majorité; l'espèce d'animosité que le duc de Bourbon mettait à humilier les princes légitimés excita une sorte d'opposition; on n'ignorait pas, d'ailleurs, que ce n'était qu'à contre-cœur que le régent avait signé l'édit; cependant il avait signé, et un pas rétrograde fût devenu dangereux pour son autorité. Il se décida donc à faire tenir un lit de justice par le jeune roi Louis XV aux Tuileries, le 26 août 1718. Des paroles sévères descendirent

du trône sur le parlement (1); en vain les magistrats, par l'organe du premier président De Mesmes, et de Guillaume de Lamoignon, avocat du roi, essayèrent-ils de hasarder quelques observations contre les lettres patentes et l'édit du conseil d'état : le garde des sceaux d'Argenson répondit : « Le roi veut être obéi sur-le-champ. » L'op-

(1) « Sa Majesté aurait bien voulu cependant ne « pas confondre dans la même loi, des magistrats « judicieux, qui ont résisté avec une fermeté sage et « constante à l'esprit de critique, d'entêtement et de « présomption qui a fait agir les autres : mais la loi « devant être générale, il n'a pas été possible d'y « distinguer ceux de son parlement, dont la pru- « dence et la fidélité méritent des éloges, d'avec ceux « dont les discours et les procédés sont également « répréhensibles. »

position du parlement céda devant l'appareil de la majesté royale; il enregistra l'édit de 1718.

Le garde des sceaux reprenant alors la parole : « Le roi, dit-il, ayant jugé à pro-« pos de rendre aux ducs et pairs le rang « et les prérogatives dont ils avaient cessé « de jouir, a cru devoir conserver à M. le « comte de Toulouse tous les honneurs dont « il est en possession, honneurs si justement « mérités, et dont la durée devrait être in-« définie, si le courage, les services rendus « à l'État, les vertus du cœur et les talens « de l'esprit étaient des titres suffisans pour « en perpétuer la jouissance. »

Cette distinction en faveur du comte de Toulouse, et les éloges dont on l'avait ac-

compagnée, étaient de nouveaux outrages pour le duc du Maine ; il les dévora en silence. Alors le duc de Bourbon, profitant de la confusion où les paroles du garde des sceaux avaient jeté le parlement, se leva et s'adressant au roi :

« Sire, dit-il, je demande que la surintendance de l'éducation de Votre Majesté me « soit déférée, suivant le droit de ma naissance. Je me flatte que les grands du « royaume, et toute cette compagnie, m'en « verront jouir sans répugnance; et moi je « verrai avec bonheur croître dans Votre « Majesté l'amour pour la justice, sa reconnaissance pour la sage administration de « M. le régent, son affection pour sa noblesse, sa bonté pour son peuple, et une

« attention particulière pour la fidélité de « son parlement » (1).

Cette requête fut accueillie, et, malgré les arrêts des 2 et 12 septembre 1715, la volonté de Louis XIV fut encore méconnue, et la surintendance de l'éducation du roi, enlevée au duc du Maine, fut donnée au duc de Bourbon.

Louis XV et le régent se retirèrent, mais la séance ne fut point levée; quand les portes furent refermées, le premier président témoigna à la cour la profonde douleur dont la conduite du garde des sceaux avait pénétré son âme; et la compagnie qui, en la présence du roi, avait montré

(1) Extrait du procès-verbal du lit de justice du 26 août 1718.

tant de faiblesse, n'eut encore que le stérile courage de rédiger cette tardive protestation, demeurée secrète dans ses registres :

« La cour, toutes les chambres assem-
« blées, déclare d'un vœu commun, que,
« dans les circonstances où elle s'est trouvée,
« au palais des Tuileries, elle n'a pu, ni dû,
« ni entendu délibérer, en aucune manière
« que ce soit, *sur tout ce qui a été fait et*
« *publié en présence du roi*, et qu'elle *n'y*
« *a eu aucune part* » (1).

(1) Le parlement fut puni de cet essai de courage, par l'arrestation des présidens *Blamont* et *Faydeau*, et du conseiller *Saint-Martin*. Ce fut l'abbé Dubois qui demanda cet acte de rigueur. Le peuple n'en fut pas très-affecté; car, lorsque le parlement vint en *robes rouges* réclamer au Palais-Royal la liberté de

La duchesse du Maine était dans son appartement aux Tuileries, où elle attendait avec impatience l'issue du lit de justice. Le duc du Maine entre : « Votre pâleur, lui dit-elle au premier coup d'œil, ne m'apprend que trop ce qui vient de se passer. Vous deviez vous y attendre du jour que vous vous êtes laissé honteusement dépouiller de votre qualité de prince du sang.

LE DUC.

Que vouliez-vous faire contre la force?

LA DUCHESSE.

Opposer du courage?

ses magistrats, on criait sur son passage : « A deux sous les homards! à six deniers les écrevisses cuites! »

LE DUC.

N'ai-je point protesté ?

LA DUCHESSE.

Belle défense! Sachez, monsieur, que lorsqu'une fois on a acquis l'habileté à succéder à la couronne, on doit, plutôt que de se la laisser arracher, mettre le feu aux quatre coins du royaume (1).

LE DUC.

Le moyen serait violent.

LA DUCHESSE.

Tout est permis pour se venger.

LE DUC.

Que serait-ce donc si vous saviez....?

(1) Ces paroles sont rapportées par Saint-Simon, dans ses Mémoires. Tome 16, page 426.

LA DUCHESSE.

Comment? Et quel nouvel affront....

LE DUC.

On conserve au comte de Toulouse tous ses honneurs; ce n'est qu'à moi qu'on les enlève.

LA DUCHESSE.

Lâche parlement!

LE DUC.

Ce n'est pas tout encore; il faut quitter les Tuileries.

LA DUCHESSE.

Et pourquoi?

LE DUC.

Je ne suis plus surintendant: on a donné cette charge à M. le Duc.

Malédiction! il ne me reste donc que la honte de vous avoir épousé! »

Et dans sa fureur, elle brisa les glaces et les meubles de son salon.

Le duc du Maine effrayé se sauva à travers les débris pour aller tranquillement rédiger une nouvelle protestation; mais toujours timide, il voulut, sous le prétexte de l'amour du bien public, qu'elle restât secrète comme celle du parlement. La vengeance de la duchesse devait éclater au grand jour.

CHAPITRE IV.

Sceaux.

Le château de Sceaux, bâti à grands frais par Colbert, avait été vendu par ce ministre au duc du Maine. L'élégance de ses jardins dessinés par Lenôtre, la fraîcheur

de ses eaux, le charme de ses bosquets ornés de statues, l'éclat des fêtes dont il était le théâtre, tout concourait à faire de ce séjour un lieu de délices. C'est là que la duchesse du Maine tenait sa brillante et joyeuse cour; c'est là que, dédaigneuse de l'étiquette de Versailles, elle venait respirer en liberté, jouer la comédie et rire avec ses amis. Les beaux-esprits s'y donnaient rendez-vous, et brûlaient en son honneur cet encens léger qui parfume leurs poésies (1),

(1) Un recueil, publié en 1725, en deux volumes, sous le titre de *Divertissemens de Sceaux*, atteste que l'esprit musqué de l'hôtel Rambouillet s'était transporté dans le salon de la duchesse du Maine. Cette princesse ne pouvait faire un pas, dire un mot, rire, boire ou tousser, que chacune de ses actions ne fût

tandis que les grands seigneurs à la mode se disputaient la faveur d'offrir à la divinité de ce nouvel Olympe ces divertissemens si

saluée d'un impromptu. Tout l'arsenal de la mythologie était mis à contribution, et Flore, et Vénus, et Pomone étaient tour à tour choisies pour modèles : on parlait moins de Minerve et de Diane.

Un soir à souper, la duchesse du Maine voulait-elle observer l'étoile de Vénus, Saint-Genest s'écria :

« Ah! finissons ce long repas,
« Princesse incomparable :
« Vénus ne se lèvera pas
« Tant que vous tiendrez table! »

Une autre fois à dîner, le second service vint-il à se faire attendre, Malezieux fit jaillir de son cerveau non pas une histoire comme madame de Maintenon, mais ces petits vers :

« Princesse, le premier service
« Tient mon estomac au supplice,

célèbres alors sous le nom de *nuits blanches*.

Le bruit de ces plaisirs effarouchait la

« Le second viendra-t-il bientôt?
« Du lait, du beurre, une omelette,
« Ne valent pas les plats de rôt
« Dont ils suspendent la défaite! »

On pourrait multiplier les citations. Je me bornerai à une dernière. La duchesse était enrhumée du cerveau; elle éternua : tout-à-coup un autre Desmaure de s'écrier :

« Que je suis étonné
« Du bruit qu'a fait le né
« De la belle Déesse!
« Car grande est la princesse,
« Mais petit est le né
« Qui m'a tant étonné. »

Ainsi on voit qu'à l'exception de quelques hommes d'esprit comme Saint-Aulaire, Lamothe, Chaulieu, ce petit Parnasse était fréquenté par des *précieux ridicules*.

molle insouciance du duc du Maine; son goût le portait de préférence à la retraite, à l'étude et au travail. Cependant il avait plus qu'un autre ces dons aimables, cet art de conter avec finesse qui répandent tant de charme dans la conversation; spirituel et dévot, c'était le digne élève de madame de Maintenon.

La duchesse était blonde, fort petite, mais d'une très-jolie figure; ses yeux étaient charmans, toute sa personne séduisante de grâces; c'était une fée qui présidait tantôt aux enchantemens que créait le génie des plaisirs, tantôt aux conseils académiques où elle aimait à faire briller son esprit. Son caractère ne répondait pas à tant d'agrémens: hardie jusqu'à l'audace, violente

jusqu'à la fureur, impatiente de tout obstacle, tourmentée du besoin de tout gouverner, son ambition ne connaissait ni bornes ni repos.

On peut juger à quel point cet orgueil dut être irrité par le triomphe du duc de Bourbon; après avoir bouleversé son appartement des Tuileries, trop fière pour y rester un instant de plus, elle était venue, seule, cacher à Sceaux son dépit et ses larmes. Elle fait appeler mademoiselle Delaunay, sa confidente, et court s'enfermer avec elle dans *sa Chartreuse* (1). Ce n'était

(1) « Le second étage au haut du château est le petit appartement nommé *la Chartreuse*, fort recherché dans toutes les choses précieuses, meubles, tableaux rares, curieux et originaux. La vue est

plus pour rêver aux apprêts d'une fête, pour méditer quelque madrigal, ou répéter son rôle dans quelque comédie nouvelle; la duchesse n'avait ni son regard enjoué, ni son gracieux sourire; ses traits pâles et décomposés révélaient le trouble de son âme. Elle rompt enfin le silence: « C'en est fait, dit-elle, je suis déshonorée! C'est peu que, par sa lâcheté, M. le duc du Maine ait laissé échapper la régence et le comman-

admirable; on découvre de plus de huit à dix lieues autour du château. Aussi Louis XV l'a-t-il appelé *le beau Grenier de Sceaux*. C'était la retraite favorite de madame la duchesse du Maine; elle s'y faisait monter par une trappe dont le siége était enlevé au moyen d'un contre-poids. »

(Promenades de Sceaux-Penthièvre, page 45.)

dement des troupes, un nouvel affront m'était réservé : la surintendance de l'éducation du roi est donnée au duc de Bourbon : et moi, je suis chassée des Tuileries, moi ! C'est trop souffrir, et je me vengerai ; le régent sera ma première victime ; il verra s'il y a du sang des Condé dans mes veines.

MADEMOISELLE DELAUNAY.

Mais monseigneur...

LA DUCHESSE.

Qu'importe ? il est allé à Rambouillet chez son frère Toulouse rédiger avec lui je ne sais quelle nouvelle protestation ; il s'agit bien maintenant d'un pareil grimoire : la plume ne suffit plus ; il nous faut d'autres armes ; il faut appeler à notre aide et

la France, et l'Espagne, et l'Europe : puis-je compter sur mes amis ?

MADEMOISELLE DELAUNAY.

Jusqu'ici l'attrait des plaisirs et les récréations de l'esprit les ont appelés dans votre château plus que la politique ; et je ne sais si une conspiration ne les effraiera pas. Lamothe, Chaulieu, Saint-Aulaire...

LA DUCHESSE.

Ce ne sont pas des madrigaux et des chansons que je demande. Que penses-tu du cardinal de Polignac ? tu sais que son frère a été mis en prison pour avoir signé la requête de la noblesse.

MADEMOISELLE DELAUNAY.

Oui, madame ; mais le cardinal, bel-esprit, amoureux de son savoir et de son

repos, est trop absorbé par ses vers latins pour chercher à venger son frère, et *Lucrèce* est le seul ennemi qu'il songe à combattre.

LA DUCHESSE.

Et Richelieu ?

MADEMOISELLE DELAUNAY.

C'est un jeune fou, uniquement occupé de ses duels et de ses aventures galantes: cependant nouveau Fiesque, il pourrait peut-être diriger un complot du sein des plaisirs.

LA DUCHESSE.

Non; son secret lui échapperait aux genoux de mademoiselle de Valois.

MADEMOISELLE DELAUNAY.

Mais madame ne parle pas de Malé-

zieux : elle connaît pourtant son dévouement.

LA DUCHESSE.

Oui, je sais qu'il donnerait sa vie pour moi; mais sans cesse occupé de pastorales, de sonnets, d'opéras, de comédies, comment veux-tu placer au milieu de tout cela une intrigue politique? La gaîté de son caractère s'en effaroucherait, et je ne me pardonnerais pas d'avoir dérangé ses douces habitudes.

MADEMOISELLE DELAUNAY.

Il en est un autre qui ne donnerait pas à Votre Altesse les mêmes scrupules; je veux dire le comte de Laval.

LA DUCHESSE.

J'y songeais : actif, sombre, audacieux,

dérangé dans ses affaires, il hait le duc d'Orléans; il est l'ami de Pompadour qui est lié avec Cellamare: c'est l'homme qu'il me faut. Oui, écris-lui sur-le-champ; qu'il vienne, je l'attends. »

Et comme soulagée par cette pensée, la princesse devint plus tranquille.

Le comte de Laval était un de ces caractères jaloux et mal faits, qui ont l'art de donner, même à leurs qualités, la mauvaise grâce et les inconvéniens d'un défaut. Le souvenir de sa naissance n'était en lui que de l'orgueil; son esprit, de l'ironie; ses succès, de l'indiscrétion; son courage, de la vanité. Il portait une mentonnière de taffetas noir, afin de rappeler sans cesse une blessure qu'il avait reçue à la mâ-

choire(1); mais trouvant que cette enseigne n'avait pas assez appelé sur lui l'attention de la cour, il quitta le service avec hauteur, et vint se ranger parmi les mécontens. Il prit parti pour les princes légitimés, et signa la protestation de la noblesse. Le régent, pour le faire taire, eut la faiblesse de lui accorder une pension; mais heureux d'être ingrat, parce qu'un autre à sa place aurait été re-

(1) Pour le distinguer des autres Laval, on l'appelait *La Mentonnière*.

Malezieux, qui faisait des vers sur tous les convives de Sceaux, adressa ce couplet à M. de Laval :

« Mars t'a frappé de son tonnerre
« En mille aventures de guerre,
« Dignes du grand nom de Laval;
« Il te reste un gosier pour boire,
« Cher ami, c'est le principal;
« Console-toi de la mâchoire. »

connaissant, Laval, prenant cet excès de bonté pour de la crainte, se crut encore plus important; et dans l'espoir sans doute de se vendre plus cher, il s'associa sans remords à toutes les intrigues tramées contre le duc d'Orléans.

A peine eut-il reçu la lettre de mademoiselle Delaunay qu'il accourut à Sceaux. La duchesse s'enferma avec lui, lui ouvrit son cœur, et lui déclara ses projets de vengeance. Un rayon de joie éclaira le sombre visage de Laval. « J'attendais ce jour avec impatience, s'écria-t-il, et je m'étonnais que Votre Altesse eût aussi long-tems tardé à venger les affronts dont elle a été abreuvée. Vous, madame, déchue de tous vos honneurs! et par qui et pour qui?. M. le

régent croit pouvoir impunément méconnaître tous les services, violer tous les droits, humilier toutes les existences, pour gorger d'or et de plaisirs ses maîtresses et ses favoris! Il est tems de lui apprendre qu'il est des injures qu'on n'oublie pas, et des gens de cœur toujours prêts à les punir. Princesse, le reste de ce sang versé dans les combats vous appartient; ordonnez, disposez de mon bras, de l'épée de mes amis. Le moment est favorable: le peuple souffre, la noblesse est mécontente, le parlement réclame avec humeur la liberté de deux de ses présidens...

LA DUCHESSE.

Et Villars, que fait-il?

LAVAL.

Il est vieux, sa fortune est faite; il n'a point appris à conspirer à la cour de Louis XIV, et le régent l'a gagné en le faisant président du conseil de la guerre... Mais, madame, quel rival opposerez-vous au duc d'Orléans? Le duc du Maine...

LA DUCHESSE.

Lui! Dieu m'en garde! sa faiblesse gâterait tout: il ne sait rien de mes desseins; il ne les apprendra que par leur succès. N'ai-je pas pour moi l'exemple de la duchesse de Bragance qui a fait son mari conspirateur et roi à son insu (1)? Celui que j'op-

(1) Louise de Gusman qui, par son courage, plaça la couronne de Portugal dans la maison de Bragance.

pose au régent est un prince qui ne l'aime pas; qui aurait voulu faire effacer son nom du testament du feu roi; qui, placé sur un trône étranger, regrette tous les jours la France, son pays.

LAVAL.

Philippe V?

LA DUCHESSE.

Lui-même : roi d'Espagne, il serait en même tems régent du royaume de France; mais comme il n'en prendrait que le titre, il en laisserait tout le pouvoir à M. le duc du Maine: nous verrions alors si M. le duc d'Orléans ferait rendre des édits pour casser les volontés de Louis XIV; si M. le duc de Bourbon garderait la surintendance, et si la valeur et les services des braves comme

vous, mon cher comte, seraient encore méconnus.

LAVAL.

Ah! madame!

LA DUCHESSE.

Albéroni nous secondera; il hait Dubois, et, entre prêtres, c'est à la mort. D'ailleurs son orgueil sera flatté de dominer à la fois à Aranjuez et à Versailles : l'important sera de nous assurer de ses intentions et de son appui.

LAVAL.

Rien de plus facile : les jésuites ne sont-ils pas là toutes les fois qu'il faut bouleverser les États ? Votre Altesse a sous la main le P. Tournemine ; il connaît le P. Daubenton, le confesseur de Philippe V ; daignez

le charger d'envoyer auprès de lui un de ses agens; le reste ira de lui-même.

LA DUCHESSE.

J'entends; mais l'ambassadeur d'Espagne, par quels moyens l'aborder? Il n'est venu chez moi que dans les grandes cérémonies.

LAVAL.

Je ne le connais pas; mais le marquis de Pompadour, mon ancien ami, le voit familièrement, et même il m'a laissé entrevoir que le prince de Cellamare intriguait sourdement lui-même contre nos ennemis. Il sera donc aisé de le mettre dans nos intérêts, surtout si Votre Altesse veut employer près de lui un peu de ce charme de séduction dont elle a si bien le secret. Sans être

de la première jeunesse, il aime les plaisirs, il est aimable, un peu coquet. Vous l'attirerez facilement dans votre parti; et je pense que le meilleur moyen d'entamer la négociation, c'est de lui offrir une fête dont il sera le héros.

LA DUCHESSE.

Comte, il y a dans ce conseil moins de prudence que de zèle. Dans ce moment le Palais-Royal doit avoir les yeux ouverts sur moi, et une fête que je donnerais éveillerait les soupçons, surtout si j'invitais le prince de Cellamare. Malézieux peut mieux nous servir dans cette circonstance: je lui demanderai un divertissement dans sa jolie retraite de Châtenay; je crois y avoir déja vu l'ambassadeur. Il y viendra cette fois

conduit par Pompadour; la chose paraîtra plus naturelle, et l'appareil des plaisirs servira de voile à nos entretiens. »

Ce plan venait d'être arrêté, lorsqu'on annonça M. de Malézieux. Instruit du brusque retour de la duchesse du Maine, il accourait lui témoigner la part qu'il avait prise à ses ennuis, et lui offrir de lui-même, pour les distraire, un de ces divertissemens qu'elle préférait aux pompes de la cour. Sa proposition fut accueillie, le jour pris, les invitations faites; on insista particulièrement sur le marquis de Pompadour et sur le prince de Cellamare. Malézieux, d'abord surpris de cet empressement, ne tarda pas à en avoir le secret.

M. de Malézieux, chancelier de Dombes

et seigneur de Châtenay, devait ce double titre à la reconnaissance du duc du Maine, dont il avait tendrement soigné l'éducation. Mathématicien, poete, musicien, auteur de petites comédies qu'il jouait lui-même, c'était un de ces hommes heureusement nés, pour qui la vie douce et consacrée à de tranquilles plaisirs n'a point de nuages. Sans cesse occupé de plaire et d'amuser, il ne connaissait de jours malheureux que ceux où la pluie venait déranger une promenade ou un feu d'artifice. La duchesse du Maine était son idole; c'est pour elle qu'à toute heure, en tous lieux, son imagination s'évaporait en ballades, en madrigaux, en chansonnettes; et, si l'on consulte son Herbier poétique, on se convaincra

qu'il n'y a pas une fleur au Parnasse qu'il n'ait cueillie pour en faire hommage à cette nouvelle muse.

On devine qu'il redoubla de soins et d'attentions pour donner à la fête de Châtenay un air plus riant encore que d'habitude. Après un brillant concert dirigé par Matho, ordinaire de la musique du roi, l'abbé Saint-Genest, intime ami de Malézieux, vint dans la galerie dire à la duchesse du Maine qu'un opérateur était dans la cour avec toute sa troupe, et qu'il briguait l'honneur de lui offrir *un plat de son métier.*

« La princesse ordonne qu'il entre. On voit aussitôt paraître un homme dans un équipage fort extraordinaire; mais malgré

sa coiffure bizarre, sa longue barbe de crin, on reconnut bientôt que c'était M. de Malézieux qui prononça fort gravement cette harangue burlesque :

« Monseigneur, madame, mademoiselle; mademoiselle, madame, monseigneur; ou monseigneur, mademoiselle, madame, car il n'importe guère que dame soit devant ou qu'elle soit derrière : vous voyez paraître devant vous l'âme d'Hippocrate, la quintessence d'Esculape, le phénix des opérateurs! J'appris avant-hier à Novogorode-Veliki, l'une des capitales de la Moscovie où j'étais allé remettre la tête à un grand du pays, décapité depuis quatre années par ordre du czar, que vous deviez vous trouver aujourd'hui à Châtenay : j'ai fait

sept cents lieues en vingt-quatre heures pour aider à faire les honneurs de la maison.

« Allons, ma cassette, ma cassette! »

« A cette belle semonce, parut un arlequin portant une boîte remplie de plusieurs bouteilles : c'était M. de Dampierre, l'un des gentilshommes du duc du Maine.

« L'opérateur demanda en beau langage une bouteille à son arlequin; cette bouteille avait pour écriteau : *Eau générale*.

« Que pensez-vous, dit-il alors en s'adressant à M. le duc du Maine, que pensez-vous que renferme cette bouteille? Je la nomme Eau générale, parce que l'usage de cette eau miraculeuse forme en très-peu de tems les généraux d'armée. C'est un extrait de la cervelle de César, du flegme de Fa-

bius, de l'âme du grand Condé, de l'audace de Villars. (Les yeux de tous les assistans se tournèrent spontanément vers le vainqueur de Denain, qui sourit.) Prenez-en ce soir un bon verre, et qu'on vous donne demain une armée à commander; je veux être pendu en Grève si vous n'égalez votre grand-père. »

« Arlequin présenta une seconde bouteille, elle avait pour écriteau : *Esprit universel.* « Madame, dit l'opérateur en s'adressant à la duchesse du Maine, je sais que vous pouvez très-bien vous passer de ma bouteille; vous possédez naturellement toutes les merveilles qu'elle renferme; mais ne laissez pas de l'accepter, ne fût-ce que pour en faire part à quelques-unes de vos amies. »

« Arlequin présenta une troisième bouteille à son maître : « C'est l'*Eau de l'Alhambra,* s'écria l'opérateur ; c'est l'ambroisie de la politique, le nectar de la diplomatie ; c'est un composé de finesse, d'esprit, de chevalerie. Charles-Quint en buvait souvent ; Philippe V en a trouvé plusieurs fioles dans le trésor royal, et quoiqu'il soit bien évident qu'il en ait déja donné à son illustre ambassadeur, j'ose me flatter que M. le prince de Cellamare voudra bien accepter cette bouteille, afin de pouvoir apprécier le rapport qui existe entre les spécifiques préparés en Espagne et ceux qui se préparent en France » (1).

(1) Pour mieux conserver la couleur du tems et l'esprit qui présidait à ces réunions si célèbres du

Après cette allusion, qui fit un moment réfléchir l'ambassadeur, l'opérateur et son arlequin distribuèrent encore quelques recettes, assaisonnées de plaisanteries, tantôt légères, tantôt hardies, telles que la liberté du tems les autorisait; et toute la compagnie passa dans la salle de spectacle où l'on représenta l'opéra de Philémon et Baucis. Les musiciens, vêtus en prêtres et prêtresses, étaient couronnés de fleurs et entrelacés de guirlandes, et les rôles des deux vieillards étaient remplis par Bastaron et par mademoiselle Des Enclos.

On servit le souper : la duchesse du

château de Sceaux, nous avons emprunté la description de la plupart des fêtes qui se trouvent dans ce chapitre, à des manuscrits contemporains.

Maine fit asseoir à ses côtés le prince de Cellamare et le maréchal de Villars. C'était l'occasion de déployer toute la finesse de son esprit; aussi avait-elle mis toutes ses grâces sous les armes : elle distribuait tour à tour, entre les deux convives, ces bons mots dont sa conversation était émaillée. Plus sérieuse avec Villars, elle cherchait à remuer dans son cœur ce levain d'orgueil que les palmes de Denain et le laurier académique n'avaient pu satisfaire; elle laissa même échapper tout bas le mot de *connétable;* mais le vieux guerrier, soupçonnant un piége sous tant de séduction, ne prêtait qu'une oreille distraite aux discours de la sirène. Plus coquette avec Cellamare, mais n'osant lutter de finesse avec le diplomate,

elle attaquait l'homme galant avec une charmante étourderie; elle en appelait de la supériorité de sa raison aux faiblesses de son cœur, et le prince, aisément rangé sous le charme, croyait déja lire dans les yeux de la princesse autre chose qu'une intrigue politique. Aussi, quand la duchesse du Maine lui offrit d'être le roi d'une *grande nuit* qu'elle voulait donner à Sceaux, il reçut cet hommage comme un gage de son triomphe.

Malézieux, qui avait le mot, demanda la permission de faire observer que, d'après les statuts de la cour de Sceaux, on ne pouvait pas être *roi des nuits* sans être *chevalier de la Mouche-à-Miel:* « Toutefois, ajouta-t-il, si M. le prince de Cellamare

désire être reçu chevalier de l'ordre, nous serons heureux de l'admettre parmi nous. » L'ambassadeur voyant dans ce badinage un moyen de servir ses projets galans, et de s'initier dans les secrets d'une société qui pouvait seconder ses desseins, se prêta de bonne grâce aux joyeuses épreuves de cette chevalerie.

L'ordre de la Mouche-à-Miel fut institué à l'occasion de la devise faite par la duchesse du Maine à l'époque de son mariage; cette devise était empruntée à *l'Aminte* du Tasse : *Piccola si ma fa pur gravi le ferite.* (Petite sans doute, mais les blessures qu'elle fait sont graves (1). On forma une société;

(1) L'abeille, petit animal,
Fait de grandes blessures;

on fit des réglemens, on nomma des officiers, on frappa une médaille que tous les chevaliers de l'ordre, hommes ou femmes, devaient toujours porter à Sceaux, suspendue à un ruban citron. On brigua en foule cette marque de distinction; mais il n'y eut que trente-neuf élus, tous liés par les mêmes sermens : « Par une agréable allusion « à l'abeille, écrivait un de ces chevaliers, « nous jurons par le mont Hymette. »

On passa dans la grande galerie, où le

Craignez son aiguillon fatal,
Évitez ses piqûres.
Fuyez, si vous pouvez, les traits
Qui partent de sa bouche;
Elle pique et s'envole après :
C'est une *fine mouche!*
(Malézieux à la duchesse du Maine.)

héraut de l'ordre, M. de Bessac, enseigne des gardes du duc du Maine, attendait, vêtu d'une longue robe de satin incarnat, semée de mouches à miel d'argent, avec une ruche d'or pour coiffure.

Dès que la duchesse du Maine eut pris place sur un trône, le héraut s'adressant au prince de Cellamare : « Vous jurez et promettez une fidélité inviolable à la grande fée, Ludovise, dictatrice perpétuelle de l'ordre incomparable de la Mouche-à-Miel. Jurez, prince, par le sacré mont Hymette!

LE PRINCE.

Je le jure.

LE HÉRAUT.

Vous jurez et promettez de vous trouver dans le palais enchanté de Sceaux toutes

les fois qu'il sera question d'y tenir chapitre.

LE PRINCE.

Je le jure.

LE HÉRAUT.

Vous jurez et promettez de prendre en votre protection toutes les espèces de mouches à miel et leur précieux ouvrage.

LE PRINCE.

Je le jure.

LE HÉRAUT.

Enfin, vous jurez et promettez de conserver soigneusement la glorieuse marque de votre dignité, et de ne jamais paraître devant votre dictatrice sans avoir la médaille dont elle va vous honorer.

LE PRINCE.

Je le jure par le sacré mont Hymette» (1).

A ces mots, le prince s'avança vers la duchesse, qui lui donna la médaille, et lui adressa ces vers :

« Digne envoyé d'un grand monarque,
Recevez de ma main la glorieuse marque
De l'ordre qu'on vous a promis :
Apprenez, prince, de ma bouche
Que je vous mets au rang de mes amis
En vous faisant chevalier de *la Mouche* (2). »

Ainsi finit la journée de Châtenay, qui n'était que le prélude de la *grande nuit* de Sceaux.

(1) Tels étaient les mots sacramentels de la cérémonie.

(2) Divertissemens de Sceaux.

Il importe, avant tout, de signaler l'origine de ces *nuits blanches* qui occupèrent dans le tems toutes les bouches de la renommée.

La duchesse du Maine trouvant que les jours étaient trop courts pour les plaisirs, passait encore une partie des nuits à jouer, à se promener dans ses jardins ou à présider son bureau de bel-esprit; un chevalier de l'ordre de la Mouche-à-Miel était chargé d'arranger les parties.

Le tour de l'abbé de Vaubrun étant arrivé, il imagina, pour rompre la monotonie du brelan, d'y joindre un divertissement nouveau : c'était la Nuit, avec ses habits parsemés d'étoiles, qui venait présenter une lanterne à la duchesse du Maine

et la remercier de la préférence qu'elle daignait lui accorder sur le Soleil. L'idée sourit à la princesse; on convint que le soin et le commandement de ces nouvelles fêtes seraient donnés à deux personnes qui prendraient le titre de Roi et de Reine de la Nuit; leur royauté devait cesser aux premiers rayons du jour. Lorsque le roi était élu, on faisait une loterie des vingt-quatre lettres de l'alphabet : s'il tirait un *B*, il devait donner un ballet; la lettre *C* indiquait une comédie, l'*O*, un opéra. La plus grande magnificence présidait à ces fêtes, qui aujourd'hui nous font sourire, mais qui, à cette époque, passaient pour les mystères du Parnasse et pour les enchantemens d'Armide.

C'était la lettre *C* qui était sortie de l'urne

pour la royauté du prince de Cellamare; tout fut donc préparé pour une grande comédie; et *Baron* fut invité à venir jouer lui-même *l'Homme à bonnes fortunes*.

La princesse avait, à dessein, choisi un jour où le duc du Maine était allé faire une partie de chasse dans la forêt du château d'Eu, qu'il devait au fol amour de mademoiselle de Montpensier pour Lauzun (1).

(1) Mademoiselle de Montpensier fit donation du château d'Eu au duc du Maine, à condition que madame de Montespan déciderait Louis XIV à reconnaître son mariage avec le duc de Lauznu. Ce château, qui passa ensuite dans la maison Penthièvre, appartient aujourd'hui, par droit de succession, au roi des Français. Les nombreux embellissemens que ce prince vient d'y faire, la magnifique collection de portraits qu'il y a rassemblés, et les souvenirs des

jamais elle n'avait déployé plus de luxe; il semblait qu'au désir de captiver le prince de Cellamare se joignait l'intention de braver le régent et sa cour. Les invités étaient nombreux et presque tous choisis dans un cercle favorable à ses projets. A côté de ses amis et de ses poètes ordinaires, Richelieu étalait ses grâces frivoles et racontait tout haut ses duels et amours; Laval au contraire affectait l'air soucieux d'un Catilina; le jeune marquis de Monteleone, présenté par Cellamare, souriait à tout ce que disait Richelieu, et vantait la richesse de ses habits et le bon goût de ses rubans; le prési-

ducs de Guise, attirent et justifient l'empressement des voyageurs à visiter cette antique résidence.

dent De Mesmes s'inquiétait déja de l'heure du souper; Lamothe, que la duchesse appelait son *Berger*, faisait assaut d'esprit avec le duc de Nevers; le marquis de Pompadour, assez étranger à ces sortes de combats, se donnait des airs d'importance; le chevalier de Ménil avait les yeux fixés sur mademoiselle Delaunay, tandis que Chaulieu oubliait auprès d'elle ses cheveux blancs; le cardinal de Polignac scandait quelque hémistiche latin tout en montrant ses belles dents et en jouant avec son rabat de dentelle; non loin de lui, Lagrange-Chancel méditait une de ces strophes qui sont devenues des crimes; enfin Saint Aulaire répondait en souriant à la duchesse du Maine, qui l'appelait son *Apollon*, le quatrain sur

lequel il est arrivé si légèrement à l'immortalité (1) :

Baron, quoique alors agé de soixante-cinq ans, joua Moncade avec une jeunesse de talent qui enchanta l'auditoire; madame de Maneville, dame d'honneur de la duchesse, remplit le rôle d'Araminthe, et la princesse, sous les traits de Lucinde, enleva tous les suffrages par la finesse de son jeu.

La comédie fut suivie d'un ballet espagnol ordonné par *Pécourt*, et dansé par Balon, Dumoulin, Allant et mademoiselle Subligny. Fêtes, costumes, musique, danse, tout était destiné à reproduire les souvenirs de

(1) « La divinité qui s'amuse
« A me demander mon secret,
« Si j'étais Apollon ne serait point ma muse;
« Elle serait Thétis, et le jour finirait. »

l'Espagne; l'effet n'en fut point perdu pour le prince de Cellamare, qui en remercia la duchesse dans les termes les plus gracieux.

Enfin on passa dans les jardins qui étincelaient de mille feux; tous les arbres étaient brillans de verres de couleur; des orchestres se faisaient entendre dans tous les bosquets; les eaux étaient couvertes de barques illuminées et ornées de banderoles. Lorsque le Roi et la Reine de la Nuit se présentèrent devant le grand étang, mademoiselle Bury, de l'Opéra, déguisée en naïade, leur chanta une cantate sur l'amitié, composée par Lamothe, où l'on remarquait ces vers:

« Je veux que, délicate, elle se fasse un crime,
De ne me pas ouvrir le fond de votre cœur;

Elle a, comme l'amour; sa dernière faveur :
C'est son secret le plus intime.»

Une barque pavoisée aux couleurs de France et d'Espagne les reçut; elle était guidée par un seul matelot, dont le menton était enveloppé d'un taffetas noir.

Dès qu'ils furent séparés de la foule, le prince de Cellamare, émerveillé de cette féerie, ne tarissait pas en éloges et sur la beauté de la fête et sur le talent avec lequel la duchesse avait joué la comédie.

« Prenez garde, prince, répondit la duchesse, je serais obligée de vous croire; car votre opinion fait autorité pour *l'homme à bonnes fortunes*.

CELLAMARE.

Ah! madame! quel royaume enchanteur!

Pourquoi faut-il que la royauté n'y dure qu'un moment? je crains bien qu'il y ait des souvenirs qu'on ne perde pas avec la couronne.

LA DUCHESSE.

Au plaisir que vous a causé le ballet espagnol, j'ai vu qu'il en est qui vous sont toujours chers.

CELLAMARE.

L'Espagne est un si beau pays!

LA DUCHESSE.

Et la France! on dit qu'on la regrette même à Aranjuez.

CELLAMARE.

Oui, si on la voyait telle qu'elle m'apparaît en ce moment.

LA DUCHESSE.

Non : l'on prétend que votre roi...

CELLAMARE.

Que cette musique sur les deux rivages se mêle harmonieusement au bruit léger de nos rames !

LA DUCHESSE.

Avant de partir pour Madrid, Philippe V n'avait pas ces humeurs noires qui le tourmentent aujourd'hui.

CELLAMARE.

Que ces illuminations sont belles, réfléchies par ces belles eaux !

LA DUCHESSE.

C'est que rien, croyez-moi, pas même l'éclat d'un trône, ne peut nous tenir lieu du ciel de la patrie ! Ah ! s'il voulait...

CELLAMARE.

Voyez, madame, les feux d'artifice commencent à s'éteindre.

LA DUCHESSE, avec impatience.

Prince, savez-vous bien que nous avons là une singulière conversation.

CELLAMARE.

Mais... (Il fait un geste pour montrer l'inconnu qui tenait le gouvernail.)

LA DUCHESSE.

Ah! ne craignez rien; c'est le comte de Laval, un ami de Pompadour, le mien; il est dans ma confidence.

CELLAMARE.

Et bien! madame, vous disiez : S'il voulait!...

LA DUCHESSE.

Oui, prince, le moment est favorable; et qui tarde à se venger s'expose à laisser échapper sa vengeance.

CELLAMARE.

Ah! pourquoi mêler des idées de vengeance à cette nuit enchanteresse?

LA DUCHESSE.

Ne quitterez-vous pas ce ton léger? Ne m'avez-vous pas comprise enfin?

CELLAMARE.

Pouvez-vous douter de mon dévouement à Philippe V?

LA DUCHESSE.

Parlez, parlez.

CELLAMARE.

Eh bien!... Mais quelle est cette barque

qui s'approche de la nôtre? que nous veut-elle?

LA DUCHESSE.

Hélas! c'est la déesse de la Nuit qui vient nous avertir que notre royauté va disparaître avec ses ombres. Prince, nous nous reverrons.

CELLAMARE, lui baisant la main.

Je me souviendrai de mes sermens à la fée Ludovise! »

Alors mademoiselle Couprin, de l'Opéra, sous les traits et les voiles de la Nuit, s'adressant à la duchesse du Maine: « Grande princesse, dit-elle, je cède au dieu du Jour qui, plus puissant mais moins heureux que moi, vient terminer la fête que vous avez célébrée en mon nom. De tous les hommages

que j'ai reçus des mortels, aucun ne m'a été si glorieux que le vôtre; aucun règne n'aura été aussi mémorable que celui qui va finir. »

Et toutes les barques se rapprochèrent du rivage, et les feux disparurent, et les orchestres firent silence, et la souveraine de la nuit, déchue d'une royauté fictive, alla rêver une autre couronne.

CHAPITRE V.

L'Escurial.

« Il faut partir, il faut quitter ces vallons délicieux, ces bosquets d'orangers, ces îles charmantes que le Tage entoure de ses eaux, ces gazons où bondissent en liberté les che-

vaux de la plus belle race, et les daims et les cerfs, destinés aux chasses royales. Adieu, jardin de la Primavera, où fleurissent ensemble, comme une seule famille, les plantes des deux mondes! Adieu, grands arbres des allées de la *Reyna*, à l'ombre desquels se reposait Charles-Quint! Voilà le soleil d'août, et le vent d'Afrique va mêler ses poisons à cet air parfumé de fleurs! Il faut partir! »

Tels étaient les regrets qui retentissaient dans le palais d'Aranjuez (1), et les cours

(1) « Quand la canicule approche, lorsque l'air brûlant, engouffré dans la vallée, se charge des exhalaisons d'un fleuve un peu bourbeux et paresseux dans sa marche, et des vapeurs nitreuses que le soleil enlève aux collines entre lesquelles coule le Tage, alors

étaient remplies d'écuyers en habit de voyage, de valets en petite livrée, d'équipages prêts à se mettre en mouvement. Un grand carrosse bleu de ciel, aux armes de France et d'Espagne, un des dix-sept que Louis XIV avait donnés à son petit-fils lors de son départ pour Madrid, attendait au bas de la terrasse; le cocher, le chapeau sous le bras, selon l'étiquette, était immobile sur son siége, et les huit mules qu'il était chargé de conduire, semblaient impatientes de prendre la route des montagnes. Enfin Philippe V vient s'asseoir dans ce carrosse avec la reine et les infants;

cette vallée de Tempé devient un séjour pernicieux, *capable d'enrichir en un jour l'Achéron.* »

(Voyage d'Espagne.—1788.)

Daubenton, confesseur du roi, monte dans la seconde voiture, et tout le cortége se met en marche pour le monastère de l'Escurial.

On se peint dans ses ouvrages : ainsi, Charles-Quint fit d'Aranjuez un brillant séjour; Philippe V chercha, dans le château de Saint-Ildefonse, à retracer quelques-uns de ces souvenirs de Versailles qui vivaient toujours au fond de son âme; Philippe II imprima à l'Escurial son caractère sombre, farouche et dévot.

Fondé par suite d'un vœu (1), dédié à

(1) Philippe II fit vœu, si les Espagnols étaient vainqueurs à la bataille de Saint-Quentin, de fonder un monastère et de le dédier à saint Laurent, dont

saint Laurent, dont il rappelle partout le martyre (1); bâti dans un lieu sauvage, sur la chaîne aride des montagnes qui bornent la Vieille-Castille; formé de grandes pierres de granit dont la teinte rembrunie ajoute à son austérité, décoré dans l'intérieur de peintures religieuses, surchargé de saintes reliques, enfin consacré à la sépulture des rois (2), ce vaste monument offre plutôt la

la fête était le même jour que la bataille. Ce monastère porte, en espagnol, le nom de San Lorenzo.

(Nouveau Voyage en Espagne.)

(1) On voit l'instrument du martyre de saint Laurent sur les portes, les fenêtres, les autels, les habits sacerdotaux; l'édifice même a la forme d'un gril.

(2) Le grand portail ne s'ouvre pour les rois d'Espagne que dans deux occasions solennelles : la première fois qu'ils viennent à l'Escurial, et lorsqu'on

simplicité sérieuse d'un couvent que le faste d'une demeure royale. Cependant il avait cette double destination : lorsque la cour n'était pas à l'Escurial, le monastère était habité par deux cents hyéronimites, blancs et noirs, sous les ordres du prieur, qui exerçait en même tems les fonctions de gouverneur; à l'arrivée de la cour, le couvent se transformait en palais, et les principales cellules devenaient les habitations de la famille royale. Philippe II semblait

y va déposer leurs dépouilles mortelles. C'est Philippe II qui a conçu l'idée d'un Panthéon consacré à la sépulture des rois d'Espagne : par une distinction particulière, le vainqueur de Villa-Viciosa, le duc de Vendôme, y fut déposé en 1712.

(Voyage en Espagne.)

ainsi humilier les grandeurs de la terre devant la majesté de Dieu; mais la piété seule ne l'attirait pas à l'ombre des autels: cet autre Louis XI venait y préparer plus sûrement le fer et le poison, complices de sa politique, et fuir ses remords au pied du confessionnal. Les monarques ses successeurs conservèrent la pieuse tradition de ce pélerinage qui, tous les ans, durait cinquante jours. C'est là que le débile Charles II allait s'enfermer pour demander, mais vainement, au ciel de ranimer son existence incomplète, et de lui donner un héritier(1);

(1) Marie-Louise d'Orléans, fille du duc d'Orléans frère de Louis XIV, femme de Charles II, informa secrètement Louis XIV que son mari ne pouvait avoir d'héritier. Ce fut, sur cette confidence, que

c'est là que Philippe V, naturellement ami de la solitude, échangeait avec plaisir contre les austérités du cloître les pompeux ennuis de la cour.

Ce prince était d'un caractère doux et mélancolique, d'un esprit peu éclairé; sa confiance allait jusqu'à la crédulité, sa bonté jusqu'à la faiblesse, sa dévotion jusqu'au scrupule. Timide, ennemi des affaires, il était dans son caractère d'être gouverné. Son premier maître fut sa première femme, Louise-Marie de Savoie, qui justifiait cet ascendant par sa beauté, son courage et ses vertus; après la mort de la reine, il tomba sous le joug de la princesse des Ursins; en-

Louis XIV bâtit le projet d'établir Philippe, son petit-fils, en Espagne.

fin, la disgrâce de cette illustre intrigante le plaça sous l'empire de sa seconde femme, Élisabeth Farnèse, dont la jeunesse caressante le captivait tout entier. Un premier tête-à-tête lui avait révélé le goût que Philippe V avait pour les plaisirs du mariage(1): ce fut le plus puissant moyen dont elle se servit pour le dominer; elle transporta le trône dans l'alcove royale, et du fond de cette retraite, où elle était à la fois la geôlière du roi et la prisonnière du premier ministre, cette princesse, d'un caractère jaloux, d'un esprit délié, d'une ambition inquiète, exerçait sur le monarque un em-

(1) Lors de leur première entrevue à Guadalaxara, ils restèrent ensemble, seuls, dans leur chambre, dix-huit heures!



pire souverain. Habitué à une domination qui lui était nécessaire, le roi ne la quittait pas; il dînait avec elle, lui demandait conseil sur toutes les affaires de l'État; ne permettait pas qu'on lui parlât hors de sa présence; il était jaloux même du confessionnal, car s'il trouvait la confession trop longue, caché dans un cabinet voisin, il venait ouvrir la porte et rappelait la reine. Cette vie intérieure et sauvage finit par charger de vapeurs l'imagination de Philippe V et par lui inspirer le dégoût du trône et des grandeurs.

« Une femme et un prie-Dieu (disait « Albéroni à M. de Marcieu), voilà ce qu'il « faut au roi d'Espagne! » On a vu qu'Élisabeth s'était chargée de la première moitié

de l'existence du monarque; la seconde était confiée aux soins d'un jésuite, le P. Daubenton, espion du pape, l'un des fabricateurs de la bulle *Unigenitus*, qui obsédait de terreurs religieuses la conscience de Philippe V, tandis que la reine hébétait ses facultés par les excès de la solitude.

Un seul homme faisait mouvoir à son gré ces trois puissances. Né à Plaisance, dans la cabane d'un jardinier, tour à tour sonneur de cloches, abbé, intendant d'un évêque, favori du duc de Vendôme, dont il amusait les loisirs par l'enjouement de son esprit, et dont il flattait la gourmandise par des ragoûts italiens; agent du duc de Parme à Madrid, conseiller intime d'Élisabeth Farnèse, enfin cardinal premier

ministre du roi des Espagnes et des Indes, cet homme était Albéroni. L'union de Philippe V avec la maison de Parme fut le piédestal de sa haute fortune; lorsque la princesse des Ursins, à qui son âge n'avait point permis de remplacer Louise-Marie de Savoie dans toutes les attributions d'une reine, songeait à donner une seconde femme au roi, elle consulta Albéroni: l'ambitieux, depuis longtems préoccupé du projet d'appeler au trône d'Espagne la fille de son souverain (1), ne manqua pas de lui dépeindre cette princesse comme un enfant sans caractère,

(1) Albéroni avait fait confidence de ce projet à Louis XIV.

(Histoire du cardinal Albéroni — 1719, traduite de l'espagnol.)

sans volonté, qui serait trop heureuse de suivre aveuglément toutes ses instructions. La princesse des Ursins tomba dans le piége, et l'exil fut le prix de sa crédulité (1). Albéroni fonda sa toute-puissance sur la reconnaissance de la jeune princesse au front de laquelle il venait d'attacher une couronne.

(1) Dès que la princesse des Ursins apprit que la nouvelle reine arrivait, elle alla au devant d'elle dans un habit de cour, avec toute la confiance d'une favorite. Quelle dut être son indignation, lorsque cette même Élisabeth qu'on lui avait représentée sous de si timides couleurs, la fit arrêter et conduire sous escorte à Burgos, par le temps le plus rigoureux, sans autre vêtement que sa robe de cour! C'était Albéroni qui avait fait demander cet ordre à Philippe V, par le duc de Parme, père d'Élisabeth. Louis XIV était dans la confidence.

En effet, il gouvernait le roi par la reine : auteur ou confident de tous les secrets mis en œuvre pour le subjuguer, il l'emprisonnait dans cette vie solitaire, où le monarque ne voyait que par ses yeux, n'entendait que par ses oreilles; il tenait ainsi la pensée royale sous le séquestre, et c'était lui, lui seul qui dictait des lois à l'Espagne.

Albéroni avait quelques traits de ressemblance, mais à un degré inférieur, avec les deux cardinaux qui ont joué en France les premiers rôles sur la scène politique. Adroit et fourbe comme Mazarin, mais brusque et emporté, il manquait de cette patience, de cette confiance dans le tems qui fut tout le courage du ministre d'Anne d'Autriche; audacieux et fier comme Richelieu, il n'a-

vait ni la portée de son génie, ni la hauteur de ses vues, ni l'inflexibilité de sa pensée. Dans son inquiète fécondité, il enfantait sans cesse de nouveaux projets, toujours gigantesques, jamais grands. Tous deux firent des esclaves des rois dont ils étaient les ministres : telle fut pourtant la différence de leurs caractères, que l'un, tout-puissant jusqu'à sa dernière heure, vit Louis XIII trembler encore devant lui à son lit de mort, tandis que l'autre, abandonné par la reine qu'il avait mise sur le trône, fut contraint de s'enfuir comme un aventurier, et s'évanouit comme une erreur de la fortune.

Celui qui gouvernait si despotiquement l'Espagne et ses maîtres tremblait à son tour

devant une de ces influences obscures qui passent inaperçues devant la dignité de l'histoire, mais dont les cours offrent plus d'un exemple. Ainsi, madame de Maintenon avait conservé une vieille servante (1) qui, dépositaire des secrètes faiblesses de la femme de Scarron, rançonna plus d'une fois la royale épouse de Louis XIV, et eut assez de crédit pour faire des dames d'honneur; ainsi, Élisabeth Farnèse avait amené de Parme Laura Pescatori, sa nourrice, qu'elle aimait tendrement et qui exerçait sur elle une grande influence. Ce n'était point par son esprit, car à l'exception de cette sorte de finesse inséparable du carac-

(1) Nanon Babbien.

tère italien, elle était sans éducation; mais sa présence, son costume, son langage rappelaient à la reine et ses premières années et sa ville natale; si sa maîtresse était triste, elle lui parlait du ciel bleu de l'Italie, elle lui chantait ces airs du pays avec lesquels elle avait bercé son enfance, et la reine souriait et l'embrassait avec reconnaissance. Ces souvenirs, qui la rendaient chère à Élisabeth, importunaient Albéroni, auquel Laura n'épargnait pas les railleries sur les cloches de Plaisance; et le cardinal-ministre, tourmenté de la faiblesse des parvenus, avait demandé le renvoi d'une femme qui lui rappelait sans cesse l'obscurité de son origine; mais dès qu'il fut bien convaincu que la reine ne lui ferait point ce sacrifice;

il ne rougit pas de chercher à plaire à la nourrice; il étudia ses goûts, flatta sa vanité, l'initia à des demi-confidences, la combla d'or et de présens; enfin il ne négligea rien pour se faire une amie de cette redoutable Œnone.

Tels étaient les principaux personnages dont se composait la camarilla de l'Escurial, lorsque le baron de Walef arriva à Madrid.

Ce baron de Walef, Liégeois d'origine, était un de ces chevaliers d'industrie, enrôlés dans la milice secrète que les jésuites entretiennent autour des trônes, pour l'accomplissement de leurs ténébreux desseins. C'est le P. Tournemine qui l'avait recommandé à mademoiselle Delaunay. Pour dé-

tourner les soupçons, on l'avait présenté à la duchesse du Maine comme un bel-esprit qui désirait lui faire hommage de quelques vers de sa façon. La duchesse avait eu avec lui quelques entretiens particuliers, dont la politique, plus que la poésie, avait fait les frais. On était convenu qu'il se rendrait en Espagne pour pressentir la cour de l'Escurial à l'égard du régent et des princes légitimés; qu'il observerait la plus grande discrétion; que, dans sa correspondance, il écrirait les choses secrètes entre les lignes consacrées aux nouvelles générales, avec une encre blanche dont mademoiselle Delaunay aurait la pareille pour lui répondre; enfin on lui avait donné des lettres de crédit et cent louis pour son voyage.

Plus occupé de ses intérêts que de ceux de la duchesse du Maine, cet intrigant ne songea qu'à tirer le meilleur parti possible de sa mission. Il n'ignorait pas que l'ambition avait plus d'une fois divisé le premier ministre et le confesseur du roi : il s'imagina donc qu'il y aurait plus de profit à persuader à chacun des deux qu'il l'avait rendu seul confident du secret dont il était dépositaire. Muni de la lettre du P. Tournemine, il se présenta d'abord au P. Daubenton, qui vit avec joie dans cette intrigue une nouvelle occasion d'augmenter son crédit aux dépens peut-être de l'influence du cardinal. Il recommanda au baron de ne parler de cette confidence à personne, de vivre modestement à Madrid, d'y feindre

quelques affaires de banque : « L'argent, ajouta-t-il, ne vous manquera pas. »

Walef, enchanté du succès de sa première démarche, se disposait à solliciter une audience d'Albéroni, lorsqu'il fut mandé, par ordre, dans le cabinet de ce ministre. Interrogé sur sa visite à Daubenton, le gentilhomme liégeois se crut trahi par le confesseur, il avoua tout; mais ses idées se confondirent lorsque le cardinal, en le congédiant, lui dit : « Surtout que le P. Dau-
« benton ne sache rien de notre entrevue;
« il y va de votre tête! »

L'arrivée de cet émissaire, son attitude équivoque, les confidences dont il était porteur, avaient fait naître des soupçons dans l'esprit d'Albéroni, lorsqu'il reçut du prince

de Cellamare des dépêches où cet ambassadeur, après avoir raconté la fête de Sceaux et ses entretiens avec la duchesse du Maine, ajoutait :

« Les Français bien intentionnés qui désirent corriger les désordres de la régence voudraient abattre la toute-puissance du duc d'Orléans : pour ne point refroidir leur zèle, je me suis déterminé à ne point fermer l'oreille à leurs insinuations. Ils proposent que le roi notre maître représente au roi très-chrétien *par une lettre de sa main* les maux de la France, et le persuade de convoquer les états-généraux. Cette démarche, quoique extrême, leur a paru nécessaire, afin de se conformer aux usages de ce royaume.

« Ces messieurs, au nombre desquels se trouvent de très-hauts personnages, pleins d'ardeur et de passion, voudraient allumer le feu sans délai; mais quand j'ai représenté à l'un d'eux (1) que, sans l'appui d'une armée sur la frontière, ils demeureraient exposés à des périls évidens, on a reconnu qu'on ne pourrait agir en sûreté sans le secours de S. M. Catholique. Un corps de troupes espagnoles serait bien reçu en France, il grossirait par l'union des bons Français et pourrait être qualifié, par arrêt de parlement, du titre de *généreuse troupe, de libérateurs de la patrie!* J'ai soin de caresser, de favoriser tous ceux qui m'ont

(1) Le marquis de Pompadour.

ouvert leur cœur sans réserve; mais pour les entretenir dans une pleine confiance, il faut que je puisse leur montrer la lettre écrite et signée de la main de S. M.

« Il conviendrait aussi que j'eusse un plein pouvoir pour parler au nom de S. M., car les lettres de créance dont je me trouve muni obligent la régence, mais non les tribunaux et la nation, à donner une foi entière à mes représentations.

« La dame qui a donné au baron de Walef, Liégeois, la commission de parler en son nom à S. M., désirant que l'on ne prête pas l'oreille à ses propositions, m'a chargé, avec des instances extraordinaires, de presser pour que S. M. donne à cet homme quelque entretien honorable en

Espagne, afin d'éviter qu'il revienne en ce pays; je supplie donc Votre Excellence d'employer ses bons offices à cet effet, car il est nécessaire plus que jamais de contenter cette dame et de lui marquer quelque reconnaissance »(1).

Muni de cette lettre, le cardinal épia l'occasion d'en parler seul au roi : Philippe V la fit naître lui-même. Une conversation qu'il avait eue avec son ministre sur Philippe II, dont Albéroni rappelait sans cesse la vaste domination, revint à sa pensée au milieu d'un de ces accès de mélancolie auxquels il était sujet. Alors, comme pour convaincre le cardinal, il lui prit envie de vi-

(1) Lettre autographe du prince de Cellamare.
(Archives des affaires étrangères.)

siter les tombeaux des rois (1). Précédé de deux moines qui portaient une lampe et un marteau, il y descendit un matin avec Albéroni.

Ce dernier asile des rois d'Espagne, où pénètre à peine une faible lumière, n'est éclairé que dans les grandes solennités par un lustre suspendu au faîte de la coupole, et présente, dans sa morne magnificence, un mélange d'horreur et de majesté. Le vestibule se nomme *le Pourrissoir* : c'est là que les dépouilles mortelles de la famille royale sont livrées aux ravages de la corruption : leçon terrible pour les grands de la terre, instructive et consolante pour ceux dont

(1) Correspondance du marquis de Louville.

l'orgueil leur porte envie! Lorsqu'ils ont subi cette épreuve du tems, les corps sont déposés dans des caisses de bronze recouvertes de velours, et rangées par étages des deux côtés d'un autel de porphyre que surmonte un crucifix de marbre noir. Cette image sainte, cette poussière de rois qui, après avoir ébloui les deux mondes, ne recevait plus d'autre tribut que des prières funèbres; ce silence, cette pâle lueur des flambeaux; le nom de Philippe II, inscrit sur la première tombe, tout dans cette lugubre enceinte imprimait le respect et l'effroi. « Eh bien! cardinal, s'écria le roi, le « voilà ce monarque dont vous me vantez « sans cesse et la grandeur et la puissance! « Il a fait trembler la France et l'Espa-

« gne, et maintenant il dort dans le néant; « et cette main qui a porté deux sceptres « s'est desséchée, et cette voix qui com- « mandait à deux mondes est éteinte pour « toujours! Dieu seul est grand, et toutes « les gloires d'ici-bas tombent devant sa « gloire. La vertu seule peut assurer une « place dans le ciel et dans l'immortalité, « et Philippe II... Oui... Je veux m'en as- « surer... » Et il donne aux moines l'ordre d'ouvrir le cercueil de don Carlos. Les clous sont enlevés, et laissent à découvert la tête d'un jeune homme séparée de son corps (1)!

(1) Philippe II la lui avait fait trancher en sa présence dans sa prison, et l'avait fait jeter dans son cercueil, persuadé sans doute que jamais personne n'aurait l'audace d'interroger la tombe sur cet effroyable secret.

« J'avais donc raison, reprit le roi avec un « sourire mêlé de terreur, » et il fit refermer le cercueil, dit aux moines de s'éloigner à quelques pas, et s'assit avec Albéroni sur un banc de marbre noir, à côté de l'autel.

« Vous ne vouliez pas le croire, lui dit-il; maintenant vous n'en douterez plus; vous avez vu de vos propres yeux. Me citerez-vous encore Philippe II pour exemple?

LE CARDINAL.

Sire, ne songeons qu'à sa grandeur.

LE ROI.

Cardinal, la plus belle couronne, quand elle est arrosée du sang d'un fils, doit être bien froide au front.

LE CARDINAL.

Mais celle que pare la vertu, est douce et légère.

LE ROI.

Ah! si la tombe des rois renferme d'affreux mystères, le trône, pendant leur vie est chargé de bien des ennuis.

LE CARDINAL.

Sire, éloignez ces tristes pensées.

LE ROI.

Je ne sais, mais depuis quelque tems elles me poursuivent, elles m'assiégent; il me semble que tout ce qui est autour de moi médite ma perte; on aiguise des poignards, on prépare des poisons (1). C'est

(1) Il se croyait sans cesse malade; il était quelquefois six mois sans vouloir quitter le lit, se faire ra-

un avertissement du ciel, il m'ordonne de descendre du trône et d'aller vivre dans la solitude. Saint-Ildefonse m'appelle; ses jar-

ser, couper les ongles, ni changer de linge; et, dans la crainte d'être empoisonné, il ne mettait pas une chemise que la reine ne l'eût d'abord portée. Avec ses ongles longs, tranchans et durs, il se déchirait en dormant, et prétendait ensuite qu'on avait profité de son sommeil pour le blesser; d'autres fois, que des scorpions étaient autour de lui et le piquaient; dans des momens il se croyait mort et demandait pourquoi on ne l'enterrait pas. Il gardait pendant plusieurs jours un morne silence, et sortait souvent de cette tristesse par des fureurs, frappant, égratignant la reine, son confesseur, son médecin et ceux qui se trouvaient auprès de lui; se mordant les bras avec des cris effrayans; et un moment après, il chantait ou retombait dans une morne rêverie, ou se faisait apporter sur son lit plusieurs bréviaires, et se faisait ré-

dins que j'ai dessinés moi-même me rendront le calme et le bonheur. Le prince des Asturies régnera à ma place; il est jeune, vous lui donnerez des conseils; et moi, tranquille dans la retraite, j'abandonnerai tous ces palais où le fardeau des affaires m'accable, et où la mort m'environne. N'est-il pas vrai, cardinal?

LE CARDINAL.

Sire, vous m'affligez : entouré d'une épouse qui vous adore, de plusieurs enfans qui ne vivent que pour vous, de serviteurs prêts à sacrifier leurs jours pour Votre Majesté, est-ce à des idées mélancoliques

citer les psaumes par la reine. En 1724, il abdiqua et se retira avec la reine à Saint-Ildefonse.

(Galerie d'Orléans.—Tome 3. Page 142.—)

que votre grande âme doit s'abandonner, dans un moment surtout où non-seulement l'Espagne, mais encore la France ont besoin de votre courage et de votre appui?

LE ROI.

La France, dites-vous?

LE CARDINAL.

Oui, Sire; j'en ai reçu des nouvelles; elle pense toujours à vous.

LE ROI.

A moi?.... C'est bien juste; car, moi, je ne l'oublie pas. Le souvenir d'une promenade à Marly me plaît plus encore que tout l'éclat de ma couronne.

LE CARDINAL.

Et si Votre Majesté revoyait bientôt ces lieux si chers à sa jeunesse?

LE ROI.

Comment?...

LE CARDINAL.

Le prince de Cellamare.....

LE ROI.

Que vous écrit-il donc?

LE CARDINAL.

Le prince a été reçu à Sceaux avec la plus grande distinction, et la duchesse du Maine met à notre disposition et sa fortune et ses amis.

LE ROI.

La duchesse a de l'esprit, mais une tête romanesque; quant au duc, il a prouvé dans le parlement, qu'il n'y a pas plus à compter sur son énergie que sur la raison de sa femme.

LE CARDINAL.

Ils ne sont pas seuls; ils ont pour auxiliaires un peuple de mécontens.

LE ROI.

Des mécontens! Il y en a toujours, et partout.

LE CARDINAL.

Excepté en Espagne, Sire.

LE ROI.

Cardinal, j'aime à vous croire; mais vos mécontens de France, par qui sont-ils soutenus?

LE CARDINAL.

La noblesse, l'armée, les parlemens, tout conspire en votre faveur.

LE ROI.

Je crains bien que Cellamare, séduit par

l'imagination de madame du Maine, n'ait un peu flatté le tableau.

LE CARDINAL.

Sire, j'avoue que j'ai peine à comprendre vos doutes. Avez-vous donc abandonné vos souvenirs et vos espérances ? avez-vous oublié tout ce que le duc d'Orléans a tenté contre vous ? N'a-t-il pas déja cherché à mettre la couronne d'Espagne sur sa tête ?

LE ROI.

Oui, autrefois, la princesse des Ursins me l'a dit (1).

LE CARDINAL.

Ce n'est que trop vrai, Sire, et son am-

(1) La princesse des Ursins, dévouée à madame de Maintenon, qui n'aimait pas le duc d'Orléans, per-

bition vous poursuit partout. N'a-t-il pas violé le testament du grand roi? n'a-t-il pas, au mépris de vos droits, usurpé la régence, et aujourd'hui, toute sa politique n'a-t-elle pas pour but de ruiner vos intérêts et d'humilier la dignité de votre couronne?

LE ROI.

Cardinal!.....

LE CARDINAL.

Sire, permettez au plus fidèle de vos serviteurs d'exprimer son indignation et d'épancher son âme tout entière.

suada au trop crédule Philippe V que ce prince voulait non-seulement s'emparer de sa couronne, mais même attenter à ses jours.

LE ROI.

Parlez, mon cher Albéroni, parlez en toute confiance.

LE CARDINAL.

Sire, vous n'ignorez pas que le cabinet de Vienne n'a jamais pardonné à Louis XIV le testament de Charles II, et votre élévation au trône d'Espagne. Ainsi, malgré la guerre de succession, malgré la victoire de Villa-Viciosa, malgré les traités d'Utrecht et de Rastadt, l'empereur ne se considère pas comme déshérité de l'Espagne, et rêve encore pour sa maison la vaste monarchie de Charles-Quint et de Philippe II. Il inonde l'Italie de ses troupes, il dispose des prérogatives de votre couronne, il va jusqu'à conférer encore le titre de la grandesse d'Es-

pagne (1) ! Votre Majesté ne pouvait tolérer de pareils outrages, sans être considérée, ainsi qu'elle l'a dit elle-même (2), « comme « un de ces souverains incapables de dé« fendre l'honneur de ses sujets ; » et votre flotte s'est avancée dans la Méditerranée, et le marquis de Lede s'est emparé de la Sardaigne. Ce coup de vigueur a fait trembler tous les cabinets de l'Europe ; leurs ministres, réunis à Londres, se sont ligués contre Vôtre Majesté. Ils veulent donner à l'archiduc la Sicile qui doit vous appartenir, et au duc de Savoie la Sardaigne qui

(1) Lettre de Dubois au régent, datée de Londres.

(2) Manifeste du roi d'Espagne à l'occasion de la prise de la Sardaigne.

vous appartient ! Et quelle est l'âme de cet odieux complot? Le duc d'Orléans. Oui, c'est lui qui, oubliant tous les chagrins que l'Angleterre a fait subir à Louis XIV, a recherché sans pudeur l'alliance de George Ier; c'est lui qui, favorisant l'envieuse politique de l'empereur, lui laisse l'espoir de démembrer un jour vos États (1).

LE ROI.

Je ne le souffrirai pas.

LE CARDINAL.

Tout vous en fait un devoir, Sire, et tout vous promet le succès. Jamais depuis Philippe II, les flottes espagnoles n'ont vogué plus belles, plus imposantes sur la Méditerranée. Les vaisseaux chargés des ga-

(1) Correspondance d'Albéroni.

lions du Nouveau-Monde ont enrichi votre trésor; vos armées sont pleines d'ardeur, et les alliés ne vous manqueront pas. Tandis qu'une conférence se tient à Londres, une autre se tient à Abo, où les ministres de Suède, de Prusse et de Russie, se déclarent pour nous. La Suède est impatiente d'agir contre l'Allemagne; le czar menace l'Angleterre dont il est jaloux; nous l'aiderons, nous armerons une flotte pour rétablir le Prétendant; c'était un vœu de votre aïeul Louis XIV; ce sera la ruine de la maison de Hanovre. Le ciel est pour la bonne cause, il vous protégera, Sire, et vous attirerez ses bénédictions en faisant respecter les deux couronnes placées sous la garde de votre honneur et de votre épée. Rappe-

lez-vous ces paroles de Louis XIV que vous aimez à répéter souvent : « Soyez bon Espagnol, vous dit-il à Fontainebleau, c'est à « présent votre devoir; mais souvenez-vous « que vous êtes né Français pour entretenir « l'union entre les deux couronnes. C'est le « moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix à l'Europe. »

LE ROI.

La paix! et pour atteindre ce but, vous me proposez de déclarer la guerre à la France!

LE CARDINAL.

Non, Sire, ce n'est pas à la France, mais à un homme; à un homme qui offre votre couronne en holocauste à l'ambition de l'empereur; à un homme qui, s'arrangeant

déja pour le trône dont il n'est séparé que par la vie d'un enfant, cherche dans un usurpateur tel que le roi d'Angleterre, un appui naturel de sa propre usurpation!

LE ROI.

Mais cet homme est le régent de France!

LE CARDINAL.

Il ne l'est pas, Sire; c'est vous, vous seul qui êtes le tuteur né du roi votre neveu; c'est à vous seul qu'appartient la régence.

LE ROI.

Le duc d'Orléans s'en est emparé; le moyen de la lui ravir?

LE CARDINAL.

Rien n'est plus facile; la France entière sera votre complice. En vertu des droits de

vôtre naissance, il faut convoquer les états-généraux, et les états-généraux déposeront le duc d'Orléans : Cellamare m'en donne l'assurance.

LE ROI.

Mais....

LE CARDINAL.

Il n'y a pas un instant à perdre, Sire : comme régent, vous pouvez le renverser; il ne sera plus tems lorsqu'il aura la couronne sur la tête.

LE ROI.

La couronne de France! lui!

LE CARDINAL.

La vie de Louis XV est entre ses mains, et, s'il faut en croire Villeroi, l'obstacle sera

bientôt levé (1). Ce n'est pas tout, Sire : apprenez que, dans ses instructions secrètes au duc de Saint-Aignan, le régent ose déja spéculer sur la santé de Votre Majesté.

LE ROI.

Moi ! je ne me suis jamais si bien porté.

LE CARDINAL.

Je le vois, Sire, et je m'en réjouis ; mais

(1) « Un jour que le régent, voulant parler en particulier au jeune roi, le priait de passer seul avec lui dans son cabinet, le maréchal de Villeroy, gouverneur de Louis XV, eut l'impertinence de s'y opposer, par suite du système de suspicion adopté par tous les amis de madame de Maintenon. Justement irrité de cet excès d'audace, le régent fit enlever le maréchal, et l'exila dans sa terre. »

(Mémoires de Saint-Simon.)

n'importe, son ambition règle déja les destinées futures de l'Espagne. La reine ellemême est l'objet de sa colère : il ne veut pas qu'elle devienne régente; il désigne même les personnes qui doivent après vous régir le pays : c'est le comte d'Aguilar qui doit faire enlever le prince des Asturies, et gouverner en son nom après vous avoir fat déclarer incapable de régner.

LE ROI.

Quelle infamie!

LE CARDINAL.

Au nom du ciel, Sire, n'hésitez plus à punir tant d'audace. La France vous attend; réalisez vos glorieux projets; assurez à l'Espagne Naples, la Sicile et les ports de Tos-

cane; détruisez la domination de l'empereur en Italie; garantissez les successions de Toscane et de Parme aux fils de la reine d'Espagne; donnez Mantoue aux Vénitiens; Commachio au pape; la Sardaigne aux ducs de Savoie; enfin, les Pays-Bas catholiques à la France et à la Hollande (1). Et voyez, Sire, ce que pèsera votre épée dans la balance de l'Europe, le jour où la France et l'Espagne, Naples et l'Italie, seront unies par le même intérêt et dirigées par le même esprit! Le Nord de l'Europe s'inclinera devant cette ligue de famille; tous ces rois qui dorment ici dans la poudre, ces rois dont vous aurez agrandi l'héritage, seront jaloux

(1) Projets et plans d'Albéroni. (Berwick. — Saint-Simon. — Duclos. — Noailles.)

de votre gloire; et si le ciel, dont les décrets nous sont cachés, vient à ravir à la France son jeune roi, c'est vous, Sire, c'est vous qui régnerez à Versailles; les deux couronnes qui vous appartiennent seront sur votre tête, et vous pourrez répéter à votre tour : « *Il n'y a plus de Pyrénées !* »

LE ROI.

Cardinal, ce glorieux avenir comblerait tous mes vœux; mais il n'est pas fait pour moi : vous oubliez que j'ai renoncé à la couronne de France.

LE CARDINAL.

Il est des droits plus forts que toutes les conventions humaines; ce sont les droits de la nature.

LE ROI.

Je l'ai juré à genoux sur le saint livre de l'Évangile(1).

LE CARDINAL.

La France vous relèvera de vos sermens.

LE ROI.

Dieu les a reçus; Dieu seul peut m'en relever.»

Albéroni s'apercevant que le roi avait prononcé ces dernières paroles d'une voix émue et mal assurée, ne douta pas de l'impression qu'il avait produite sur son âme; il sentit que son ambition n'était plus arrêtée que par un scrupule religieux; il n'insista pas, jouissant déja en secret du

(1) Renonciation de Philippe V. (Voir les pièces justificatives du chapitre V.)

triomphe qu'il se promettait à l'aide des artifices dont il avait fait plus d'une fois usage : mais pour ne point laisser la pensée du monarque aux prises avec l'image de Dieu, le seul rival qu'il eût à craindre, il cherchait un moyen d'arracher le roi au silence des autels et des tombeaux, lorsque l'horloge du palais sonna dix heures : « Voilà « le moment, dit le cardinal, où la reine re- « vient de chez ses enfans : le roi sera peut- « être bien aise de se trouver sur son « passage, et l'air du vallon fera du bien « à Votre Majesté. » Philippe V se leva et monta par l'escalier du Midi, vers la façade qui regardait le casino des infans. C'est là que s'étendait un vallon dont la riante fraîcheur contrastait avec la sombre magnifi-

cence du monastère. La reine survint, et, en écoutant Albéroni qui, pour égayer l'imagination du roi, parlait de la beauté des arbres, des gazons, de ces ruisseaux qui tombaient en cascades du haut des rochers, elle n'aurait pas deviné qu'il venait d'agiter les destinées de l'Europe.

Cependant le roi ayant dit qu'on avait reçu des lettres de France, le cardinal se hâta d'ajouter qu'elles ne contenaient rien de remarquable sur les modes de Versailles: c'était flatter le goût d'Élisabeth Farnèse, qui, par politique autant que par coquetterie, peut-être aussi pour se venger de la haine que lui portaient les Espagnols, faisait venir ses robes de France; c'était aussi, comme il arrive avec les princes faibles et

jaloux, pour faire croire à Philippe V que jamais son premier ministre ne parlait à la reine des affaires de l'État qu'avec la permission du roi.

Après cet entretien, Albéroni se dit à lui-même : « J'ai besoin de Daubenton ; « comment arriver à lui? Il désire le cha-« peau, il a même été mon rival à Rome ; « je lui ai déja fait tant de promesses, il se « méfiera de moi! Il n'est pas aisé de tromper « un jésuite; il est plus facile de lui faire « peur. Je vais feindre de faire arrêter ce « Walef qui a eu des intelligences secrètes « avec le confesseur ; Daubenton craindra « d'être compromis, il ne manquera pas « d'accourir, et, pour obtenir merci, il se « mettra à ma discrétion. »

Le cardinal avait bien calculé : le confesseur, effrayé de ce bruit mystérieusement répandu dans le palais, voulut du moins se faire un mérite de sa démarche auprès du premier ministre. Il courut chez lui. Albéroni parut étonné d'une visite qu'il attendait, et s'amusa d'un embarras dont il devinait la cause. Après avoir parlé de ces nouvelles de cour, qui de loin paraissent quelque chose, qui de près ne sont pour la plupart que les misères de la vanité, le jésuite aborda la grande question, demanda, avec une sorte de négligence, si le bruit de l'arrestation du baron de Walef était fondé. « Mais, dit Albéroni avec une feinte surprise, quel intérêt le confesseur du roi peut-il porter à cet étranger ?

DAUBENTON.

Moi, aucun; c'est affaire de curiosité.

LE CARDINAL.

Et vous avez bien raison; car c'est un grand misérable, un espion de Saint-Aignan.

DAUBENTON.

Vous croyez? A-t-il fait quelques révélations?

LE CARDINAL.

D'assez importantes pour compromettre certains personnages de la cour.

DAUBENTON.

De la cour?... Nomme-t-on quelqu'un?

LE CARDINAL.

Oui; mais c'est encore un secret.

DAUBENTON.

C'est la manie de tous ces intrigans; ils

parent leurs desseins de quelques noms honorables pour leur donner plus de prix.

LE CARDINAL.

Non, non; je sais qu'il a eu des conférences secrètes même avec les hommes qui se disent les plus fidèles serviteurs du roi.

DAUBENTON.

Il s'en est vanté?

LE CARDINAL.

Mais, oui.

DAUBENTON.

Je suis sûr que c'est un mensonge; on se trompe sur la mission du baron de Walef.

LE CARDINAL.

Vous en connaissez donc le but?

DAUBENTON.

Par hasard; notre correspondance de

France m'en a donné une idée vague.

LE CARDINAL.

Et vous n'en avez rien dit au ministre du roi?

DAUBENTON.

Je venais lui en parler.

LE CARDINAL.

Il est un peu tard.

DAUBENTON.

Il en est tems encore: apprenez donc que cet homme n'est qu'un émissaire de la duchesse du Maine.

LE CARDINAL.

De la duchesse du Maine! Cette princesse vous a-t-elle écrit?

DAUBENTON.

Non; c'est un de ses confidens, le P. Tour-

nemine. Je voulais vous révéler les intentions de la duchesse; mais auparavant j'étais bien aise de savoir quel degré de confiance méritait son ambassadeur.

LE CARDINAL.

N'était-ce pas plutôt pour en parler, seul, au roi?

DAUBENTON.

Ah! monseigneur! vous connaissez mon dévouement.

LE CARDINAL.

Il ne tient qu'à vous de m'en donner une preuve.

DAUBENTON.

Je suis aux ordres de Votre Éminence.

LE CARDINAL.

Vous savez ce que je puis pour vous.

DAUBENTON.

Monseigneur!

LE CARDINAL.

Eh bien, il n'est plus tems de feindre; je savais tout. Je connais les projets de la duchesse du Maine, la mission du baron de Walef, son entretien avec vous, en un mot tout ce qui se prépare; j'en ai parlé moi-même au roi; il est ébranlé, il ne tient plus qu'à l'un de ces actes que l'on jure sur les Évangiles, et qu'on déchire à coups de canon : il faut rassurer sa conscience sur la renonciation; il faut lui en montrer la vanité : nous sommes dans un lieu de pénitence où votre voix est toute-puissante; agissez, Rome sera chargée de rémunérer la confession de l'Escurial. »

Daubenton se retira, rêvant déjà le chapeau qu'Albéroni lui avait laissé entrevoir, et son ambitieuse adresse ne tarda pas à lever, au nom du ciel, les derniers scrupules que la majesté des saintes Écritures entretenait dans l'âme du monarque.

C'était beaucoup pour Albéroni, ce n'était pas tout encore. Il savait que Philippe V, faible, changeant, irrésolu, ne serait véritablement enchaîné que par sa signature; car, avant tout il était honnête homme, et, comme Louis XIV, fidèle à sa parole: le cardinal crut donc devoir employer, pour achever son ouvrage, la seconde influence qui, plus peut-être que le prie-Dieu, était toute-puissante sur le roi.

On devait fêter en famille, sans pompe et sans bruit, l'anniversaire de la naissance d'un des fils de la reine. La veille de ce jour, Albéroni, précédé d'un valet de pied qui portait une corbeille, va trouver la nourrice Laura. « J'ai songé, lui dit-il en « souriant, que tu serais bien aise de pa- « raître à la fête dans un costume qui plai- « rait à ta royale maîtresse, et j'en ai fait « venir un pour toi d'Italie. Cet habit te « rendra plus chère encore aux yeux de la « reine, car tu es, avec son pays, ce qu'elle « aime le plus au monde. » Et la corbeille s'ouvre, et Laura examine tour à tour, avec une joie de femme, une robe de laine rouge à franges d'argent, un tablier orné de mille couleurs, de longues épingles d'or,

et des colliers où la perle de Rome s'unissait à la lave du Vésuve.

« N'est-ce pas, Laura, reprend Albéroni, que ta maîtresse sera contente de te voir dans ce costume italien ? Comme toi, je recherche tout ce qui peut adoucir ses ennuis. Près du trône, les jours ne sont pas tous heureux, surtout avec un roi dont la raison s'altère et dont la santé dépérit. Plus d'une fois j'ai surpris des larmes dans les yeux de la reine : c'est que, vois-tu, Laura, le sort des veuves de rois en Espagne est affreux : adieu, couronne, puissance, plaisirs ! Il faut passer d'un palais dans un cloître, ou retourner dans son pays avec le stérile souvenir d'une grandeur qui n'est plus ; et puis, tu sais que les Espagnols ne

l'aiment pas, ni elle ni ce qu'ils appellent ses Italiens; ils ne nous pardonnent pas d'avoir plus d'esprit qu'eux. Ce n'est pas comme en France! Là, les veuves des rois conservent la toute-puissance; elles gouvernent, sous le titre de régente, pendant la minorité de leurs enfans; quelquefois même elles continuent à régner sur l'État en régnant sur l'esprit du monarque; toujours honorées, comme femmes et comme reines, elles sont toujours heureuses : c'est là que je cherche un avenir pour ta maîtresse et pour toi-même, Laura; car ton bonheur est inséparable du bonheur de la reine. Tiens, cette lettre explique toute ma pensée. Remets-la entre les mains de ta maîtresse et compte sur ma reconnaissance.»

Laura, charmée des présens, des éloges et des confidences du premier ministre, promit de s'acquitter fidèlement du message.

De toutes les femmes de la reine, la nourrice était la seule qui fût admise à la voir, au lit, quand le roi en sortait : elle la chaussait tandis qu'on habillait le roi dans l'appartement voisin, et comme c'était un moment de liberté et de confidence, Élisabeth aimait à le prolonger. « Comme te voilà belle, dit-elle à Laura en la voyant entrer avec son nouveau costume ! je ne te connaissais ni cette robe, ni ces perles, ni ce joli tablier. Est-ce que tu les as fait venir d'Italie ?

LAURA.

Ce n'est pas moi.



LA REINE.

Comment! tu as donc encore des galans?

LAURA.

Encore! Mais il me semble, en regardant Votre Majesté, que c'était hier que dans le palais de Parme je vous portais dans mes bras et que je vous endormais dans votre berceau de soie, au bruit de la cansonnetta que vous aimiez tant. Votre Majesté est toujours si jeune et si fraîche que je n'ai pas vieilli d'un jour.

LA REINE.

Dis-moi le nom du bienfaiteur.

LAURA.

Je le donne en mille à deviner à la reine.

LA REINE.

C'est ce pauvre Mancini qui t'accompagnait avec sa mandoline, et qui me suppliait à genoux de ne pas t'emmener avec moi à Madrid?

LAURA.

Povero Mancini!... Non, ce n'est pas lui.

LA REINE.

Eh bien! c'est ton frère le capucin (1)?

LAURA.

Oh Dio! c'est bien mieux qu'un capucin.

LA REINE.

Dis donc.

(1) Laura avait un frère capucin qu'elle fit venir à Madrid, malgré Albéroni qui redoutait l'empire que les Italiens avaient sur l'esprit de la reine.

LAURA.

La reine connaît-elle un gros abbé qui autrefois sonnait les cloches à Plaisance et préparait du macaroni pour M. de Vendôme, et qui aujourd'hui porte la barrette et le chapeau rouge?

LA REINE.

Qui? le cardinal?

LAURA.

Lui-même!

LA REINE.

Allons donc, folle! tu veux rire.

LAURA.

Non, par la madone de Parme!

LA REINE.

Vous êtes donc bons amis maintenant?

LAURA.

Depuis quelques jours : au fond nous ne nous en aimons pas plus; nous passons notre vie à nous disputer; et je n'oublierai jamais qu'il a voulu me séparer de ma bonne maîtresse, de celle que j'ai nourrie de mon lait. »

Et elle embrasse les genoux de la reine, qui la rassure et la console.

LA REINE.

« Et à quelle occasion t'a-t-il fait ce beau présent?

LAURA.

C'est pour la fête de votre cher petit Carlos; et puis, avec son air patelin, il m'a dit que c'était pour faire plaisir à Votre Majesté, parce que j'étais, avec l'Italie, ce

que la reine aimait le plus au monde.

LA REINE.

Il ne s'est pas trompé.

LAURA.

Et puis il m'a parlé de la santé du roi...

LA REINE.

Chut! le roi est là qui s'habille dans l'appartement voisin.

LAURA.

Du sort de la veuve d'un roi en Espagne.

LA REINE.

Parle donc plus bas.

LAURA.

Il m'a dit qu'en Espagne c'était tout chagrin, et en France tout plaisir; que les reines n'y étaient jamais plus heureuses que

quand elles étaient veuves, parce qu'elles devenaient rois.... Je ne sais pas trop... mais enfin j'ai compris qu'il s'agissait du bonheur de la reine, et j'ai promis de lui remettre moi-même ce paquet.

LA REINE.

Donne. »

Et Laura, qui sentait sa maîtresse sous le charme de ses flatteries et de ses caresses, lui remit avec une joyeuse gravité le message d'Albéroni. C'était le projet de la lettre que Philippe V devait écrire au roi de France. Le cardinal l'avait accompagné d'un billet à la reine, où il invoquait sa haute influence pour faire copier au roi cette lettre dès le lendemain, afin de ne point retarder le départ du courrier pour Paris.

Élisabeth, déja initiée aux secrets de cette négociation, répondit affectueusement à Laura : « Va dire au cardinal qu'il ne pou-
« vait choisir une ambassadrice qui me fût
« plus agréable, et que je ferai ce qu'il
« désire. »

Les autres femmes de la reine entrèrent pour achever sa toilette, et l'Italienne sortit, toute fière du succès de sa mission.

La reine, dont les regards se reportaient avec espoir vers la France, déploya pour réussir dans son projet toutes ces ressources dont les femmes ont si bien le secret. Elle mit plus de recherche dans sa toilette, elle choisit la robe dont la couleur plaisait le plus au roi, la promenade qu'il préférait, la conversation qui allait le plus à son cœur.

Le soir, à la fin du souper, quand la cour se fut retirée, elle lui parla de la France, de Versailles, de Fontainebleau, du bonheur qu'il aurait à revoir ce beau pays, de la gloire qui l'attendait s'il était appelé à le gouverner; et profitant de l'émotion que lui causaient ces souvenirs, elle le pressa d'écrire la lettre d'où dépendait le succès de tous ses vœux. Philippe, préoccupé d'une pensée moins sérieuse que la politique, répondait avec une sorte d'impatience : « A « quoi bon nous occuper aujourd'hui des « affaires de France? J'ai besoin de quel« ques jours pour y réfléchir. Il est tard, et « cette heure réclame des soins plus doux! » Et il se rapprochait de la reine, et il la félicitait sur sa beauté, sur le bon goût de sa

parure, et il lui baisait tendrement les mains. Mais Élisabeth, moins sensible à ces flatteries qu'au refus de la signature, essaya du dépit. Elle se leva brusquement, demanda ses femmes et monta dans son appartement. Philippe ne tarda pas à la rejoindre, car à l'Escurial, comme dans tous les autres palais, le roi et la reine couchaient dans la même chambre; et les deux lits, réunis par un anneau d'or, semblaient n'en former qu'un (1).

Le service se retire; les portes se

(1) « Elisabeth avait fait mettre des roulettes au lit de son mari, qui était joint au sien. Lui refusait-il quelque chose, elle poussait un ressort et le lit s'éloignait; lui accordait-il sa demande, les lits se rapprochaient. »

(Mém. de Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans.)

ferment. Un calme profond règne dans toutes les cellules du monastère; une simple lampe éclaire l'alcôve de damas cramoisi où les augustes pénitens reposent sans dormir et sans se dire un mot. Philippe essaie le premier de rompre le silence par quelques-unes de ces paroles insignifiantes, sans suite, que l'on jette au hasard pour engager une conversation; mais la reine, sans pitié pour son embarras, ne daigne ni le regarder ni lui répondre. Cependant enhardi par la solitude, il ne se décourage pas, il se penche du côté d'Élisabeth, lui redemande sa place dans son cœur et lui adresse la plus tendre des prières. Sa voix était douce et tremblante, et déja ses bras s'étendaient vers elle, impatiens d'amour.... Tout à coup un

bruit de roulettes se fait entendre, et Philippe, exilé au fond de l'appartement, se livre au désespoir. . . . .

Le lendemain, de bonne heure, Albéroni reçut ordre de se rendre au petit lever du roi. Son premier coup d'œil se porta sur les lits ; ils étaient rapprochés ! . . . .

Philippe en bonnet de nuit, avec un petit manteau de lit de satin blanc, était assis, une plume à la main, devant une table à écrire. La reine, également en manteau de lit, entourée, selon son usage, d'ouvrages de tapisserie, était assise à côté du roi dans l'attitude d'une personne qui se dispose à dicter une lettre : « Cardinal, dit-elle à Albéroni, soyez le bienvenu ! Le roi, qui s'estime de jour en jour plus heureux

du soin que vous prenez de sa gloire, a vu une nouvelle preuve de votre dévouement dans ce projet de lettre au roi de France; et comme la chose est grave, Sa Majesté vous fait appeler pour discuter avec vous, s'il y a lieu, quelques observations.

LE CARDINAL.

Je suis aux ordres du roi.

PHILIPPE, *souriant.*

Moi-même, cardinal, vous le voyez, je n'attends plus que le bon plaisir de ma souveraine.

LA REINE.

Eh bien! commençons. » La reine dicte, le roi écrit.

L'Escurial, 16 août 1718 (1).

« Depuis que la Providence m'a placé sur

(1) Cette lettre, *entièrement écrite* de la main de

« le trône d'Espagne, je n'ai pas perdu de « vue pendant un seul instant les obliga- « tions de ma naissance. Louis XIV d'éter- « nelle mémoire est toujours présent à mon « esprit. Il me semble toujours entendre « ce grand prince, au moment de notre sé- « paration, me dire en m'embrassant qu'*il* « *n'y avait plus de Pyrénées!* Votre Majesté « est le seul rejeton de mon frère aîné, dont « je ressens tous les jours la perte. Dieu « vous a appelé à la succession de cette « grande monarchie, dont la gloire et les « intérêts me seront précieux jusqu'à la « mort. Enfin, je vous porte au fond de « mon cœur, et je n'oublierai jamais pour

Philippe V, se trouve aux archives des affaires étrangères.

« rien au monde ce que je dois à Votre Ma-
« jesté, à ma patrie et à la mémoire de
« mon aïeul. »

PHILIPPE V.

Fort bien.

LA REINE.

Continuons.

PHILIPPE.

Ma chère amie, ne dictez pas si vite.

LA REINE, *plus lentement.*

« Mes chers Espagnols qui m'aiment avec
« tendresse, et qui sont bien assurés de
« celle que j'ai pour eux, ne sont point ja-
« loux des sentimens que je vous témoigne,
« et sentent bien que nostre union est la base
« de la tranquillité publique. »

LA REINE.

Mes chers Espagnols! N'y a-t-il pas dans cette expression quelque chose de trop exclusif qui pourrait blesser la nation française? Car enfin le petit-fils de Louis XIV pourrait dire encore avec plus de raison, *mes chers Français!*

ALBÉRONI.

Madame, je l'ai fait à dessein pour ne point donner d'ombrage au régent, et pour marquer que les deux peuples sont unis par le même amour pour Sa Majesté.

LA REINE.

A la bonne heure!»

Elle reprend : « Je me flatte que mes in-
« térêts personnels sont encore chers à
« une nation qui m'a nourri dans son sein,

« et que cette généreuse noblesse qui a versé « tant de sang pour les soutenir, regardera « toujours avec amour un Roy qui se glo- « rifie de luy avoir obligation et d'estre né « au milieu d'Elle. »

PHILIPPE, *s'arrêtant.*

Cardinal, ne craignez-vous pas qu'on ne fasse de cette phrase une arme contre moi; que dans cet appel à la noblesse on ne trouve une provocation à la révolte?

ALBÉRONI.

Au milieu des mensonges dont on berce l'imagination du jeune roi votre neveu, il est bon de l'éclairer sur l'esprit public.

LA REINE.

Il faut surtout que l'on sache bien que

l'amour de la noblesse française suit partout la famille de Louis XIV.

PHILIPPE.

Vous avez raison. »

La reine dictant : « De quel œil vos fi-
« dèles sujets peuvent-ils regarder le traité
« qui se signe contre moy, ou pour mieux
« dire contre vous et contre eux-mêmes ?
« Dans le tems que vos finances épuisées
« ne peuvent fournir aux dépenses cou-
« rantes de la paix, on veut que Vostre Ma-
« jesté s'unisse à mon plus mortel ennemy
« et me fasse la guerre, si je ne consens à
« livrer le royaume de Sicile à l'archiduc. »

PHILIPPE, *avec vivacité.*

Je ne souscrirai jamais à ces conditions ; elles me sont insupportables.

LA REINE.

Mon roi, ajoutez ces belles paroles : n'est-il pas vrai, cardinal ?

ALBÉRONI.

Oui, madame; elles sont dignes du noble cœur de Sa Majesté. »

Philippe, charmé de devenir auteur de copiste qu'il était, trace ces mots avec un orgueilleux empressement. Puis la reine continue à dicter :

« Je n'entre pas dans les conséquences « funestes de cette alliance; je me renferme « à prier instamment Votre Majesté de con-« voquer incessamment les états-généraux « de son royaume pour délibérer une af-« faire d'une si grande conséquence. »

PHILIPPE.

Les états-généraux! avez-vous calculé toute la portée de cette mesure extrême? C'est comme aux tems de la Ligue, et vous savez que Philippe II ne s'en est pas bien trouvé.

ALBÉRONI.

Les tems ne sont plus les mêmes, Sire; et Philippe V, roi d'Espagne et fils de France, est autre chose qu'un Mayenne et qu'un Guise.

LA REINE.

Les états-généraux auront cet avantage qu'ils prépareront l'avenir; car enfin Louis XV est d'une santé délicate, et dans le cas où le ciel le redemanderait, tout serait disposé pour arracher la couronne

à l'usurpateur et pour la placer sur votre front. Alors, Sire, vous reverrez en souverain et ce peuple français qui vous aime, et ce Versailles que n'a pu vous faire oublier la beauté de votre Saint-Ildefonse.

PHILIPPE.

Plût au ciel!... Achevons.

La reine reprend :

« Je vous fais cette prière, au nom du « sang qui nous unit, au nom de ce grand « Roy dont nous tirons nostre origine, au « nom de vos peuples et des miens. S'il y « eut jamais occasion d'écouter la voix de « la nation française, c'est aujourd'hui. Il « est indispensable d'apprendre d'elle-même « ce qu'elle pense, de savoir si elle veut en « effet me déclarer la guerre dans le tems

« où je suis prêt à exposer ma vie pour
« maintenir sa gloire et ses intérêts. J'espère
« que vous répondrez au plus tôt à la pro-
« position que je vous fais; que l'assemblée
« que je vous demande préviendra les mal-
« heureux engagemens où nous pourrions
« tomber, et que les forces de l'Espagne
« ne seront employées qu'à soutenir la gran-
« deur de la France et à humilier ses en-
« nemys, comme je ne les employerai ja-
« mais que pour marquer à Vostre Majesté
« la tendresse sincère et inexprimable que
« j'ay pour Elle. »

PHILIPPE.

A merveille! je suis content; mais avant de signer, je crois qu'il est bon que je relise toute la lettre. »

Le roi fait cette lecture aux applaudissemens de la reine qui, le regardant avec les yeux qu'il aimait, lui dit : « Eh bien! avais-« je tort? » Philippe sourit, signe la lettre, et la remet à Albéroni.

Le cardinal baise la main du roi, salue la reine avec reconnaissance, et se retire, le cœur plein d'orgueil et de joie.

CHAPITRE VI.

L'Arsenal.

Depuis la fête de Sceaux, la duchesse du Maine avait plus d'une fois invité le prince de Cellamare; mais dans la crainte d'éveiller les soupçons de la régence, l'ambassadeur avait

cru devoir sacrifier ses plaisirs aux intérêts de sa politique. Cependant il était au courant de tout ce qui se tramait dans la petite cour de Sceaux : c'est le marquis de Pompadour qui l'en instruisait, c'est lui qui, moins suspect que les autres, parce qu'il avait depuis long-tems ses entrées à l'ambassade, venait sans cesse lui rappeler le dévouement de ses amis et l'impatience de la duchesse ; c'est lui qui lui avait communiqué le projet de lettre que Philippe V devait écrire au roi de France pour demander la convocation des états-généraux (1). La réponse d'Albéroni mit seule un terme à la réserve diplomatique de Cellamare. Le

(1) Ce projet de lettre, rédigé par Malézieux, a figuré au procès.

cardinal lui écrivait, sous la date du 20 août 1718 (1):

« Le courrier extraordinaire, arrivé le 7 en cette cour, m'a remis l'écrit en question. Leurs Majestés, après l'avoir examiné, l'ont entièrement approuvé, et l'ont trouvé propre à faire sur l'esprit des Français la plus vive impression. Si Leurs Majestés n'avaient à consulter que le désir qu'elles ont d'ouvrir la scène, ces messieurs reconnaîtraient que ce désir est peut-être plus grand que le leur; mais comme le caractère du roi ne le porte pas à faire des démarches irrégulières, il ne voudrait pas donner une fausse alarme qui ne servirait

(1) Correspondance autographe d'Albéroni. (Archives étrangères.)

qu'à exposer à la fureur tyrannique du régent un nombre infini de gens d'honneur. Ces messieurs conviennent qu'ils ne sont pas en état d'agir sans un secours étranger : on ne peut l'espérer pour cette campagne, Sa Majesté ayant aujourd'hui en Sicile une armée de quarante mille hommes, avec un train formidable d'artillerie. Ajoutez la réflexion que Sa Majesté fait sur la ligue du roi de Suède avec le czar, qui donnerait assez d'occupation à l'archiduc et au roi George, mais sans laquelle l'archiduc, uni au duc de Savoie, pourrait entrer en France par le Dauphiné pour secourir le régent, et le roi d'Angleterre faire une puissante diversion en Espagne; sa flotte est déja dans la Méditerranée. Il faut donc, pour la

sûreté de l'entreprise, que ces messieurs règlent leurs démarches sur cette considération ; mais comme Sa Majesté désire leur donner une preuve anticipée de son bon cœur, elle envoie à Votre Excellence la lettre au roi de France, écrite et signée de sa main, afin que, s'il arrivait quelque circonstance imprévue et favorable, vous pussiez en faire usage.

« Avant tout, il faut persuader à la nation française que Sa Majesté Catholique veut la secourir et non pas la gouverner, la soulager et non lui commander, la protéger et non l'assujettir; enfin, qu'elle n'a d'autres vues que la conservation du roi son neveu, et la défense du royaume opprimé. C'est le moyen de rendre le régent de plus en plus

odieux et de faire naître des troubles en France.

« Leurs Majestés se réservant à elles seules et à moi toute cette affaire, il est indispensable de préparer avec le plus grand soin tous les matériaux, et de ne point oublier que la moindre inaction, en pareil cas, serait fatale au service du roi.

« Vous devez aussi assurer *la Dame*, au nom du roi, de l'amitié la plus vraie et de la reconnaissance la plus parfaite de Sa Majesté. »

C'était tout ce que Cellamare désirait; aussi lorsqu'il revit Pompadour, il ne mit plus d'obstacles à l'entrevue que la duchesse du Maine sollicitait depuis long-tems. « Mais, mon cher marquis, ajouta-t-il, quoique ce

ne soit pas un rendez-vous d'amour, arrangez-vous pour qu'il soit tout aussi mystérieux. Je ne sais, mais depuis quelques jours, des gens de mauvaise mine rôdent autour de mon hôtel, épient mes démarches et suivent ma voiture : je m'en suis encore aperçu hier, rue Sainte-Avoye, en sortant de chez le premier président. — Eh bien, répondit Pompadour, trouvez-vous, seul, à pied, demain soir, sur le boulevard, au coin de la porte Saint-Martin; je vous y prendrai dans une voiture de ville; le cocher sera un homme sûr et de bonne maison. — Vous le connaissez? — Il est de mes amis. — Comment? — C'est le comte de Laval. — Lui-même? — Lui-même! — J'espère du moins que pour cette fois il ôtera

sa mentonnière ! — Oui, oui, ne craignez rien ; il vous conduira en sûreté à l'Arsenal, dans la petite maison de la duchesse du Maine, et là, nous pourrons causer tout à notre aise, et braver les limiers de Dubois. »

Cellamare fut fidèle au rendez-vous, et s'amusa beaucoup de se voir mené par un Montmorency en livrée.

La duchesse les attendait avec le cardinal de Polignac et M. de Malézieux. Inquiète, agitée, sa conversation était brusque, sans suite; elle s'asseyait, se levait, se promenait à grands pas, s'arrêtait pour écouter : enfin le bruit d'une voiture se fait entendre. Est-ce lui ? La porte s'ouvre, elle respire ; le prince de Cellamare entre, suivi de Pompadour et de Laval.

« Prince, dit la duchesse à l'ambassadeur, je vous attendais avec la plus vive impatience : il y a si long-tems que je n'ai eu le plaisir de vous voir ! J'avais quelquefois de vos nouvelles par M. le marquis de Pompadour; mais vous avez tenu si long-tems rigueur à la fée Ludovise, que je craignais bien que vous n'eussiez oublié vos sermens.

— Madame, si je n'ai pu répondre plus tôt à vos invitations, c'est qu'il est de ces sacrifices qu'il faut savoir faire aux intérêts qu'on représente. Libre, je vous aurais importunée de mes visites; obligé de me conformer aux ordres de ma cour, j'ai dû les attendre : ils sont arrivés; désormais nous pouvons n'avoir plus de secrets l'un pour l'autre, j'en bénis le ciel.

— Je vous présente mes amis. Je voulais avoir Monsieur le premier président, mais toute réflexion faite, je ne l'ai point invité à cette conférence; néanmoins, nous pouvons compter sur lui (1).

— Et M. le duc de Richelieu?

— Il va venir.

— Les momens sont précieux. »

La duchesse qui croit remarquer que l'ambassadeur ne paraît point fâché de son absence: « Son air de jeunesse et d'étourderie, dit-elle, n'annonce guère un conspirateur; mais le colonel du régiment de Richelieu n'est point à dédaigner, et il tient à cœur de

(1) Duclos prétend que le premier président De Mesmes avait écrit une lettre au roi d'Espagne pour l'assurer de son dévouement.

venger les droits de la noblesse et de l'armée.

LAVAL, à part.

Et de devenir colonel des gardes (1).

LA DUCHESSE.

Au surplus, nous pouvons commencer sans lui : asseyons-nous. »

Tout le monde prend place autour d'une table où sont déposés des papiers, des lettres, des brochures; et la duchesse s'adressant au prince de Cellamare :

« Prince, lui dit-elle, les jours sont bien longs quand ils sont mesurés par la vengeance, et je vous avoue qu'affligée du retard de la cour d'Espagne, j'aurais peut-être renoncé à mes projets, s'il ne s'était

(1) C'était l'ambition de Richelieu.

agi du bonheur de la France. J'ai persisté, et mon tems n'a pas été perdu. J'ai employé chaque heure, chaque minute à recueillir de nouveaux renseignemens, à écrire de nouveaux mémoires (1), à susciter au régent de nouveaux ennemis. Tout conspire au succès de nos vœux, et si l'Espagne nous seconde, c'en est fait du duc d'Orléans et de toute la régence. Mais, prince, pouvons-nous compter sur l'appui de Sa Majesté Catholique?

CELLAMARE.

Madame, ce n'est pas d'aujourd'hui que

(1) La duchesse du Maine avait composé un mémoire pour détourner l'Espagne de la quadruple alliance.

(Mademoiselle de Staal, tome II.)

je m'occupe de vos intérêts. Apprenez que, bien avant les injustices qui ont soulevé votre indignation, j'avais reçu d'Aranjuez des ordres pour déterminer Louis XIV à conférer la régence au roi mon maître. A cet effet, je vis le marquis de Torcy; j'agis auprès de madame de Maintenon: le maréchal de Villeroy m'avait promis son appui; une partie du parlement penchait pour nous. Alors je rappelai la loi de Charles VI, qui établit tuteur du prince mineur le prince du sang le plus proche; je fis même savoir que, dans le cas où la tutelle serait confiée à un autre, j'avais ordre de protester au nom de Sa Majesté Catholique (1).

(1) Voir aux pièces justificatives du chapitre VI: 1° Instruction du roi d'Espagne à Cellamare sur

On m'objecta le traité d'Utrecht, la renonciation de Philippe V, la jalousie que concevraient l'Angleterre et la Hollande, enfin la guerre qui en serait la suite inévitable. J'insistais; mais Louis XIV mourut... Votre Altesse Royale ne sait que trop ce qui s'est passé depuis; j'éloigne ces pénibles souvenirs.

Après la séance du parlement, je dus feindre d'avoir d'autres instructions. Je recherchai la confiance du nouveau régent, et tandis que j'agitais gravement avec lui les hautes questions de la politique, le

les derniers momens de Louis XIV. (20 mai 1715.)

2° Protestation que Cellamare devait produire.

3° Lettre de Cellamare à Grimaldo. (2 septembre 1715.)

jeune Monteleone, qui a eu l'honneur d'être reçu à Sceaux, se liait avec ses *roués* pour ramasser en riant les secrets que ces fous laissaient tomber du sein des plaisirs. J'attendis ainsi la fin de cet âge d'or qui suit toujours l'avénement d'un prince au pouvoir.

Je ne tardai pas à m'apercevoir que la nation, d'abord enivrée, devenait plus sérieuse; l'affaire des princes légitimés souleva les passions; je compris que le moment était venu de reprendre mon premier rôle; je renouai les intrigues que j'avais interrompues; je vis secrètement le roi Jacques dans le bois de Boulogne (1); je me rap-

(1) Le roi Jacques, caché à Paris en 1716, sans espérance auprès du régent, obtint de Cellamare une

prochai des partisans de l'ancienne cour; je recherchai tout ce qui portait dans le cœur l'amour du feu roi et la haine du duc d'Orléans. Jugez si votre invitation me transporta de joie! Il ne me restait plus qu'à m'assurer des dispositions de l'Escurial : elles sont favorables, et même le cardinal Albéroni m'a chargé, madame, de vous assurer, au nom du roi, *de l'amitié la plus vraie et de la reconnaissance la plus parfaite de Sa Majesté.*

LA DUCHESSE.

Je ne puis assez vous dire, prince, tout ce qu'il y a de glorieux et de doux pour moi dans cette assurance.

entrevue dans un coin du bois de Boulogne. Il demanda 100,000 écus à l'ambassadeur.

CELLAMARE.

Maintenant, pour agir, il importe qu le roi mon maître connaisse dans toute leur étendue et vos ressources et vos espérances.

LA DUCHESSE.

Rien de plus juste, et mes amis vont donner sur ce point à Votre Excellence pleine satisfaction.

POMPADOUR.

Le prince se rappellera sans doute ce que je lui ai dit plus d'une fois sur les dispositions de la noblesse. Indépendamment de la protestation des quarante-sept, une requête a été présentée au roi contre les désordres de la régence.

CELLAMARE.

Cite-t-on quelques noms importans?

POMPADOUR.

Certes; on y voit figurer les Châtillon, les Beaufremont, les Clermont-Tonnerre. Le duc d'Orléans a pris de l'humeur; il a fait jeter plusieurs des signataires à la Bastille: mais cette violence n'a fait que multiplier les adhésions.

LAVAL.

Jusqu'au grand-prieur lui-même, M. de Vendôme, qui a décidé tous les chevaliers de Malte qui sont à Paris à entrer dans la ligue de la noblesse.

LA DUCHESSE.

Il y a plus : sous prétexte qu'il ne s'agissait que de faire reviser le procès des légitimés, j'ai obtenu de M. le duc du Maine qu'il écrivît à plus de 800 gentilshommes

de toutes les provinces du royaume; et tel est l'intérêt qu'inspire le sang de Louis XIV, que ces braves gentilshommes ont sur-le-champ formé une confédération, liée par le serment de venger nos outrages.

CELLAMARE.

Et V. A. peut compter sur leur dévouement?

LA DUCHESSE.

Des La Vauguyon, des Laguerche, des Boisdavy, des d'Erce, des Larochefoucaud, ne sont pas gens à manquer à leurs promesses : leur parole est aussi sûre que leur épée; et si vous voulez juger de la chaleur de leur zèle, tenez, prince, lisez, voici leurs lettres (1).

(1) Extrait des lettres de la noblesse au duc du Maine :

CELLAMARE (après en avoir parcouru plusieurs).

Heureux les princes qui comptent de tels amis! Mais pour de pareilles entreprises,

29 juillet 1717.

Je suis plus sensible à la nouvelle que j'apprends, que je ne l'ai été à trois ans d'exil, à quatorze mois de prison, et à la perte de ce que je devais fort regretter. Je ne suis pas toujours abattu à l'instant de mes malheurs. Je rappelle mes forces et je pense bien davantage au remède qu'au mal. Dans celui-ci, qui me touche plus que le mien propre, loin de perdre cette coutume, je me ranime au dernier point.

LAVAUGUYON.

22 juillet.

Si j'ai gardé le silence sur la lettre gracieuse dont V. A. S. m'a honoré comme les autres gentilshommes de cette province, je n'y ai pas été moins sensible, et je puis vous assurer que je pense comme ceux qui sont les plus attachés à V. A. S., que j'ai un désir ar-

le courage ne suffit pas, il faut encore d'utiles positions. Par exemple, s'est-on assuré

dent de me trouver dans l'occasion de reconnaître le rang que vous méritez de tenir sur nous.

DE LA GUERCHE SAINT-AMAND.

1er juin 1717.

Je me trouve si flatté par le souvenir dont m'honore V. A. S. que dans une assemblée générale des États, je joindrai ma voix à tous ceux du corps de la noblesse qui voudront lui prouver leur attachement.

MARQUIS DE COUR.

23 juillet.

Les vrais gentilshommes de cette province pensent comme S. A. S. Je me flatte, monseigneur, que le présentateur de cette lettre voudra bien se rendre garant pour moi auprès de V. A. S. de mon fidèle attachement à son parti, qui est si convenable au respect que l'on doit à l'autorité royale, au bien de l'État et à l'honneur de la noblesse. Un Breton serait suspect, mais un Poitevin ne l'est pas.

M. BOIDAVY.

de quelques-uns des grands seigneurs qui commandent ou habitent les places voisines des Pyrénées ?

13 mars 1717.

La noblesse s'estime très-heureuse d'avoir un pareil protecteur. Elle sera toujours prête de répandre son sang pour son service.

FUMÉE, sénéchal du Chatellerandois.

4 mai 1717.

Si j'ai quelque estime et quelque considération dans ma province, je n'en veux faire usage que pour y faire valoir la justice de votre cause.

LAROCHEFOUCAUD GONDRAL.

8 avril 1717.

Si le succès de votre affaire dépendait du suffrage de sept à huit cents gentilshommes, j'ose vous assurer, monseigneur, qu'elle serait bientôt décidée en faveur de S. A. S. J'ai l'honneur de vous offrir de

LA DUCHESSE à Pompadour.

Comment n'avez-vous pas déja dit que le plus grand nombre est acquis à notre cause? que le gouverneur de Dax va se rendre, à cet effet, dans son gouvernement; qu'il a promis d'y tripler sa dépense, pour attirer la noblesse du lieu et distribuer de l'argent aux troupes des garnisons?

POMPADOUR.

J'aime mieux que Son Excellence l'ait appris de la bouche même de Votre Altesse. J'ajouterai que, ne bornant pas notre sollicitude aux Pyrénées, nous avons préparé des intelligences dans les ports de

nouveau tout ce qui dépend de moi dans ces quartiers. »

Comte d'ERCE.

mer; le gouverneur de Carentan s'est déclaré pour nous; à Brest, si la flotte espagnole s'y présente, tout est prêt pour un débarquement.

LAVAL.

Et toute la Bretagne pense et agira comme Brest. Elle n'attend qu'un signal pour se lever en masse et se venger des humiliations dont on l'a abreuvée.

CELLAMARE.

Cette animosité n'est donc pas éteinte?

LAVAL.

De nouvelles injures viennent de la ranimer. Le parlement de Rennes écrit une lettre de condoléance sur l'arrestation de trois conseillers du parlement de Paris, et la régence met cette lettre au rang des crimes

de lèse-majesté! Les états demandent l'éloignement du trésorier de la province, de Montaran, et la régence le soutient parce que son or sert à soudoyer les désordres de la régence!

LA DUCHESSE.

Comte, vous oubliez l'algarade du maréchal de Montesquiou.

LAVAL.

Non, non, madame, j'y arrive. Figurez-vous, prince, que, lorsque le maréchal de Montesquiou vint présider les états de Bretagne, toute la noblesse du pays alla à cheval au devant de lui : eh bien! croiriez-vous que M. le maréchal n'est point descendu de sa voiture de poste, et qu'à Rennes, au lieu d'aller à pied de son logis à

l'assemblée des états, il s'y est fait porter en chaise (1)!

MALÉZIEUX.

En chaise!

POMPADOUR.

En chaise!

LAVAL.

En chaise. Aussi, jugez si la fierté bretonne s'en est indignée. Les états ont réclamé leurs droits : on les a traités en rebelles; on a fait marcher contre eux des troupes pour les disperser. Alors le peuple, outragé dans ses représentans, a couru aux armes pour les venger, et des bandes de braves, sous le nom *de soldats de la liberté*,

(1) Saint-Simon, tome XV.

tantôt répandues dans les campagnes, tantôt embusquées dans les taillis, ont fait bonne guerre aux gens du roi (1).

CELLAMARE.

Sont-ils nombreux?

LAVAL.

Chaque citoyen porte dans le cœur la même vengeance, et décroche de la cheminée de son vieux manoir son arquebuse enfumée, pour marcher à la voix des Mont-Louis, des Bonamour, des Pontcallet, des Rohan-Solduc (2). Il faut les voir

(1) Cette insurrection semble le berceau de nos Vendées.

(2) Ces chefs de rebelles furent plus tard condamnés à mort et exécutés à Nantes.

avec leur veste de coutil et leur chapeau de paille, d'où pend un ruban noir! Les braves gentilshommes! Que l'Espagne fasse avancer une flotte sur la côte, et toute la Bretagne volera sur leurs pas.

CELLAMARE.

Vous n'ignorez pas sans doute qu'un de ces gentilshommes est allé à Madrid pour demander des vaisseaux et de l'argent.

LAVAL.

C'est le lieutenant Hervieux de Mélac. Peut-on espérer quelque succès de sa mission?

CELLAMARE.

Le cardinal ministre l'a bien accueilli, et les vaisseaux sont tout prêts.

POLIGNAC.

Comte de Laval, vous n'avez présenté l'insurrection de la Bretagne que sous ses rapports politiques; elle a aussi un caractère religieux, car ces peuples ne sont pas moins fidèles à Dieu qu'au roi.

LAVAL.

Cardinal, c'est votre affaire.

POLIGNAC.

C'est celle de toute la France, car un prince sans religion est un fléau pour les États. Et quel est celui qui, plus que le régent, affecte le mépris des choses saintes? C'est peu que, de concert avec d'Aguesseau, Joly de Fleury et le duc de Noailles, il ait conçu le projet de chasser les jésuites du

royaume (1); il a osé nous soumettre, comme les autres, au nouvel impôt, nous qui, tenant nos biens du ciel, n'avons rien à démêler avec les lois de la terre. Aussi, plus d'un évêque lui fera payer cher cette impiété, et je plains le pouvoir qui a contre lui le clergé et les jésuites. . .

LAVAL.

Le régent a la prétention de ressembler

(1) Le procureur général d'Aguesseau, le duc de Noailles et l'avocat général Fleury proposèrent au régent de chasser du royaume toute la société des jésuites.

Le duc de Saint-Simon dit que la chose n'était pas prudente, parce qu'il fallait ménager Rome et l'Espagne.

Et cependant il n'aimait pas les jésuites.

(Duclos, tom. Ier., p. 155. Saint-Simon, tom. XII, p. 420.)

à Henri IV; un Ravaillac complétera peut-être la ressemblance.

CELLAMARE.

Et l'armée?

LA DUCHESSE.

J'espère encore que Villars.....

CELLAMARE.

Détrompez-vous, madame. Je suis allé le voir hier matin, il était au lit: « Votre maladie, lui ai-je dit, a donné des inquiétudes, même au-delà des Pyrénées. » Il m'a répondu avec une indifférence étudiée: « Je ne croyais pas qu'une nouvelle de si peu d'importance dût même avoir passé la rivière. » Je l'assurai, au contraire, que le roi mon maître m'avait chargé de lui témoigner le plus grand intérêt; que Sa Majesté

Catholique n'oublierait jamais que c'était à l'influence de ses victoires qu'elle devait d'être sur le trône d'Espagne; qu'enfin elle comptait sur son amitié comme il pouvait compter sur la sienne. A ce langage, soit défiance, soit crainte de trop s'avancer, il a fait signe à sa femme de rester au chevet de son lit, et s'est renfermé dans de vaines politesses (1).

MALÉZIEUX.

Les voilà bien ces vieux capitaines! intrépides sur un champ de bataille, faibles et timides dans les affaires politiques.

LA DUCHESSE.

Ce n'est plus qu'un vieux courtisan... Mais Richelieu ne vient pas!

(1) Conversation extraite des Mémoires de Villars.

LAVAL.

Il n'est pas besoin de M. de Richelieu pour faire connaître à M. l'ambassadeur les dispositions de l'armée. On sait assez quel est le mécontentement de tous les officiers depuis qu'on a réduit d'un cinquième les traitemens et les pensions. On sait. . . . »

Tout à coup la porte s'ouvre; l'abbé Brigaut, que la duchesse avait placé dans l'appartement voisin pour lui faire rédiger le procès-verbal de la séance, accourt, pâle d'effroi : « Madame, tout est perdu, s'écria-« t-il, nous sommes découverts; les agens de « la police sont en bas, on force votre « porte, on bat vos gens, tout est perdu! »

Cette apparition, ces cris, ce visage allongé par la peur, jetèrent l'alarme parmi

les conjurés. Polignac et Malézieux tremblaient de tous leurs membres, Laval cherchait une épée, la duchesse s'indignait hautement qu'on osât violer sa demeure; l'ambassadeur, plus habitué à dissimuler ses émotions, cachait son trouble sous un front serein : mais quelle fut la surprise générale, lorsqu'au lieu des alguazils de Dubois on vit entrer avec fracas un jeune étourdi tout en désordre, le visage couvert de poudre, et riant aux éclats! C'était Richelieu : « Par Dieu, madame, dit-il, vos gens sont de bien sottes gens! Parce que j'avais mon habit de muraille, ce grand imbécile de Davranches (1) ne voulait pas

(1) Valet de confiance de la duchesse du Maine.

m'ouvrir; il m'a fallu le rosser pour me faire reconnaître.

LA DUCHESSE.

Mais aussi quel équipage pour venir chez moi?

RICHELIEU.

Et Laval, est-il mieux en cocher?

LA DUCHESSE.

Du moins il avait des motifs graves.

RICHELIEU.

Pas si graves que l'affaire qui m'a retenu. Il s'agissait d'une vertu mille fois plus difficile à renverser que la régence. Un ange de beauté, mais timide, ignorante, honnête à faire peur! Si je ne suis pas venu plus tôt, c'est que j'ai cru que ses larmes ne tariraient jamais; et des larmes de dix-

huit ans sont si belles! Cependant elle pouvait fort bien se croire encore chez elle, dans ma petite maison, car c'est son mari lui-même qui l'a meublée. Messieurs, je vous le recommande, c'est le meilleur tapissier du faubourg Saint-Antoine (1).

LA DUCHESSE.

Duc de Richelieu...

RICHELIEU.

Je vous demande pardon, madame; mais elle est si fraîche et si jolie! Et puis, en vérité, je ne connais de choses sérieuses dans la vie que l'amour. La politique m'effraie ou m'ennuie; et je me disais: Qu'irai-je faire à l'Arsenal? n'ai-je pas engagé mon

(1) Mémoires de Richelieu. — Aventure de madame Michelin.

nom, mon épée et ma foi de gentilhomme?

LA DUCHESSE.

Mais M. l'ambassadeur désire quelques détails sur l'armée. Personne mieux que vous ne peut les fournir. Nous les refuserez-vous?

RICHELIEU.

Je suis à vos ordres; mais Laval pouvait les donner tout aussi bien que moi.

LAVAL.

Non; comme j'ai quitté brusquement le service, mon opinion aurait pu paraître suspecte. Cependant j'ai dit, sans crainte d'être démenti, que l'armée était très-mécontente.

RICHELIEU.

C'est de toute vérité; aussi, rien ne serait plus facile aujourd'hui que de la gagner. Pour moi, je vous réponds de la garnison de Bayonne, où se trouve mon régiment. Celui de Saillans faisait quelques difficultés, parce que le colonel s'imaginait, je ne sais pourquoi, que je lui avais enlevé sa maîtresse, une grande Espagnole aux yeux noirs, au cœur plein de feu; mais la belle fugitive étant rentrée sous la tente, Saillans ne m'a plus boudé; nous sommes les meilleurs amis du monde, et vous pouvez compter sur lui comme sur moi.

POMPADOUR.

Je croyais qu'il avait été question d'éloigner votre régiment de cette place.

RICHELIEU.

Oui, on en a eu la velléité; mais j'ai demandé d'y rester pour la revue du régent.

CELLAMARE.

Cette revue n'est qu'un prétexte pour masquer le projet d'une invasion en Espagne. Le cardinal Albéroni m'en a donné avis (1).

LAVAL.

Eh bien! nous surprendrons le régent au milieu de ses préparatifs; je me charge de le faire enlever et conduire, sous bonne escorte, à Madrid. S'il résiste, j'aurai des hommes dévoués.

RICHELIEU.

Comte de Laval.....

(1) Correspondance autographe d'Albéroni.

LAVAL.

Point de demi-mesures; c'est ce qui perd toutes les révolutions.

MALÉZIEUX.

Le régent aime la poésie : ne suffirait-il pas de l'envoyer lire, sous les mêmes barreaux, les vers que François I[er] a tracés sur les murs de sa prison?

CELLAMARE, à Richelieu.

Croyez-vous, monsieur le duc, que l'armée n'opposerait aucune résistance?

RICHELIEU.

Aucune; toute l'armée murmure contre le régent, et je connais un grand nombre de colonels et de maréchaux de camp qui sont prêts à agir comme nous. Sabran, Bonrepos, Chabannes, Villeneuve, le comte

de Beaufort, Larochefoucaud-Gondral ont déjà la main sur la garde de leur épée, et n'attendent pour la tirer qu'un signal du roi d'Espagne.

LAVAL.

N'oubliez pas le régiment des carabiniers; j'en réponds, il est tout dévoué à Sa Majesté Catholique.

RICHELIEU, à Cellamare.

Mais, s'il faut vous l'avouer, prince, depuis les réductions opérées par le régent, un grand nombre de ces officiers ne sont pas à leur aise, et les galions des Indes arriveraient fort à propos pour eux.

CELLAMARE.

J'y songeais. Quelles sommes faudrait-il à peu près?

RICHELIEU.

Une gratification de cent mille livres par escadron, autant par bataillon, une haute paie pour les soldats, quelques récompenses extraordinaires pour les chefs : avec cette bagatelle, vous aurez toute l'armée.

CELLAMARE.

Mais êtes-vous sûr de tous vos officiers ?

RICHELIEU.

S'il en est de douteux, nous les remplacerons.

CELLAMARE.

Par qui ?

RICHELIEU.

N'avons-nous pas notre état-major occulte ?

CELLAMARE.

Mais qui lui donnera un caractère officiel?

RICHELIEU.

Sa Majesté Catholique.

CELLAMARE.

Comment?

RICHELIEU.

En envoyant à Votre Excellence des ordres en blanc que nous remplirons.

CELLAMARE.

Quel titre le roi mon maître devra-t-il prendre dans ces brevets?

RICHELIEU.

Le titre de fils de France et de tuteur du roi de France.

CELLAMARE.

Et vous pensez que l'armée reconnaîtra ces officiers ?

RICHELIEU.

Oui, prince.

LA DUCHESSE.

Et toute la France partagera l'enthousiasme de l'armée.

POMPADOUR.

Mais l'armée n'est pas seule à souffrir; la noblesse aussi a ses charges et ses misères. Le faste du dernier règne et l'énormité des impôts ont dérangé beaucoup de fortunes ; cependant les gouverneurs des provinces vont avoir à faire des dépenses extraordinaires. Je pense donc qu'il serait

nécessaire de mettre à leur disposition cinq cent mille livres.

CELLAMARE.

Rien de plus facile.

LAVAL.

Les gentilshommes bretons ont déja reçu de madame la duchesse du Maine de l'argent pour acheter des munitions; mais quelle que soit la générosité de Son Altesse Royale, sa fortune ne peut suffire à tous les besoins.

LA DUCHESSE.

Prince, mes amis ne vous auraient jamais entretenu de tous ces détails, si je n'étais pas obligée de dérober mes projets à M. le duc du Maine. Seule et libre, j'aurais vendu jusqu'à la dernière pierre de

mon château pour renverser le régent.

CELLAMARE.

Princesse, je remercie au contraire ces messieurs d'avoir franchement abordé cette question. Quel plus noble usage le roi mon maître peut-il faire de ses trésors?

LAVAL.

Il n'y a pas de tems à perdre, et c'est dans les principales villes qu'il faut distribuer les premières sommes; à Nantes, à Brest.

RICHELIEU.

Et à Bayonne.

CELLAMARE.

Messieurs, vous en ordonnerez vous-mêmes.

LA DUCHESSE.

Ainsi vous le voyez, prince, le clergé, la noblesse et l'armée se déclarent pour nous.

CELLAMARE.

Mais par quel moyen mettre en jeu tous ces ressorts ?

MALÉZIEUX.

Par la convocation des états-généraux.

LA DUCHESSE.

Oui, seuls ils peuvent faire justice des maux qui désolent le royaume.

MALÉZIEUX.

Seuls ils peuvent rendre aux princes légitimés leur rang et leurs honneurs.

POLIGNAC.

Au clergé son influence.

POMPADOUR.

A la noblesse son premier éclat.

LAVAL.

Seuls ils peuvent déposer le régent.

CELLAMARE.

Et qui les demandera?

MALÉZIEUX.

Philippe V. N'est-ce pas chose convenue?

CELLAMARE.

Mais êtes-vous sûr du parlement?

RICHELIEU.

Que nous importe? Si ces bonnets carrés ont tremblé devant le fouet de Louis XIV, croyez-vous qu'ils aient moins peur de l'épée de son petit-fils?

MALÉZIEUX.

Duc de Richelieu, ne nous brouillons

point avec la magistrature. Le parlement reconnaît enfin qu'il a eu tort de sacrifier M. le duc du Maine au duc d'Orléans; l'arrestation de plusieurs de ses membres lui a prouvé que le droit de remontrances n'était qu'une déception. Sa protestation contre le lit de justice, son refus d'enregistrer l'édit des monnaies, la réponse de M. De Mesmes au régent sur la procession du Vœu de la Vierge (1), attestent que ce corps

(1) Le régent avait fait demander quelle place on lui donnerait dans la procession du Vœu de la Vierge. Le premier président répondit : « Comme membre du parlement, M. le duc d'Orléans marchera entre deux présidens. » Le régent jugea à propos de ne point s'y rendre; mais l'année suivante, il fit envoyer une lettre de cachet par laquelle le roi ordonnait au parlement de recevoir le régent comme lui-même;

partage nos sentimens ; gardons-nous donc de le brusquer, exploitons plutôt sa mauvaise humeur ; il nous soutiendra pour la convocation des états-généraux. J'ai déja proposé de la faire demander directement à notre jeune roi par le roi d'Espagne ; peut-on savoir quelle a été la réponse de Sa Majesté Catholique ?

CELLAMARE.

Toute favorable : voici la lettre de Sa Majesté ; elle est entièrement de sa main.

TOUS.

De sa main !

et le régent marcha avant le premier président et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

(Mémoires de la régence.)

CELLAMARE.

Oui, je vais en donner lecture : ce ne sera pas une nouveauté pour tout le monde.»

Pendant cette lecture, Malézieux semble tour à tour charmé de reconnaître certaines phrases, et surpris de certains passages qui lui sont inconnus (1), et la lettre circule de main en main, et chacun veut voir la signature du roi, et se sent en la voyant plus de courage et de résolution. Richelieu s'adressant alors à Malézieux :

« Eh bien, cher chancelier, vous devez être bien fier, vous voilà le collaborateur d'une tête couronnée!

(1) Plusieurs passages furent changés par Albéroni au projet de Malézieux.

POLIGNAC.

Ce n'est pas tout d'invoquer le roi et les parlemens; il faut faire un appel à la nation.

POMPADOUR.

Oui, elle a besoin d'entendre une voix qui la soutienne dans ses malheurs; à ce dessein, j'ai composé un manifeste...

POLIGNAC.

Qui est très-bien.

RICHELIEU.

Je gage que vous êtes son complice (1).

POLIGNAC.

Qu'importe!

(1) En effet, le cardinal de Polignac avait aidé Pompadour, dont le style n'était pas toujours correct.

RICHELIEU.

Est-ce le même que vous nous avez lu l'autre jour rue Saint-Honoré (1)?

POMPADOUR.

Précisément.

RICHELIEU.

En ce cas, ma présence est inutile ici. Je le sais par cœur votre manifeste, et pourtant il n'est pas des plus courts. Je le signerai, si l'on veut, dix fois, mais je ne l'écouterai pas deux.

CELLAMARE.

Eh bien! monsieur le duc, contentez-vous de signer; le nom de Richelieu nous portera bonheur.

(1) C'était une petite maison qu'avait louée la duchesse du Maine.

LE DUC, signant.

Avec plaisir.

LA DUCHESSE.

Comment ! vous ne restez pas à souper avec nous ?

RICHELIEU.

Impossible : il est déja minuit, le manifeste Pompadour durera encore deux petites heures, et j'ai donné ordre à ma voiture de se trouver au coin de la Place-Royale.

LAVAL.

Aujourd'hui, est-ce pour tout de bon ?

RICHELIEU.

Oui.

LAVAL.

Alors partez, mon cher; madame la maréchale (1) n'aime pas à attendre. »

(1) La maréchale de Villars.

Et le jeune duc, enchanté d'être deviné, sortit en riant.

La figure de Pompadour était plus sérieuse. Son amour-propre d'auteur avait été blessé des plaisanteries de Richelieu : cependant il se rassura et lut le manifeste (1) qui obtint l'assentiment de l'ambassadeur. « Maintenant, dit la duchesse, c'est à Sa Majesté Catholique d'achever l'ouvrage. La tâche sera facile, car ses fidèles sujets de France ne lui sont pas moins dévoués que ses fidèles sujets d'Espagne.

— Madame, le roi mon maître leur porte aussi un égal amour. Hâtons-nous donc

(1) Voir ce manifeste aux pièces justificatives, du chapitre VI.

d'envoyer à Sa Majesté ces heureuses nouvelles.

— L'abbé Brigaut va rédiger un rapport qu'il aura l'honneur de remettre à Votre Excellence.

— J'emporterai toujours le manifeste, la liste des officiers et les lettres de la noblesse; et n'en doutez pas, madame, à la vue de ces pièces et des signatures dont elles sont appuyées, le cardinal-ministre n'hésitera plus, et la France et l'Espagne vous devront leur bonheur et leur gloire. »

On se mit à table, et après le souper, le comte de Laval remonta sur le siége de la voiture, et reconduisit le prince de Cellamare à son hôtel.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME PREMIER.

CHAPITRE II.

Relation de ce qui s'est passé a Constantinople au sujet de la mort de très-haut et très-puissant prince Louis XIV, roy de France et de Navarre, tirée de la lettre d'un François, négociant, écrite de Constantinople le 18 novembre 1716.

Nous receumes ici les premières nouvelles de cette triste mort par un vaisseau françois, qu'un gros tems obligea de relâcher à Palerme, où il l'apprit et vint ensuite à Smyrne. M. de Fontenu, consul de nostre nation, dépêcha aussitôt un courrier à M. le comte des Alleurs, nostre ambassadeur à la Porte Ottomane, qui arriva en cinq jours à Constantinople, et mit par cette fâcheuse nouvelle la consternation dans

toute nostre nation : elle courut bientôt chez tous les autres Francs qui font ici leur résidence. Comme on ne reçoit pas volontiers les choses qui font de la peine, n'en ayant point eû de nouvelles positives de France, nous nous persuadâmes aisément que c'estoit un faux bruit que faisoient courir les Siciliens.

Pour en estre plus sûr, j'allai voir Son Excellence, qui me fit l'honneur de me dire que le capitaine du vaisseau disoit le sçavoir du vice-roi même de Sicile, qui l'avoit appris de Messine; cependant M. l'ambassadeur nous pria de n'en rien dire aux étrangers, jusqu'à ce que l'on en fust plus instruit.

Quelques jours après, une tartane françoise nous l'ayant confirmé, en sorte qu'il n'y avoit plus lieu d'en douter, Son excellence se détermina à écrire en cour pour demander des ordres; ses instructions arrivées, il prit son tems pour le faire sçavoir au Grand-Seigneur, par le grand-visir, auquel il envoya son chancelier luy demander une audience, qui fut fixée à quelques jours après, et où il alla avec toute sa maison dans l'ordre qui suit :

Sur quoy il est à propos de remarquer en passant, que les ambassadeurs ne reçoivent point d'audience du Grand-Seigneur qu'à leur entrée et à leur sortie de l'ambassade.

ORDRE DE LA MARCHE POUR L'AUDIENCE DU GRAND-VISIR.

Les six janissaires de la garde de l'ambassadeur marchoient les premiers ayant leurs mîtres en teste et leurs longues cannes en mains, comme quand ils montent la garde chez le Grand-Seigneur ou aux autres sérails du Sultan.

Douze chokadars ou valets de pied turcs suivoient, vestus de longues robes vertes; ensuite il y avoit autant de valets de pied de l'ambassadeur, suivis de cinquante officiers de sa maison, de ses douze drogmans ou interprètes et de son chancelier.

L'ambassadeur marchoit ensuite, monté sur un cheval richement harnaché, et couvert d'une housse de grand prix.

Quatre chokadars marchoient à ses costés; ensuite dix-huit chevaux de main, des plus beaux du pays, et tous harnachés comme celui de l'ambassadeur, étoient conduits par autant de sahis ou palefreniers, vestus à la longue et à cheval.

MM. les marchands françois en grand deuil avec leurs janissaires suivoient et fermoient la marche.

La marche ainsi ordonnée, on sortit du serrail ou palais de l'ambassadeur à Pera, pour aller à Galata passer le canal sur près de

deux cents caïques ou canots disposez pour passer l'ambassadeur et sa suite à l'autre bord.

ARRIVÉE A CONSTANTINOPLE.

L'ambassadeur trouva à la porte de la ville le kehaya ou intendant, avec quelques autres officiers du grand-visir et des janissaires, pour le recevoir et le conduire jusqu'à la porte du grand sérail, où il trouva le capigi-bachiou ou capitaine des gardes de la porte, à la tête des capigis en haie par honneur, et des officiers pour l'introduire dans l'oda ou chambre du divan.

Le grand-visir attendoit Son Excellence dans cette chambre, avec les six visirs coupbez (qui sont à son égard ce que sont les présidens à mortier à l'égard du premier président), le reïs-effendi ou grand-chancelier, le kaftenadar ou trésorier, et d'autres principaux officiers du divan.

L'oda-bachi ou grand-chambellan ayant introduit Son Excellence, le chiaoux-bachi ou premier huissier lui présenta le siége où le grand-visir rend la justice, et après les civilités ordinaires, M. l'ambassadeur ordonna à son drogman de dire au grand-visir le sujet de son audience. Le drogman, après une profonde révérence, lui dit en substance :

SEIGNEUR,

Son Excellence, monseigneur le comte des Alleurs, vous a demandé cette audience pour notifier à la Sublime-Porte la mort de très-haut, très-puissant, très-magnifique prince Louis de Bourbon XIV du nom, surnommé le Grand, l'invincible et toujours glorieux empereur des François, votre allié toujours auguste. La mort nous l'a enlevé dans un tems où nous commencions à jouir des douceurs de la paix qu'il venoit de donner à de fiers ennemis, et où nous espérions de goûter les délices d'un règne aussi heureux que long.

RÉPONSE DU GRAND-VISIR.

Je say tout ce que Louis XIV, vostre empereur toujours heureux, a fait de grand et de signalé : Sa Hautesse, de même que moy, n'ignorions point sa mort, que nous avons pleurée; vous avez perdu un grand empereur, et nous un grand ami et bon allié; nous espérons que celui qui lui a succédé, continuera un jour l'étroite union qu'il y a toujours eu entre vous et nostre Sublime-Porte : si vostre perte est grande,

vostre consolation l'est ou le doit être aussi en la personne de vostre illustre prince le régent, de qui les vertus sont parvenues jusqu'à nous : témoignez à ce grand prince, de même qu'à vostre ambassadeur, la part que nous prenons à la perte qu'ils ont faite : rien ne sera capable de nous faire changer l'estime que nous faisons d'une si noble alliance. Vostre empereur est mort, il est vray, edgel gheldi, c'est-à-dire « son heure étoit venue » : mais les Turcs l'entendent autrement que nous, s'attachant fort à la prédestination, dont ils font le capital de leur croïance.

Le grand-visir fit aussitôt présenter le café à M. l'ambassadeur et à tous ceux de sa suite, et le reste de la conversation du grand-visir roula sur les grandes actions du feu Roy, et sur les mérites et la grande étendue d'esprit de monseigneur le prince régent, priant Son Excellence de travailler à maintenir l'union avec la Porte; et après les civilités réciproques, l'ambassadeur se retira dans son sérail, dans le même ordre qu'il en étoit parti.

Ceux qui sçavent les manières de la Porte-Ottomane, et qui se sont trouvez à cette audience, assurent tous que c'est une des plus favorables que l'on puisse recevoir de cette nation.

ORDRE POUR LE SERVICE.

M. l'ambassadeur aussitôt après fit avertir le R. P. Hyacinthe François de Paris, custode ou vice-supérieur-général des capucins du Levant; et, comme il connoissoit et sa capacité et son mérite, il lui laissa le soin de disposer toutes choses pour le service, se réservant à lui seul de satisfaire aux frais nécessaires, lui recommandant de ne rien épargner, l'intention de la cour étant qu'on ne négligeât rien pour le repos de l'âme du feu Roy, pour l'honneur de la nation, et pour faire connoître l'estime et la vénération dues à la mémoire de ce grand prince.

Le zèle et l'ardeur de ce Père et de tous ses autres confrères pour répondre aux pieux desseins et aux justes desirs de Son Excellence, ne sçauroient être assez applaudis; Constantinople où les arts et les sciences fleurissoient autrefois, est maintenant dans une ignorance déplorable. Ces Pères y ont suppléé par leur industrie, les uns faisant le métier de sculpteurs, de peintres, de doreurs; d'autres, celui d'architectes et de menuisiers, et tous travaillant de concert à exécuter le dessin qu'avoit conçu leur R. P. custode, auteur des inscriptions et de tout l'arrangement.

Pendant ces préparatifs, M. l'ambassadeur ne fut presqu'occupé qu'à recevoir les complimens de condoléance des ambassadeurs et autres personnages du premier rang. Enfin, le jour pour commencer ces cérémonies funèbres fut fixé au lundy dix-septième février 1716, comme je le dirai après vous avoir marqué la manière dont l'église étoit ornée.

DE L'ÉGLISE.

L'église des capucins de Pera qui sert de chapelle et de paroisse pour le palais de l'ambassadeur, ces Pères y faisant l'office à la romaine avec le plain-chant, est à peu près de la grandeur de leurs églises de France, et construite de la même manière, avec un plancher en haut sans voûte. Il y a deux chapelles aux deux côtés du sanctuaire qui leur sert de chœur, et qui est séparé de la nef par un petit balustre d'appui, avec deux portes, dont la principale est du côté du sérail de France.

Ces deux portes étoient tendues en dehors de drap noir chargé de têtes de mort, d'os croisés et d'armoiries. Au-dessus de la porte du côté du palais étoient les armes du Roy dans une grande ovale, dont la bordure étoit de toile do-

rée. Il y avoit, aux deux côtés des armes, deux squelettes posés en regard, peints aussi sur toile, avec leurs bordures de toile gommée et argentée, accommodée en festons coquilles, qui faisoient un grand éclat.

Le rétable du maître-autel étoit couvert de velours noir avec une grande croix de moire d'argent, de même que le parement d'autel et les coussins, et les armes du Roy étoient aux quatre coins l'un de l'autre.

Les paremens des deux chapelles étoient de damas noir, avec leurs croix de satin blanc, accompagnées des armes du Roy relevées en brosse d'or et d'argent comme au maître-autel. La chaire étoit aussi couverte comme les chapelles.

Le sanctuaire, le corps des chapelles et toute la nef, étoient tendus de drap noir, depuis le plancher jusqu'au bas, avec des galons d'or larges de quatre doigts, posés de haut en bas, à la distance de deux pieds autour de l'église.

Chaque autel étoit garni de six chandeliers d'argent, avec leurs croix de même.

Le sanctuaire paroissoit fermé par deux grands rideaux de drap noir attachez au plancher, et relevez aux deux côtés de l'église par de gros cordons d'or avec leurs glands.

Au bas de l'église et au dessus de la grande

porte en dedans régnoit dans la largeur le Guynetiki, qui veut dire lieu des femmes. C'est une espèce de tribune toute fermée de jalousies, d'où elles entendent le service; la coûtume en ce pays n'étant pas qu'elles se mêlent avec les hommes dans les églises.

Deux rafles faisoient le tour de l'église. La première étoit à un pied et demi du plancher, avec des fleurons peints en or sur du bois chantourné à fond noir : au dessus étoient des pièces de toile dorée et argentée accommodées en festons, et une pareille bande de toile formoit une frange d'or qui couvroit le défaut des festons.

La seconde rafle étoit de même que la première, à la distance de huit pieds, excepté qu'elle étoit garnie de douilles au haut des festons pour mettre les cierges qui devoient éclairer le tour de l'église, où plusieurs tableaux et médailles régnoient entre les deux rafles, comme je vous le marquerai après que j'aurai décrit le catafalque, à cause du rapport que toutes ces pièces y ont.

DU CATAFALQUE.

Au milieu de la nef, à distance égale, étoit le

catafalque élevé de six pieds sur quatre gradins, dont le premier étoit de douze pieds de long sur huit de large, et ceux de dessus diminuoient à proportion.

Ces gradins étoient de bois noirci; au milieu de chacun étoit un panneau, dont les moulures étoient dorées, et chaque panneau étoit chargé d'un cartouche rempli d'une inscription convenable au sujet. Aux deux côtés, étoient des têtes de mort et des armes. A chaque gradin, étoit une planche chantournée à fond noir, chargée de coulans de fleurs d'or, et au dessus du chantour il y avoit des douilles dorées pour mettre des cierges.

Sur le quatrième gradin étoit posée la représentation, couverte d'un grand poêle de velours noir, avec une large croix de moire d'or, parsemée de fleurs de lys et de larmes d'or; la croix accompagnée aux quatre côtés des armes de France, bordées d'or, d'argent et de soie; un galon d'or large de la main avec sa frange bordoit le poêle, avec quatre gros glands aux quatre coins, et au défaut de ces glands étoient quatre petits obélisques à fond noir et les moulures dorées, qui avoient à chaque côté des trophées d'armes de bois doré et argenté. Sur la tête de la représentation étoit un gros coussin de velours

noir, chargé d'une grande moire d'or, sur laquelle étoient posez le sceptre et la main de justice, et par dessus une riche couronne d'or fermée, couverte d'un grand crêpe.

Au haut de l'église étoit suspendue une grande couronne d'or, enchâssée dans un cadre octogone qui formoit une impériale, où étoit attaché un grand manteau royal doublé d'hermine qui couvroit la représentation, et dont les quatre bouts venoient répondre aux quatre coins du catafalque, où étoient les quatre vertus, la Foi, l'Espérance, la Charité et la Religion; chacune de six pieds de haut, et posée sur son piédestal, tenant chacune d'une main un coin du manteau, rehaussé d'un cordon d'or avec son gland, et de l'autre leurs attributs. Les piédestaux étoient à fond noir et à moulure d'or.

A la tête et aux pieds du catafalque, à côté des piédestaux, étoient quatre cierges ou torches de cire blanche, pesant chacune douze ocres ou trente-six livres. A quelque distance des Vertus, étoient suspendus quatre lustres de bois tourné à trois rangs de cierges. Les deux de la tête étoient dorez à fond noir, ayant sous le cul de lampe un gros gland d'or avec son cordon. Les deux des pieds étoient de même, excepté qu'ils étoient argentez.

Dans un cadre étoit l'épitaphe du Roy exprimée en ces termes :

D. O. M.	A la gloire de Dieu, très-bon et très-puissant.
STA, VIATOR, MIRARE, SPECTATOR, LUGE, LECTOR : JACET A DEO DATUS, A DEO ERECTUS, A DEO RAPTUS, COGNOMINE MAGNUS, FAMA MAJOR : GESTIS MAXIMUS : LUDOVICUS XIV. REX CHRISTIANUS, VITA FUNCTUS DIE Ia SEPTEMBRIS, A. J. MDCCXV. R. 73, ÆT. 77. R. I. P.	Arrêtez-vous ici, passant, considérez ce tombeau avec admiration, et lisez cette épitaphe avec douleur : Ici repose le corps du plus chrétien de tous les rois, Louis XIV du nom, surnommé le grand, plus grand encore par sa renommée, et très-grand par ses actions immortelles. Dieu l'a donné à son peuple, Dieu l'a conduit pendant sa vie, Dieu l'a récompensé à sa mort, arrivée le premier jour de septembre, l'an de Jésus-Christ 1715, la soixante-treizième de son règne, et la soixante-dix-septième de son âge.

ORDRE DE LA CÉRÉMONIE.

Le jour marqué pour commencer la cérémonie, les RR. PP. capucins, qui avoient invité les religieux des autres ordres, chantèrent avec eux dès le matin les vigiles et la grande-messe avec les absoutes.

A dix heures le même jour, chacun se rendit à l'église, et tous prirent leurs places, comme elles leur étoient marquées ; monsieur l'ambassadeur étoit vis à vis la chaire, proche le balustre du sanctuaire. Sa place étoit tendue de velours

noir, son fauteuil et son carreau de même; le marche-pied seulement couvert de drap noir.

Messieurs les marchands avoient leurs bancs couverts comme tous les autres de drap, et placés au-dessous de Son Excellence. Vis à vis monsieur l'ambassadeur étoient les bancs pour messieurs les Anglois et Hollandois. Leurs ambassadeurs étoient dans une tribune particulière.

Les côtés du catafalque étoient garnis de bancs pour les Grecs et les Arméniens.

On avoit fait encore un fermé sous le Guynetiki, qui ne suffisoit pas à cause des cabinets qu'il y avoit fallu faire pour des Turcs et des femmes turques qui ne vouloient pas être vus.

Dans ces chapelles étoient les religieux de différens ordres, savoir: les jésuites, les jacobins, les franciscains, les récolets, les cordeliers de Terre-Sainte et les capucins de Pera et de Galata.

La cérémonie dura trois jours consécutifs. L'ouverture en fut faite par le vicaire patriarchal de Constantinople, qui est archevêque *in partibus*. Il étoit en habits pontificaux et revêtu d'une chape de velours noir brodée d'or et galonnée tout autour, le chaperon de même avec une frange d'or et un gros gland au milieu; la chasuble et les dalmatiques de même; la chape de

velours pour l'assistant étoit moins riche. Les quatre chapes pour les chantres étoient de damas et leurs chaperons de satin blanc, aussi bien que les quatre dont étoient revêtus les supérieurs des communautés, assis aux quatre coins du catafalque sur des tabourets pendant le service, représentans les quatre Pères de l'Église.

Le vicaire patriarchal accompagné d'un assistant, du supérieur général des jésuites qui lui servoit de diacre, du provincial des franciscains qui lui servoit de sous-diacre, et de quatre de ses prêtres, fit un fort beau discours en italien sur le sujet de l'assemblée et entra ensuite dans son oraison funèbre qui fut fort applaudie. Le discours fini, on chanta le *dies iræ, etc.*, et ensuite la grande messe, après laquelle l'officiant avec tout le clergé, chacun un cierge à la main, de la pesanteur d'une livre pour les religieux, de deux livres pour les officians et de trois livres pour le vicaire patriarchal, vint faire les absoutes. La cérémonie ne finit qu'à deux heures, et chacun emporta son cierge.

Les deux jours suivans, le service se fit de même par d'autres que par le vicaire patriarchal, qui ne fit que les absoutes. Le premier jour l'oraison funèbre fut prononcée en françois par monsieur le doyen du chapitre de Naxis, et

l'autre aussi en françois par le R. P. Hilaire d'Arras, capucin missionnaire et préfet des jeunes drogmans du Roi.

Les officians pendant ces trois jours furent régalés chez Son Excellence, et les supérieurs des communautés mangèrent chez les capucins aux dépens de Messieurs du commerce. Chacun de ces jours on distribua six mille pains, plusieurs bœufs et moutons, et vingt-quatre mille aspres aux esclaves chrétiens des galères, chacun quatre aspres, qui font deux sols de notre monnoie.

Les trois jours suivans, les jacobins, les franciscains et les récolets vinrent chanter la grande messe en reconnoissance de la protection que feu Sa Majesté leur avoit accordée. On fit présent au vicaire patriarchal de dix sequins roupies valans 81 livres de France, et d'une mitre de moire d'argent.

On donna six sequins pour chaque oraison funèbre, deux sequins pour l'assistant à chaque messe, un sequin à chaque diacre et sous-diacre, un écu aux prêtres, aux chantres, et à ceux qui avoient représenté les quatre docteurs; trente sols à chaque religieux, vingt sols à chaque prêtre pour sa messe, et l'on paya encore les trois dernières grandes messes.

Messieurs du commerce ont fait tous ces frais qui sont montés à quinze mille livres.

Voilà, monsieur, le détail le plus circonstancié que j'aie pu vous faire de cette cérémonie funèbre, dont l'exécution a contenté ici toutes les personnes de bon goût, qui ont été d'autant plus surprises qu'elles ne s'attendoient pas à tant de délicatesse dans un pays où règnent souverainement l'ignorance et l'oubli des beaux-arts. Je manquerois à ce que je dois à la piété et à la libéralité de Son Excellence, si j'oubliois de vous dire qu'elle a racheté plusieurs esclaves chrétiens, ce qu'ont fait aussi plusieurs de nos messieurs à son exemple, et même nos RR. PP. capucins, voulans joindre à la prière et à l'aumône une action si chrétienne et si capable d'attirer les miséricordes de Dieu sur l'âme de feu notre pieux monarque. Je souhaite que le tout soit de votre goût, et de celui de nos amis, à qui vous pourrez en faire part.

L. P.

PROCÈS-VERBAL DE CE QUI S'EST PASSÉ AU LICT DE JUSTICE, TENU PAR LE ROY, LE JEUDY DOUZIÈME DE SEPTEMBRE 1715.

(Extrait des régistres de parlement, du jeudy douzième de septembre 1715.)

LE ROY LOUIS XVe. DU NOM, TENANT SON LICT DE JUSTICE EN SON PARLEMENT.

A SA DROITE, AUX HAUTS SIÉGES.

Le due d'Orléans, régent.
Le due de Bourboo.
Le comte de Charolois.
Le prince de Conty.
Le duc do Maine.
Le prince deDombes.
Le comte de Toulouse; princes du sang.

Et ensuite sur le reste du banc, et sur les deux autres que l'on avoit mis jusqu'au dernier des princes du sang, les ducs d Uzès,
de Montbazon,
de la Tremoille,

A SES PIEDS.

La doe de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre, faisaot la fonction de grand chambellan pour l'iodisposition du duc de Bouillon.

A DROITE.

Sur un tabouret au bas des degrez do siége royal, le maréchal de Villeroy, gouverneur du Roy.

A GAUCHE.

Sur un tabouret au bas des degrez du siége royal, la duchesse de Ventadour, gouvernante du Roy.

Et sur un banc particulier près d'elle, au-dessous des pairs

A SA GAUCHE, AUX HAUTS SIÉGES.

L'archevesque, due de Rheims.
L'évesque, due de Laon.
L'évesque, duc de Langres.
L'évesque, comte de Beauvais.
L'évesque, comte de Châlons.
L'évesque, comte de Noyon,
(Pairs ecclésiastiques.)

Et sur ce qui restoit du banc, et sur un autre qui avoit été mis devant, les

A SA DROITE, AUX HAUTS SIÉGES.

de Sully,
de Saint-Simon,
de Larochefoucault,
de Laforce,
de Rohan,
d'Albret,
Piney-Luxembourg,
d'Estrées,
de Grammont,
de la Meilleraye,
de Mortemart,
de Noailles,
d'Aumont,
de Charrost,
de Villars,
d'Harcourt,
de Fitz-James,
d'Antin,
de Chaulnes,
de Rohan-Rohan,
d'Ostun.

A GAUCHE

d'église, le duc de Villeroy, capitaine des gardes du corps en quartier; le marquis de Courtenvaux, capitaine des cent-suisses de la garde, et le marquis de Beringhen, chevalier de l'ordre, premier écuyer.

A SA GAUCHE, AUX HAUTS SIÉGES.

maréchaux :
d'Estrées,
de Chasteau-Regnault,
d'Huxelles,
de Tessé,
de Tallard,
de Matignon,
de Bezons,
de Montesquiou;
venus avec le Roy.

En la chaise où est le greffier en chef aux audiences publiques, couverte du tapis du siége royal, monsieur Voysin, chancelier de France, commandeur des ordres du Roy, vestu d'une robe de velours violet doublée de satin cramoisy.

Sur le banc ordinaire de messieurs les présidens au conseil.

Messire Jean-Antoine de Mesmes, chevalier, premier, messieurs les presidens Potier, Charron, de Lamoignon, Portail, Amelot, Le Pelletier et de Bailleul.

Dans le parquet, sur deux tabourets devant monsieur le chancelier, les sieurs Dreux, grand-maistre, et Desgranges, maistre des cérémonies.

Et au milieu du parquet, à genoux devant le Roy, deux huissiers, massiers du Roy, tenant leurs masses d'argent doré, et six hérauts d'armes.

A costé droit, sur deux bancs couverts de tapisseries de fleurs de lys, les conseillers d'État et les maistres des requestes venus avec monsieur le chancelier, en robe de satin noir.

Sur les trois bancs couverts de tapisseries dans le parquet, et sur le banc du premier et du second barreau, du costé de la cheminée, les conseillers d'honneur, maistres des requestes en robes rouges, conseillers de la grand'chambre, présidens des enquestes et des requestes,

Bouin. } conseillers
Leclerc. } d'honneur.
Monet.
Berrier. } maistres des
DeGourgues. } requestes.
Carré.

PRÉSIDENS DES ENQUESTES ET REQUESTES.

Amelot.
Gilbert.
Lambert.
Cochet.

CONSEILLERS DE LA GRAND'CHAMBRE.

Lenain,
Chevalier.
Portail.
Le Musnier.
Gaudart.
Dreux.
Huguet.
Le Feron.
Robert.
De Verthamont.
Dozien.

CONSEILLERS D'ESTAT.

Le Pelletier.
Daguesseau.
De Caumartin.
Fleuriau.
D'Argouges.
De Harlay.
Le Pelletier des Forts.
Desmarets de Vaubourg.
Trudaine.
L'Abbé de Pomponne.
De la Rochepot.

PRÉSIDENS DES ENQUESTES ET REQUESTES.	CONSEILLERS DE LA GRAND'CHAMBRE.	MAISTRES DES REQUESTES.
Frizon.	Brisart.	D'Ernothon.
De Lagarde.	De Bragelongue.	De Fieubet.
Chevalier.	De Creil.	Le Mairat.
Vallier.	Brayer.	Lefebvre de Boissy.
Poncet.	Chassepot.	Lefebvre d'Ozmenon.
Roland.	De la Porte.	
Bochard.	Cadeau.	
Dodun.	Fragnier.	
Lambert de Toriguy.	Ferrand.	
Berthier.	De Paris.	
Moreau.	Mandat.	
Leferon.	De Jassault.	
Henault.	Lucas.	
Du Tillet.	Morel.	
	D'Armaillé.	
	De Lagrange.	
	Du Monceau.	
	Pucelle.	
	De Vienne.	
	Menguy.	
	Vuisel.	

Les présidens des enquestes et requestes étoient meslés parmi les conseillers de la grand' chambre.

Sur un banc en entrant, vis-à-vis de messieurs les présidens, messieurs Colbert de Torcy, Phelypeaux de Pontchartrain, et Phelypeaux de la Vrillière, secrétaires d'Estat.

Et sur trois autres bancs à gauche dans le parquet, les sieurs abbé d'Estrées, comte de Sorre, comte de Guiscard, comte de Goesbriand, et d'Albergotti, chevaliers de l'ordre; et les sieurs marquis d'Arpajon, et de Nogent, comte de Lautrec, marquis de Saint-Germain Beaupré, de Vérac, comte de Grancey, marquis

de Lavallière, et d'Aubigny, et autres gouverneurs, lieutenans-généraux, baillifs et seneschaux, venus avec le Roy, autant qu'il en a pu tenir sur les bancs.

Et ensuite sur un siége à part, le sieur Belot, baillif du Palais.

A côté de la forme où estoient les secrétaires d'Estat; Dongois, greffier en chef, revestu de son épitoge; et à costé de luy, du Franc, l'un des principaux commis au greffe de la cour, servant en la grand'chambre, un bureau devant chacun d'eux, couvert de fleurs de lys.

Sur une forme ou banc derrière eux, de la Baune, greffier en chef criminel; et Mirey, Noüet et Isabeau, secrétaires de la cour.

Et sur un tabouret, le grand prevost de l'hostel, et le premier huissier en sa chaise à l'entrée du parquet.

En leurs places ordinaires les chambres assemblées, au bout du premier barreau jusqu'à la lanterne de la cheminée, avec les conseillers de la grand'chambre, et les présidens des enquestes et requestes.

Maistre Guillaume-François Joly de Fleury, avocat Maistre Henri-François d'Aguesseau, procureur général Maistre Guillaume de Lamoignon, avocat Maistre Germain-Louis Chauvelin, avocat	du Roy.

Et dans le surplus des bancs des deux costez, et sur quatre bancs qui avoient esté ajoustez de nouveau, derrière le dernier barreau, du costé de la cheminée, tant pour remplacer les places données aux conseillers de la grand' chambre, et présidens des enquestes et requestes, que pour augmenter le nombre des places ordinaires, les conseillers des enquestes et requestes, Canaye, de Ribodon, le Maistre, de Saint-Martin, Bourgoin, le Boindre, de Vrevin, Morel, d'Averdoin, de la Guillaumie, Baüyn, de Fortia, Simonet, Molé, Doublet, de Chavaudon, le Boistel, Pallu, Meliand, Delpech, de Rolinde, de Fourcy, Boutet, Duport, de Tourmon, Severt, Coignet, Alexandre, Bouvart, Regnault, d'Abos, Daguesseau, Nicolaï, de Louvancourt, le Begue, de Seré, de Léstoile, de Vienne, Cadeau, le Moine, Gorge, Aubry, de

Goislard, Coste, Annisson, Lamblin, le Vaillant, Boullet, Fornier, Rouillé, Lucas, Gautier, Genou, Lefebvre, Lafalluere, de Mesgrigny, Soulet, de Pleurs, Nau, Fraguier, de Monthulé, Tubeuf, le Rebours, Sevin, de Fieubat, du Puy, Mallet, Glucq, Anjorant, Nigot, Robert de Saint-Vincent, Dujardin, Lecocq et autres en grand nombre.

Et sur un cinquiesme banc, derrière ceux occupez par les conseillers des enquestes et requestes, gardé par l'ordre du grand maistre des cérémonies, estoient le sieur prince de Salm et autres princes et seigneurs estrangers.

La lanterne du costé du greffe estoit remplie par les femmes du service du Roy.

Et celle de la cheminée par le nonce du pape, le sieur Bailly de Mesmes, ambassadeur de Malte, celuy de Portugal et plusieurs autres ambassadeurs.

Ce jour de relevée, la cour, toutes les chambres assemblées, en robes et chaperons d'écarlate, attendant la venue du Roy, les officiers des gardes du corps saisis des portes du parlement, a eu avis sur les deux heures et demie que monsieur le chancelier venoit en la cour; ont esté députez pour l'aller recevoir au lieu accoustumé hors le parquet, messieurs Robert et de la Porte, con-

seillers de la grand'chambre, qui l'ont conduit, marchant à ses deux costés.

Monsieur le chancelier avoit une robe de velours violet, doublée de satin cramoisy, et il estoit suivi des conseillers d'Estat et maistres des requestes ci-dessus nommés, en robe de satin noir.

Messieurs les présidens se sont levez lorsque monsieur le chancelier a paru à l'entrée du parquet, et il a pris place sur le banc au-dessus de monsieur le premier président.

Messieurs les présidens sont allez prendre leurs mortiers et leurs fourrures en la quatriesme chambre des enquestes, et lorsqu'ils en ont esté revenus, monsieur le premier président y est allé.

Monsieur le chancelier s'est levé de sa place, quand messieurs les présidens et monsieur le premier président sont rentrés.

Sur les trois heures après midy, un officier des gardes du corps est venu avertir la cour que le Roy étoit à la Sainte-Chapelle : aussitost, messieurs les présidens Potier, Charron, de Lamoignon et Portail, et messieurs le Musnier, Robert, Lenain, Chevalier, Gaudart et Huguet, conseillers, ont esté députez pour l'aller saluer de la part de la compagnie, et ils l'ont conduit en la

cour, marchant, les présidens à ses costez, et les conseillers derrière luy, et le premier huissier entre les deux massiers du Roy, immédiatement devant sa personne.

Le Roy estoit en habit violet et porté, lorsqu'il entra dans le parquet, par le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre, et soutenu par le duc de Villeroy, capitaine des gardes en quartier, et portant aussi la queue de son manteau, et par la duchesse de Ventadour, sa gouvernante; précédé de monsieur le duc d'Orléans, régent, des ducs de Bourbon, comte de Charolois, prince de Conty, duc du Mayne, prince de Dombes et comte de Toulouse, princes du sang; suivi des ducs de Noailles, de Charrost et d'Harcourt, capitaines de ses gardes du corps, des maréchaux de France et autres seigneurs de sa cour.

Lorsqu'il a esté dans son siége royal, monsieur le chancelier est passé en sa chaise, sortant de dessus le banc de messieurs les présidens.

Après que chacun a esté placé suivant l'ordre cy-dessus marqué, le Roy ostant son chapeau et le remettant, a dit:

« Messieurs, je suis venu icy pour vous assurer de mon affection; monsieur le chancelier vous dira ma volonté. »

Monsieur le chancelier est monté au siége royal, a mis le genouil en terre, et a demandé au Roy la permission de parler, puis il est revenu en sa place et couvert,

A dit : « Messieurs, dans l'accablement de douleur où nous sommes, causée par la perte que nous venons de faire, c'est un grand sujet de consolation de voir revivre toutes nos espérances dans la personne du jeune Roy.

« Les grandes actions du Roy son bisayeul, ont fait pendant sa vie l'admiration et l'étonnement de toute l'Europe.

« Il a esté encore plus grand et plus admirable dans les derniers jours qui ont précédé sa mort ; on n'a jamais vu tant de fermeté, tant de religion, et tant de présence d'esprit qu'il en a marqué jusques à son dernier moment.

« Sa prévoyance et l'amour qu'il avoit pour son peuple, l'avoient engagé pendant qu'il estoit en santé, à porter sa vüe sur l'avenir ; ses dernières volontez, dont cette auguste compagnie a esté dépositaire, ont esté lues ; la conjecture présente a fait connoistre la nécessité d'y apporter plusieurs changemens, c'est ce qui a esté fait par l'arrest du deuxième de ce mois ; le Roy vient tenir son lict de justice, pour le confirmer par sa présence et sou autorité.

« Ce que nous apercevons dans le successeur de la couronne du Roy défunt, nous fait espérer qu'il sera aussi l'héritier de toutes ses vertus; on voit déjà paroistre dans les premiers mouvemens de la plus tendre jeunesse, tout ce qui indique la bonté du cœur avec la vivacité de l'esprit, et on connoist à ne s'y point tromper, qu'il ne manque que quelques années pour développer et porter ensuite jusqu'au plus haut degré de perfection, les mesmes vertus qui brilloient avec tant d'éclat dans le Roy que la mort vient de nous enlever.

« Le Roy mourant a donné au Roy, son arrière petit-fils, les dernières marques de sa tendresse, en l'instruisant en peu de paroles de ce qu'il auroit à faire pendant son règne, pour rendre ses peuples heureux; ces paroles et instructions demeureront pour toujours fortement gravées et imprimées dans le cœur et dans l'esprit du jeune Roy; les personnes chargées du soin de son éducation, luy en rappelleront souvent le souvenir: quel modèle plus parfait; quelle règle plus sûre pourroit-on lui proposer?

« Tout ce que nous devons de reconnoissance à la mémoire du Roy défunt; tout ce que nous avons eû pour luy, pendant sa vie, de sentimens d'attachement, d'amour, de soumission, d'obéis-

sance et de fidélité; tout doit estre réuni dans la personne du jeune Roy.

« Son autorité sera exercée par un prince régent, auquel ce titre est dû par sa naissance; il renferme dans sa personne avec un esprit pénétrant et sublime, toutes les grandes qualitez que nous regardons depuis long-tems presque comme naturelles et héréditaires dans le sang royal; toutes ses vues se portent au soulagement du peuple, et son conseil sera composé des personnes qui ont le plus d'expérience et de capacité, en sorte que tout concourt à rendre cette autorité respectable, et elle doit avoir la mesme force et trouver le mesme esprit d'obéissance qui estoit rendue au Roy que nous venons de perdre.

« Tous les membres de l'Estat doivent estre unanimement pénétrez de ce sentiment qui est conforme à leur devoir; mais il est nécessaire que chacun s'efforce d'en donner plus particulièrement des marques dans ce tems de minorité, pour oster aux puissances étrangères toute idée de trouble et de division dans le royaume; c'est le seul moyen de maintenir l'honneur de la nation, et d'assurer le bonheur et la tranquillité des peuples. »

Ce discours fini, monsieur le premier prési-

dent et tous messieurs les présidens et conseillers ont mis le genouil en terre, monsieur le chancelier les a fait lever sur-le-champ par l'ordre du Roy, et monsieur le premier président découvert, ainsi que tous messieurs les présidens et conseillers, a dit :

« Sire,

« La royauté est immortelle en France, quoyque nos Roys, comme les moindres de leurs sujets, soient tributaires de la nature.

« *Louis-le-Grand*, après un long et glorieux règne, en est la triste preuve.

« Ce cruel événement afflige et consterne tous les ordres du royaume, et pénètre de la plus vive douleur ce premier tribunal de l'État.

« Mais au moment fatal où le plus grand Roy du monde cesse de vivre, Vostre Majesté, par le droit de naissance, commence de régner.

« C'est le motif de l'auguste cérémonie qui assemble aujourd'hui dans ce sanctuaire de la justice, la cour des pairs et tout ce qu'il y a de plus grand dans le royaume; c'est ce qui y attire, par l'amour que nous avons pour nos Roys et par la pompe du spectacle, ce concours extraordinaire de peuple de tout âge et de toute condition.

« Tous s'empressent à l'envy de vous contempler sur vostre lict de justice, comme l'image visible de Dieu sur la terre, de vous y voir exercer la première et la plus éclatante fonction de la royauté, et recevoir les hommages, les soumissions et le serment solennel de l'inviolable fidélité de vostre royaume.

« Outre cette protestation générale, le parlement supplie Vostre Majesté d'estre persuadée qu'estant attaché aux intérests de la couronne d'une façon plus étroite et plus immédiate, il considérera toujours comme le plus indispensable de ses devoirs, celuy d'en soutenir et d'en défendre les droits et les priviléges.

« Son dévoûment pour continuer de donner l'exemple à tous les ordres du royaume, répondra constamment à sa prééminence.

« On a vû dans tous les tems que, malgré la médiocrité de sa fortune, sa profession pour le service de l'État n'a point eu d'autres bornes que son impuissance.

« La tendresse de votre âge, Sire, ne nous alarme point.

« La divine Providence, qui du haut des cieux tient les rênes de vostre empire, a souvent pris plaisir à verser ses bénédictions sur la minorité de nos Roys.

« Clotaire second, Philippe-Auguste, saint Louis dont vous descendez, Louis-le-Juste et Louis-le-Grand, vostre bisayeul, à qui vous succédez, en sont de mémorables et de consolans exemples.

« Tout nous augure un pareil bonheur; la nature, nos loix et nos suffrages ont déféré la régence et le gouvernement de vostre royaume avec un applaudissement universel à monsieur le duc d'Orléans que nous regardons comme l'ange tutélaire de l'État.

« La sagesse, la prévoyance de ce grand prince, son zèle pour le bien public, suppléant à l'âge et à l'expérience qui manque à Vostre Majesté, nous font espérer qu'il n'aura rien plus à cœur que le soulagement de vos peuples, la défense des saintes libertez de l'Église gallicane qui sont le plus ferme appuy de vostre trône, et la splendeur de la justice.

« Ses projets sur les conseils, où il veut que la pluralité des suffrages décide, nous font espérer qu'il rétablira les affaires du royaume, en affermissant nostre repos et nostre félicité. Vostre éducation, qui sera le fondement de vostre religion et de vos mœurs, doit estre le chef-d'œuvre du sage et du pieux prince qui y préside et de ceux qui y sont associez.

« Je finis en demandant à Vostre Majesté pour son parlement, la continuation de la confiance et de la protection dont l'ont honoré les Roys vos ancestres, et principalement dans ces derniers tems, le feu Roy, en le commettant à la garde de son testament.

« C'est ce qui luy confirmera le droit et la possession où il est depuis tant de siècles, de rendre la justice à vos peuples, à vostre décharge, en vostre nom et par vostre autorité, en suivan toujours fidèlementles loix et les ordonnances. »

Monsieur le premier président ayant fini, monsieur le chancelier a fait ouvrir les portes, et il a ordonné à moy greffier en chef de lire l'arrest de la cour, du deux de ce mois, concernant la régence du royaume, ce que j'ay fait.

Puis il a excité les gens du Roy de prendre les conclusions qu'ils estimeroient convenables pour le bien de son service.

Les gens du Roy se sont mis à genoux et maistre Guillaume François Joly, avocat dudit seigneur, portant la parole, ont commencé de dire quelques mots, et monsieur le chancelier les a alors fait lever; ils ont continué et dit :

« Sire,

« La possession publique que Vostre Majesté

vient prendre du trône de ses ancestres; cette auguste cérémonie qui imprime le respect, ou plutost qui représente celuy qui est gravé dans tous les cœurs; ce concours de vos plus fidèles sujets qui applaudissent au droit que vostre naissance vous donne, semblent estre des sujets de consolation que le ciel nous envoye, après le funeste coup dont il vient de nous frapper.

« Nous avons perdu un Roy glorieux par les plus éclatantes prospérités, glorieux mesme par des revers, grand par toutes les vertus héroïques, jusques dans les derniers momens de sa vie, plus grand encore alors par toutes les vertus chrétiennes.

« Mais pourquoi renouveler en ce jour et vostre douleur et la nostre? Nous vous possédons, Sire, dans le sanctuaire de la justice : vous commencez vostre règne, et presque vostre vie, par venir vous asseoir au milieu de nous, et honorer de vostre présence ceux de vos sujets qui, dépositaires et interprètes des loix, sont plus en estat d'apprendre aux peuples combien est indispensable la loy qui engage à vous obéir; vous ne devez trouver icy que des transports de joye qui sont comme nos premiers hommages, d'autant plus dignes de vous plaire, qu'ils partent du fond de nos cœurs.

« Tout en effet conspire à nous donner les plus douces espérances ; c'est au milieu d'une paix profonde qui a esté presque le dernier ouvrage de la sagesse du Roy vostre bisayeul, qu'il laisse entre vos mains la destinée de ce grand royaume ; l'union qui règne au dedans, répond à la tranquillité du dehors ; une parfaite unanimité a réüny tous les vœux de cette compagnie, pour déférer la régence à un prince que la naissance et le mérite y avoient appelé, et nous regardons comme un présage certain de la félicité publique, le choix d'un régent si capable de l'estre : né avec un génie composé de chaque sorte d'esprit que demandent les différentes parties du gouvernement, honoré de tous par l'étendue de ses connoissances, chéry de tous par les qualités du cœur ; aussi grand par les talens militaires que par les vertus pacifiques, il fera respecter vostre autorité au dehors, il la fera aimer au dedans ; et prévenant ces inclinations si pleines de bontez qui éclatent dans toutes les actions de Vostre Majesté, il ne se servira de son pouvoir que pour gouster le plaisir de faire des heureux.

« Nous avons déjà un gage assuré de son affection pour les peuples, dans ces sages conseils dont il nous a tracé l'idée, qui, ayant pour objet chaque partie de l'ordre public, se rapporteront

tous par leur union au conseil supresme de la régence comme à leur centre, et formeront par cette heureuse harmonie le modèle d'un gouvernement accomply.

« Les princes du sang royal, destinez à estre dans ce conseil supresme, entreront dans les mesmes sentimens; animez par l'exemple de celuy qui en a esté établi le chef, une noble émulation les fera concourir avec une égale ardeur à votre gloire, Sire, et au bien de vostre royaume.

« L'heureuse éducation de Vostre Majesté nous assurera la durée de ces avantages; nous nous le promettons, Sire, de celuy à qui la surintendance en a esté confiée; c'est à cet ouvrage important qu'il employera tant de grandes qualitez qui ont formé en luy cette union si rare, mais si précieuse, de la science et de la vertu.

« Il vous apprendra que la véritable grandeur ne consiste point dans cet éclat extérieur qui vous environne, mais dans les vertus bienfaisantes qui vous attireront l'amour des peuples et leur respect intérieur. Il cultivera dans le cœur de Vostre Majesté ces sentimens de tendresse et d'humanité, qui déjà y ont pris naissance; c'est par luy enfin que vous serez instruit que la justice est le fondement des empires et que c'est par elle

que les Roys remplissent la première et la principale de leurs obligations. Nous espérons qu'elle sera la règle de toutes vos actions, et que vous honorerez toujours de vostre protection et de vostre confiance ceux qui ont esté établis pour la rendre à vostre décharge. Vous saurez, Sire, un jour par les histoires que ce premier tribunal de vostre royaume mérite également cette protection et cette confiance; que c'est à luy qu'est dû en partie le soutien d'une monarchie qui dure depuis tant de siècles, et que la fidélité pour nos Roys n'a jamais esté ébranlée dans cette compagnie.

« L'auguste père dont vous estes né, Sire, estoit persuadé de ces vérités et de toutes celles qui doivent estre gravées dans le cœur d'un grand Roy. Sa mort trop prompte a fait perdre un père au peuple aussi bien qu'à vous. Vous occupez un trosne qu'il occuperoit maintenant; lui-mesme auroit tenu la place de vostre ayeul, digne à jamais d'estre regretté par son humanité et par sa douceur. On vous dira, Sire, combien vous avez de vertu à nous remplacer; et nous espérons que cette obligation, quelque grande qu'elle soit, ne sera pas un trop grand poids pour Vostre Majesté.

« Déjà notre attention vive et intéressée cher-

che en vous des présages de l'avenir, et elle est pleinement satisfaite de tout ce qu'elle y trouve; l'air de majesté qui s'allie en vous à la douceur, l'esprit qui brille jusque dans la naïveté de vos discours, des traits de bonté qui ne peuvent partir que de la nature, tout nous promet ce que nous désirons.

« Fasse le Ciel que nous voyions croistre tous les jours avec vous des dispositions si heureuses; que parmy tant de règnes fameux dont notre histoire est remplie, le vostre ait un éclat singulier; et pour renfermer tous nos souhaits en un seul, puissiez-vous, Sire, égaler les vertus de votre bisayeul, et surpasser le nombre de ses années. »

— Et en finissant, ils ont pris les mesmes conclusions que celles sur lesquelles estoit intervenu l'arrest du deuxième de ce mois, dont ils ont requis l'exécution et la publication.

Ce fait, monsieur le chancelier est monté au Roy, a pris ses ordres le genouil en terre, et ensuite les avis du duc d'Orléans régent, des princes du sang, des pairs laïques estant sur les bancs d'en haut à droite, il est revenu passer devant le Roy, luy a fait une profonde révérence, et a esté à gauche prendre l'avis des pairs ecclésiastiques et des mareschaux de France venus avec le Roy.

Puis descendant dans le parquet, il a pris les voix de messieurs les présidens de la cour, de ceux qui estoient sur les bancs et sur les formes du parquet, qui ont voix délibérative en la cour, et dans les barreaux, celles des conseillers des enquestes et requestes.

Monsieur le chancelier est remonté au Roy pour lui rendre compte des avis de la compagnie, et estant redescendu en sa place et couvert, a prononcé :

« Le Roy séant en son lict de justice, de l'avis du duc d'Orléans et des autres princes du sang, pairs de France et officiers de la couronne, oüy, et ce requérant son procureur-général, a déclaré et déclare, conformément à l'arrest de son parlement du deuxième présent mois de septembre, monsieur le duc d'Orléans, Régent de France, pour avoir, en ladite qualité, l'administration des affaires du royaume, pendant la minorité du Roy; ordonne que le duc de Bourbon sera, dès à présent, chef du conseil de la régence, sous l'autorité de monsieur le duc d'Orléans, et y présidera en son absence; que les princes du sang royal auront aussi entrée audit conseil, lorsqu'ils auront atteint l'âge de 23 ans accomplis; et après la déclaration faite par monsieur le

duc d'Orléans, qu'il entend se conformer à la pluralité des suffrages dudit conseil de régence dans toutes les affaires, à l'exception des charges, emplois, bénéfices et grâces qu'il pourra accorder à qui bon luy semblera, après avoir consulté le conseil de régence, sans estre néantmoins assujeti à suivre la pluralité des voix à cet égard; ordonne qu'il pourra former le conseil de régence, mesme tels conseils inférieurs qu'il jugera à propos, et y admettre les personnes qu'il en estimera les plus dignes, le tout suivant le projet que monsieur le duc d'Orléans a déclaré qu'il communiquera à la cour; que le duc du Maine sera surintendant à l'éducation du Roy, l'autorité entière et le commandement sur les troupes de la maison dudit seigneur Roy, mesme sur celles qui sont employées à la garde de sa personne; demeurant à monsieur le duc d'Orléans, et sans aucune supériorité du duc du Maine sur le duc de Bourbon, grand-maistre de la maison du Roy; ordonne que des duplicata du présent arrest seront envoyez aux autres parlemens du royaume, et des copies collationnées aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y estre lues, publiées et régistrées; enjoint aux substituts du procureur-général du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la cour dans un

mois. Fait en parlement, le Roy y séant en son lict de justice, le douzième septembre mil sept cens quinze.

Signé Dongois.

CHAPITRE III.

Les soussignez de l'ordre de la noblesse, estant instruits de la contestation formée entre les princes legitimes et les princes legitimez au sujet de l'édit de 1714, et de la declaration de 1715; ensemble de la requeste presentée par les princes legitimez, dans laquelle ils ont demandé le renvoy à la majorité; et en cas que le Roy juge à propos de décider pendant sa minorité, il luy plaise ne rien prononcer sur la succession à la couronne, avant que les estats du royaume juridiquement assemblez, n'ayent déliberé de l'interest que la nation peut avoir aux dispositions de l'édit du feu Roy, concernant la succession à la couronne, et s'il luy est utile et avantageux d'en demander la revocation, au préjudice de laquelle demande il a esté rendu un arrest qui ordonne que les requestes et memoires des princes seront remis entre les mains des avocats et procureurs generaux du parlement de Paris, pour, aprés

les avoir entendus en son conseil, estre pourvû sur lesdites requestes et memoires, lequel arrest a esté suivi d'un autre, qui ordonne que les requestes et memoires seront remis entre les mains du sieur de Saint-Contest, conseiller d'Estat, ensemble les autres requestes, memoires et pieces qui pourront estre presentées au Roy, dans le vingtiéme du present mois, pour, aprés que lesdites requestes, memoires et pieces auront esté vûës et examinées par le sieur de Saint-Contest, avec les sieurs Pelletier, Amelot, Nointel, d'Argenson et de la Bourdonnaye, aussi conseillers d'Estat, en estre déliberé au conseil d'Estat, ainsi qu'il appartiendra: ce qui faitpresumer que l'on veutrendre un jugement sans assembler la nation. Comme la noblesse est capitalement interessée dans une question qui regarde la succession à la couronne, et que le plus beau de ses privileges seroit aneanti, si elle n'estoit appelée suivant les regles du royaume à cette décision, en attendant qu'il luy soit permis de s'expliquer par les formes ordinaires par ses deputez. Comme il ne seroit pas juste qu'elle n'eust aucunes voix pour reclamer dans une occasion aussi importante, où il s'agit de la conservation du plus grand de ses droits, nous soussignez, protestons de nullité contre tous les jugemens qui pourroient estre rendus sans

l'assemblée des Estats generaux, directement ou indirectement, sur l'édit de 1714. En ce qui concerne la succession à la couronne, declarant que nous nous pourvoirons devant le Roy majeur, pour faire reparer tout ce qui pourroit estre fait au préjudice de la presente protestation; en foy de quoy avons signé le present acte. Fait à Paris ce onziéme jour de juin mil sept cens dix-sept.

Signé sans distinction, ni difference des rangs et maisons, afin que personne n'y puisse trouver à redire.

Guillaume Alexandre de Vieuxpont, Anne Pierre Davy de la Pailleterye, Loüis Benigne de Beaufremont, Hector de la Tour du Pin de Montauban, Pierre de Jaucourt, Jean Severe de Rieux, Matthieu de la Rochefoucault, Loüis François de Marans, Jean Christin de Wateville Conflans, Alexis Henry de Chastillon, commandeur des ordres du Roy, le chevalier François Marye Dogareiz de Saint Germain, Jules Depas Feuquier, Henry Loüis de Caumont, Claude de Polignac, Jean François Mauclere Muzanchere, Loüis de Mailly, Charles Loüis Culy de Marsillac, Anne Loüis Henry Dubois de Daubrey, Loüis Mailly de Rubempré, Nicolas Joseph Baltazard de Langlade du Chaila, Loüis Vincent de Gois-

briand, chevalier des ordres du Roy, Jean Henry Fourcher marquis de Circé, le chevalier Henry Perrot de Saint-Diéé, commandeur de Liege, Jean-Baptiste Darrot marquis de Poupeliniere, Loüis Vincent de Belloy de Franciere, René Brandelis Champagne marquis de Villaines, de Vallée Champfleur, Paul Victor Auguste le Fevre de Caumartin, chevalier de Malte, Joseph de Bresal, Anne Charles de la Roüere, Loüis Joseph d'Alencourt de Baulenviliers, François de Valcroissant, Pierre de Clerment Gallerande, Claude Charles de Laval, François de Briqueville la Luserne, Charles le Tonnellier Breteüil, Scipion de Polignac, Guillaume Antoine de Chastelux.

CHAPITRE V.

Lettre autographe de l'abbé Alberony au duc d'Orléans.

26 may 1715.

Monseigneur,

Je m'estimeray trop heureux, Monseigneur, si je pouvois mériter l'honneur que V. A. R. me fait de croire que j'ay eu quelque part à faire connoître une vérité que la malice du gouvernement passé a voulu toujours tenir cachée à leurs MM. CC. Enfin, Dieu mercy, il est arrivé le tems *d'un éclaircissement général qui a estably V. A. R. dans la situation qu'elle a toujours méritée*, et qui étoit bien due à l'amitié et au zèle avec lequel V. A. R. a été toujours attachée au Roy catholique. Ce que je puis assurer V. A. R., c'est qu'étant la Reyne très-informée et très-persuadée de cette vérité, elle n'a pas balancé d'y contribuer de son côté, et S. M. a été ravie

d'y réussir pour pouvoir marquer à tout le monde l'amitié sincère et l'estime très-particulière qu'elle a pour V. A. R., et sur laquelle elle peut compter à l'avenir. A l'égard de S. A. Monseigneur le duc de Parme mon maître, il ne pouvoit s'intéresser davantage de ce qu'il a fait dans cette affaire, et j'en puis bien assurer V. A. R.

Pour moi, Monseigneur, je la supplie de me regarder comme une personne qui lui sera respectueusement et fidellement attachée, qui se fera un très-grand honneur et un plaisir très-sensible de lui obéir, et qui sera à jamais avec un profond respect,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

ALBERONY.

M. de Saint-Agnan arriva ici hier à trois heures du soir, et aussytôt quil présenta la lettre du Roy T. C., le Roy catholique despêcha un courrier à Ségovie pour mettre en liberté ces deux prisonniers.

Aranjuez, 26 mai 1715.

PRÉCIS DE LA RENONCIATION DE PHILIPPE V.

« De mon propre mouvement, de ma libre, « franche et pure volonté, moi Dom Philippe, « par la grace de Dieu, roi de Castille, etc., « etc., je renonce, par le présent acte, pour « toujours et à jamais, pour moi-même et pour « mes héritiers et successeurs, à toutes préten- « tions, droits et titres que moi ou quelques « autres de mes descendans que ce soit, aient, « dès à-présent, ou puissent avoir, en quelque « tems que ce puisse à l'avenir, à la succession « de la couronne de France; je les abandonne « et m'en désiste pour moi et pour eux.

« Je veux et consens, pour moi et mesdits « descendans, que, dès à-présent comme alors, « moi et mes descendans, étant exclus, inhabiles « et incapables, l'on regarde ce droit comme « passé et transféré à celui qui se trouvera sui-

« vre en degré immédiat au roi, par la mort « duquel la vacance arrivera... de même que si « moi et mes descendans ne fussions jamais ve- « nus au monde.

« Je veux et consens pour moi-même et pour « mes descendans que, dès à-présent comme « alors, ce droit soit regardé et considéré comme « passé et transféré au duc de Berry, mon frère, « et à ses enfans et descendans mâles, nés en « légitime mariage; et, au défaut de ces lignes « masculines, au duc d'Orléans, mon oncle, et « à ses enfans et descendans mâles, nés en légi- « time mariage; et, au défaut de ces lignes, à « mon cousin le duc de Bourbon et à ses en- « fans et descendans mâles, nés en légitime ma- « riage, et ainsi successivement à tous les prin- « ces du Sang de France....

« Si, de fait, ou sous quelques prétextes, nous « voulions nous emparer du royaume de France « par la force des armes, faisant ou excitant une « guerre offensive ou défensive, *je veux, dès à-* « *présent comme alors, qu'elle soit tenue, jugée* « *et déclarée pour illicite, injuste, mal entre-* « *prise, et pour violence, invasion et usurpation* « *faite contre la raison et contre la conscience;* « *et qu'au contraire on juge et qualifie juste,* « *licite et permise, celle qui sera faite et excitée*

« *par celui qui, au moyen de mon exclusion et*
« *de celle de mesdits enfans et descendans, devra*
« *succéder à la couronne de France : que ses su-*
« *jets et naturels aient à le recevoir, à lui obéir,*
« *à lui prêter le serment et hommage de fidélité,*
« *comme à leur roi et seigneur légitime, et à le*
« *servir.*

« J'engage de nouveau ma foi et parole royale,
« et je jure solennellement par les évangiles con-
« tenus en ce missel, sur lequel je pose la main
« droite, que j'observerai, maintiendrai et ac-
« complirai le présent écrit et acte de renoncia-
« tion, tant pour moi que pour tous mes suc-
« cesseurs, héritiers et descendans, dans toutes
« les clauses qui y sont contenues, selon la con-
« struction et le sens le plus naturel, le plus
« littéral et le plus évident; que je n'ai point
« demandé ni ne demanderai point d'être relevé
« de ce serment; et que si quelques personnes
« particulières le demandoient, ou que si cette
« dispense m'étoit donnée MOTU PROPRIO, je ne
« m'en servirai ni ne m'en prévaudrai, mais
« plutôt en ce cas je fais un autre serment que
« celui-ci subsistera et demeurera toujours,
« nonobstant toutes dispenses qui m'auroient
« été accordées. »

LETTRES-PATENTES DU ROI, QUI ADMETTENT LES RENONCIATIONS DU ROI D'ESPAGNE.

(Données à Versailles au mois de mars 1713, et registrées au parlement, le 15 du même mois.)

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous présens et venir, salut : Dans les différentes révolutions d'une guerre, où nous n'avons combattu que pour soutenir la justice des droits du Roi, notre très-cher et très-amé frère et petit-fils, sur la monarchie d'Espagne, nous n'avons jamais cessé de désirer la paix. Les succès les plus heureux ne nous ont point ébloui, et les événemens contraires dont la main de Dieu s'est servie pour nous éprouver, plutôt que pour nous perdre, ont trouvé ce désir en nous, et ne l'y ont pas fait naître. Mais les tems marqués par la Providence divine pour le repos de l'Europe n'étaient pas encore arrivés ; la crainte éloignée, de voir un jour notre couronne et celle d'Espagne portées par un même prince, faisoit toujours une égale impression sur les puissances qui s'étoient unies contre

nous; et cette crainte, qui avoit été la principale cause de la guerre, sembloit mettre aussi un obstacle insurmontable à la paix. Enfin, après plusieurs négociations inutiles, Dieu, touché des maux et des gémissemens de tant de peuples, a daigné ouvrir un chemin plus sûr pour parvenir à une paix si difficile; mais les mêmes alarmes subsistant toujours, la première et la principale condition qui nous a été proposée par notre très-chère et très-amée sœur, la reine de la Grande-Bretagne, comme le fondement essentiel et nécessaire des traités, a été que le roi d'Espagne, notredit frère et petit-fils, conservant la monarchie d'Espagne et des Indes, renonçât pour lui et pour ses descendans à perpétuité, aux droits que sa naissance pouvoit jamais donner à lui et à eux sur notre couronne; que réciproquement notre très-cher et amé petit-fils le duc de Berry, et notre très-cher et très-amé neveu le duc d'Orléans, renonçassent aussi pour eux et pour leurs descendans mâles et femelles à perpétuité, à leurs droits sur la monarchie d'Espagne et des Indes: notredite sœur nous a fait représenter que, sans une assurance formelle et positive sur ce point, qui seul pouvoit être le lien de la paix, l'Europe ne serait jamais en repos, toutes les puissances

qui la partagent étant également persuadées qu'il étoit de leur intérêt général et de leur sûreté commune, de continuer une guerre dont personne ne peut prévoir la fin, plutôt que d'être exposées à voir le même prince devenir un jour le maître de deux monarchies aussi puissantes que celles de France et d'Espagne. Mais comme cette princesse, dont nous ne pouvons louer assez le zèle infatigable pour le rétablissement de la tranquillité générale, sentit toute la répugnance que nous avions à consentir qu'un de nos enfans, si dignes de recueillir la succession de nos pères, en fût nécessairement exclus, si les malheurs dont il a plu à Dieu de nous affliger dans notre famille, nous enlevoient encore, dans la personne du Dauphin, notre très-cher et très-amé arrière-petit-fils, le seul reste des princes que notre royaume a si justement pleurés avec nous; elle entra dans notre peine, et après avoir cherché de concert des moyens plus doux pour assurer la paix, nous convînmes avec notredite sœur de proposer au roi d'Espagne d'autres États inférieurs, à la vérité, à ceux qu'il possède, mais dont la considération s'accroîtroit d'autant plus sous son règne, que, conservant ses droits en ce cas, il uniroit à notre couronne une partie de ces

mêmes Etats, s'il parvenoit un jour à notre succession. Nous employâmes donc les raisons les plus fortes pour lui persuader d'accepter cette alternative.

Nous lui fîmes connoître que le devoir de sa naissance étoit le premier qu'il dût consulter, qu'il se devoit à sa maison et à sa patrie, avant que d'être redevable à l'Espagne; que s'il manquoit à ses premiers engagemens, il regretteroit peut-être un jour, inutilement, d'avoir abandonné des droits qu'il ne seroit plus en état de soutenir. Nous ajoutâmes à ces raisons les motifs personnels d'amitié et de tendresse que nous crûmes capables de le toucher; le plaisir que nous aurions de le voir de temps en temps auprès de nous, et de passer avec lui une partie de nos jours, comme nous pouvions nous le promettre du voisinage des États qu'on lui offroit; la satisfaction de l'instruire nous-mêmes de l'état de nos affaires, et de nous reposer sur lui pour l'avenir; en sorte que si Dieu nous conservoit le Dauphin, nous pourrions donner à notre royaume, en la personne du Roi notre frère et petit-fils, un régent instruit dans l'art de régner, et que si cet enfant si précieux, à nous et à nos sujets, nous étoit encore enlevé, nous aurions au moins la consolation de laisser

à nos peuples un roi vertueux, propre à les gouverner, et qui réuniroit encore à notre couronne des États très-considérables. Nos instances, réitérées avec toute la force et toute la tendresse nécessaires pour persuader un fils qui mérite si justement les efforts que nous avons faits pour le conserver à la France, n'ont produit que des refus réitérés de sa part, d'abandonner jamais des sujets braves et fidèles, dont le zèle pour lui s'étoit distingué dans les conjonctures où son trône avoit paru le plus ébranlé; en sorte que, persistant avec une fermeté invincible dans sa première résolution, soutenant même qu'elle étoit plus glorieuse et plus avantageuse à notre maison et à notre royaume que celle que nous le pressions de prendre, il a déclaré dans l'assemblée des États du royaume d'Espagne, convoquée pour cet effet à Madrid, que, pour parvenir à la paix générale, et assurer la tranquillité de l'Europe par l'équilibre des puissances, il renonçoit de son propre mouvement, de sa volonté libre, et sans aucune contrainte, pour lui, ses héritiers et successeurs, pour toujours et à jamais, à toutes prétentions, droits et titres que lui ou aucun de ses descendans aient dès à-présent, ou puissent avoir, en quelque temps que ce soit à l'avenir, à la succes-

sion de notre couronne; qu'il s'en tenoit pour exclus, lui, ses enfans, héritiers et descendans à perpétuité; qu'il consentoit pour lui et pour eux que, dès à-présent comme alors, son droit et celui de ses descendans passât et fût transféré à celui des princes que la loi de succession et l'ordre de la naissance appelle ou appellera à hériter de notre couronne, au défaut de notredit frère et petit-fils le Roi d'Espagne et de ses descendans, ainsi qu'il est plus amplement spécifié par l'acte de renonciation admis par les États de son royaume; et, en conséquence, il a déclaré qu'il se désistoit spécialement du droit qui a pu être ajouté à celui de sa naissance, par nos lettres-patentes du mois de décembre 1700, par lesquelles nous avons déclaré que notre volonté étoit que le roi d'Espagne et ses descendans conservassent toujours les droits de leur naissance ou de leur origine, de la même manière que s'ils faisoient leur résidence actuelle dans notre royaume, et de l'enregistrement qui a été fait de nosdites lettres-patentes, tant dans notre cour de parlement que dans notre chambre des comptes, à Paris. Nous sentons, comme Roi et comme père, combien il eût été à désirer que la paix générale eût pu se conclure sans une renonciation qui fasse un si grand change-

ment dans notre Maison royale, et dans l'ordre ancien de succéder à notre couronne; mais nous sentons encore plus combien il est de notre devoir d'assurer promptement à nos sujets une paix qui leur est si nécessaire. Nous n'oublierons jamais les efforts qu'ils ont faits pour nous dans la longue durée d'une guerre que nous n'aurions pu soutenir, si leur zèle n'avoit encore plus d'étendue que leurs forces.

Le salut d'un peuple si fidèle est pour nous une loi suprême, qui doit l'emporter sur toute autre considération. C'est à cette loi que nous sacrifions aujourd'hui le droit d'un petit-fils qui nous est si cher; et, par le prix que la paix générale coûtera à notre tendresse, nous aurons au moins la consolation de témoigner à nos sujets qu'aux dépens de notre sang même, ils tiendront toujours le premier rang dans notre cœur. Pour ces causes et autres grandes considérations à ce nous mouvant, après avoir vu en notre conseil ledit acte de renonciation du roi d'Espagne notre très-cher et très-amé frère et petit-fils, du 5 novembre dernier, comme aussi les actes de renonciation que notredit petit-fils le duc de Berry et notredit neveu le duc d'Orléans, ont faits réciproquement de leurs droits à la couronne d'Espagne, tant pour eux que pour

leurs descendans mâles et femelles : en conséquence de la renonciation de notredit frère et petit-fils le roi d'Espagne, le tout ci-attaché avec une copie collationnée desdites lettres-patentes du mois de décembre 1700, sous le contre-scel de notre chancellerie : de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit, statué et ordonné, et, par ces présentes signées de notre main, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît, que ledit acte de renonciation de notredit frère et petit-fils le roi d'Espagne, et ceux de notre petit-fils le duc de Berry, et de notredit neveu le duc d'Orléans, que nous avons admis et admettons, soient enregistrés dans toutes nos cours de parlement, et chambres de nos comptes de notre royaume, et autres lieux où besoin sera, pour être exécutés selon leur forme et teneur; et en conséquence voulons et entendons que nosdites lettres-patentes du mois de décembre 1700 soient et demeurent nulles et comme non avenues; qu'elles nous soient rapportées, et qu'à la marge des registres de notredite cour de parlement et de notredite chambre des comptes où est l'enregistrement desdites lettres-patentes, l'extrait des présentes y soit mis et inséré pour mieux marquer nos intentions sur la révocation

et nullité desdites lettres. Voulons que conformément audit acte de renonciation de notredit frère et petit-fils le roi d'Espagne, il soit désormais regardé et considéré comme exclus de notre succession; que ses héritiers successeurs et descendans en soient aussi exclus à perpétuité et regardés comme inhabiles à la recueillir. Entendons qu'à leur défaut, tous droits qui pourroient en quelque temps que ce soit leur compéter et appartenir sur notredite couronne et succession de nos États, soient et demeurent transférés à notre très-cher et très-amé petit-fils le duc de Berry et ses enfans et descendans mâles, nés en loyal mariage; et successivement à leur défaut, à ceux des princes de notre maison royale et leurs descendans qui, par le droit de leur naissance et par l'ordre établi depuis la fondation de notre monarchie, devront succéder à notre couronne; si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement à Paris, que ces présentes avec les actes de renonciation faits par notredit frère et petit-fils le roi d'Espagne, par notredit petit-fils le duc de Berry, et par notredit neveu le duc d'Orléans, ils aient à faire lire, publier et registrer, et le contenu en iceux garder, observer et faire exécuter selon leur forme

et teneur, pleinement, paisiblement et perpétuellement; cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens, nonobstant toutes lois, statuts, us, coutumes, arrêts, réglemens et autres choses à ce contraires, auxquels et aux dérogatoires des dérogatoires y contenus nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence; car tel est notre bon plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles, au mois de mars, l'an de grâce 1713, et de notre règne le 70ᵉ. *Signé* Louis : et plus bas, par le Roi : Phelippeaux. *Visa* Phelippeaux; et scellé du grand sceau en cire verte sur lacs de soie rouge et verte.

CHAPITRE VI.

EXTRAIT DE L'INSTRUCTION DU ROY D'ESPAGNE DONNÉE AU PRINCE DE CHELAMAR, VENANT AUPRÈS DE SA M. T. C. EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, DATÉE D'ARANJUEZ, LE 19 MAY 1715.

QUANT à la situation présente de la France, l'âge avancé de S. M. T. C. et l'extrême jeunesse du Dauphin peuvent naturellement faire craindre que la mort de mon ayeul n'arrive avant que le Dauphin soit parvenu à sa majorité; il faut donc considérer que j'ai droit à la tutèle de ce jeune prince comme le parent le plus proche et que les lois de ce royaume-là y sont conformes, quoyque, suivant ce que l'on a appris, il paroît que le Roy peut y déroger dans cette supposition, et S. M. T. C. (comme il est public) ayant fait son testament et l'ayant remis cacheté

au parlement de Paris, l'on doit croire que non-seulement ce point est réglé, mais qu'en conséquence de l'intelligence étroite qui subsiste entre mon ayeul et moi, S. M. m'a nommé pour tuteur du Dauphin, et que, reconnoissant l'impossibilité où je me trouve d'exercer personnellement cette tutèle, elle a aussy désigné le sujet qui l'exercera en mon nom; et comme c'est là ce que l'on peut régulièrement supposer avoir été disposé par S. M. T. C. dans son testament, il paroît que mon droit se trouvant asseuré, il n'y a ny raison ny motif pour s'opposer à cette disposition, à moins que le sujet substitué ne fût reconnu pour mal affectionné à mon égard, et que je pusse craindre que, sous prétexte de gouverner le royaume de France, non-seulement il ne détruisît l'union nécessaire entre les deux monarchies, mais même qu'il ne s'efforçât de faire naître des troubles en Espagne. Pour s'asseurer sur un point aussy important, et pour prévenir ces inconvéniens, vous devés dans les conjonctures qui y seront propres et dans des conversations secrètes tâcher de tirer du marquis de Torcy la connoissance de la disposition faite par le Roy T. C. pour la tutèle, et si vous trouvés qu'elle est conforme à l'idée que j'ay qu'elle doit m'être donnée, et que l'on m'a sub-

stitué une personne d'une droiture reconnue et de mon entière confiance, vous me rendrés compte de ce que vous aurés pénétré; mais si le Roy de France s'étoit déterminé contre mon droit à nommer un autre tuteur, ou s'il avoit substitué quelque sujet suspect, alors vous ferés observer dans les termes les plus forts au marquis de Torcy l'extrême préjudice dont seroit pour moy une disposition aussy irrégulière, lorsque les liens étroits du sang, mon respect filial pour mon ayeul et mon affection naturelle pour la nation françoise doivent m'attirer l'attention la plus particulière et me font prétendre légitimement à l'exercice du droit qui m'appartient, vous presserés le marquis d'exposer ces importantes réflexions à S. M. T. C., et de lui représenter que je demande, comme intéressé, qu'elle me communique les dispositions de son testament à l'égard de la tutèle, et que pour asseurer la jouissance de mon droit, elle révoque par un codicille, après un examen mûr et convenable, la nomination d'un autre tuteur et qu'elle me désigne. Et quant au sujet substitué (supposé que S. M. T. C. m'ait nommé pour tuteur), il sera convenable et même nécessaire que j'en aye connoissance afin que s'il s'y trouvoit quelque difficulté on y apportât le remède.

Si le marquis de Torcy refuse de se charger de cette démarche, vous devrés la faire en mon nom et directement auprès du Roy mon ayeul, et vous l'accompagnerés des représentations les plus respectueuses et qui pourront convaincre S. M. de la justice de ma demande, et de la confiance entière où je suis qu'elle ne prendra pas une résolution aussy préjudiciable à ma dignité et à mon droit, et qui répondroit aussy peu au désir extrême que j'ay des plus grands avantages de mon neveu et du royaume de France. Il est encore possible que le Roy T. C. par son testament ait partagé les fonctions en nommant un gouverneur de la personne du Dauphin et en formant un conseil ou junte pour l'administration du royaume pendant la minorité; en ce cas, qui paroît le plus probable, il conviendra que vous employiés tout votre zèle et toute votre activité pour représenter avec force que le droit des parens les plus proches dans l'exercice de la tutèle ne s'étend pas seulement à la conversation et à l'éducation du mineur, mais encore à l'administration et au gouvernement de ses biens et de ses États. Car quand même je serois nommé pour la tutèle et que le sujet substitué me seroit agréable, si cela se réduisoit à être seulement chargé de la personne

du Dauphin, je recevrois un très-grand préjudice si le gouvernement du royaume de France étoit confié à un nombre de sujets dont les dispositions et les sentimens différens ne laisseroient pas lieu à une confiance égale de ma part, surtout après la connoissance et l'expérience que j'ay de la facilité avec laquelle on sacrifie dans les conseils les intérêts publics aux convenances particulières, ce qui pourroit produire une cessation de parfaite intelligence avec l'Espagne et de nouveaux systèmes de négociations avec les puissances étrangères, et affoibliroit l'engagement qu'ont les deux couronnes de se défendre mutuellement. C'est sur des motifs aussy puissans que vous devés appuyer, soit dans vos conversations avec le marquis de Torcy, ou auprès du Roy T. C., les instances que vous ferés, afin que S. M. me communique les dispositions de son testament, quels sont les sujets nommés pour le gouvernement et ses sentimens sur mon droit. Et vous m'informerés et me rendrés compte de tout. Vous devés observer encore que si les démarches dont je vous charge n'ont pas le succès qui est à désirer, ou que pendant que cette affaire se traitera, la mort du Roy T. C. arrive et que les dispositions faites par son testament à mon préjudice s'exé-

cutent, l'on vous remet pour ce cas et pour d'autres semblables un écrit signé de ma main, par lequel je vous donne pouvoir de former et de faire des protestations que vous trouverés convenables pour les présenter aux ministres, au parlement et aux personnes qu'il conviendra, pour rendre publique et authentique mon opposition et la résolution où je suis de maintenir mes droits dans leur entier, et ce jusqu'à ce que sur le compte que vous me rendrés l'on vous envoye de nouveaux ordres et les instructions que je jugeray convenables et que vous devrés suivre.

Dans la vue de cet événement et après la connoissance que vous aurés acquise des sujets bien intentionnés et affectionnés pour moy, vous vous appliquerés à découvrir s'ils sont disposés à s'engager à soutenir fortement mes droits et à former un party puissant, et vous me rendrés compte de leur nombre, de leur qualité et des adhérens et dépendans qu'ils auront tant à Paris que dans les provinces du royaume.

COPIE DE LA PROTESTATION DONT L'ORIGINAL EST JOINT A L'INSTRUCTION DE L'AMBASSADEUR.

Comme il est naturel dans l'âge avancé du

Roy T. C. mon ayeul, et dans l'extrême jeunesse du Dauphin, que le cas de la mort de mon ayeul arrive avant que le dauphin soit en âge de gouverner par luy-même le royaume de France, et le droit que j'ay d'être son tuteur, tant en qualité de parent le plus proche que par les dispositions des loix de ce royaume, étant incontestable, quoique je m'asseure et que j'espère de l'amour et de la tendresse du Roy mon ayeul qu'il ne manquera pas de faire attention à mon juste droit, en me nommant tuteur dudit prince, ou qu'il l'aura déjà ainsy déclaré dans le testament qu'il a fait, et qu'il a remis au parlemeut de Paris, et que, considérant l'impossibilité où je me trouve d'exercer personnellement cette tutèle, il aura désigné aussy ou désignera pour l'exercer en mon nom un sujet en qui j'aye toute confiance, de qui je sois parfaitement sûr, et qui me soit agréable, dans la vue de conserver la plus parfaite union entre les deux couronnes et le repos de la France; cependant comme il peut arriver que l'on fasse ou qu'il ait été fait des démarches contraires à cette juste disposition, qui est une suite de mon droit, ou que (ce qu'à Dieu ne plaise) le Roy mon ayeul meure sans l'avoir faite, et que d'autres princes ou ministres de France, conduits par leur inté-

rêt particulier et dans la vue d'avoir part au gouvernement, entreprennent chose contraire sans avoir l'attention que doivent de bons citoyens au repos public du royaume et aux intérêts du Dauphin, ou enfin que le Roy mon ayeul ait fait une disposition contraire dans son testament; et étant de mon devoir de me précautionner contre tous les événemens et contre ce que la mauvaise intention et la malice pourroient suggérer pour faire restreindre ou exclure mon droit. C'est pourquoy, j'ay résolu, pour tous lesdits cas et événemens, et pour tous autres semblables qui pourroient arriver, ou pour tout ce que l'on voudroit tenter à cet égard au préjudice de mon autorité et de mon droit à la tutèle du Dauphin, de donner et d'accorder en vertu de la présente à vous don Antoine de Judice, prince de Chelamar, gentilhomme de ma chambre et grand escuyer de la Reyne, qui allés en France en qualité de mon ambassadeur ordinaire, tout le pouvoir, autorité et faculté qui sera nécessaire, pour dans tous les cas susdits former et faire en mon nom les protestations nécessaires, que vous jugerés convenables pour empescher et rendre nulles les résolutions contraires qui se prendroient, et qu'après les avoir faites dans la forme la plus solemnelle, vous les

présentiés aux ministres, au parlement et autres personnes qu'il appartiendra et qu'il vous paroîtra convenable, afin de rendre publique et authentique mon opposition et la ferme résolution où je suis de ne point préjudicier et de maintenir dans leur entier mes droits appuyés et fondés sur les loix de France, et qui ne me sont pas moins acquis par mon affection particulière pour la nation. A l'effet de quoy, j'ay ordonné que l'on vous expédiât la présente, signée de ma main, scellée du sceau secret et contresignée de mon soussigné, premier secrétaire d'Estat, et du *Despacho universal.*

A Aranjuez, le 19 may 1715.

Yo El-Rey.

Joseph de Grimaldo.

Cellamare au marquis de Grimaldo.

A Paris, le 2 septembre 1715.

Voilà le détail exact et circonstancié de cette douloureuse quoique inévitable tragédie ; et comme le Roi notre maître ne laissera pas de remarquer que dans cette narration il n'est fait aucune mention de S. M., je dois présentement vous dire sur le point important de la régence, qu'aussitôt que je fus arrivé en cette cour, c'est-

à-dire il y a deux mois et demi, je commençai à tenir quelques discours qui avoient rapport à ce triste événement que je regardois comme inévitable, mais je n'ai pas cru devoir faire aucune diligence prématurée jusqu'à ce que les légers commencemens de l'indisposition du feu Roi me rendant attentif et me fesant l'impression qu'ils devoient, je ne négligeai aucune des démarches capables de faciliter le succès de ce que l'on s'étoit proposé. Je commençai donc avec adresse à traiter la matière avec les ministres les plus intimes non-seulement en leur représentant la justice des droits du Roi notre maître à la régence de France, mais encore en leur peignant des plus vives couleurs les conséquences dangereuses à craindre pour ce royaume, si S. M. se voyoit obligée à se montrer mécontente; je m'avançai même jusqu'à leur donner quelque connoissance des ordres que j'avois de faire dans toutes les formalités les protestations convenables, je les fis souvenir de l'établissement et de la force de la loi salique qui, quoiqu'elle ne se trouve pas enrégistrée, est tenue par tradition pour incontestable, et a toujours été observée comme inviolable. Je leur rappelai aussi une loi de Charles VI qui établit tuteur du prince mineur le prince du sang le plus proche, enfin il

n'y a eu aucune raison fondée et convenable que je n'aie employée, redoublant mes diligences à mesure que je voyois augmenter le danger où étoit le Roi, sans omettre de les faire souvenir de tout ce qui pouvoit produire quelque effet sur l'esprit du Roi T. C.; mais ça été inutilement et sans faire aucune impression, car la plupart ou même tous les ministres et courtisans tiennent pour point fixe et invariable que la régence de ce royaume doit s'exercer personnellement et qu'elle ne peut l'être par substitut. Lorsque j'ai voulu détruire cette objection par des exemples anciens des autres pays, tous, et même les plus affectionnés à notre maître, ont fermé les oreilles à cette proposition, et ont dit pour rendre leur avis incontestable que quand même, dans le cas dont il s'agissoit, on voudroit suivre une idée aussi irrégulière, la grande jalousie qu'en concevroient l'Angleterre et la Hollande, et qui donneroit lieu à une nouvelle et vive guerre, seroit un empêchement suffisant, et que tous ces motifs détourneroient le Roi T. C. de se prêter à cette vue; et c'est véritablement ce que l'effet a confirmé. Voyant donc une opposition aussi invincible et la conjoncture peu propre au succès, j'ai cru qu'il étoit convenable et même nécessaire de changer entièrement de conduite

en ne paroissant ni mécontent ni offensé, tâchant de faire chaque jour quelque progrès dans l'affection et dans la confiance du principal intéressé, évitant de donner lieu à aucunes plaintes en un cas aussi délicat, enfin en m'accommodant au tems pour en attendre un plus heureux, *et ployant pour ne pas rompre*, lorsque je ne voyois déjà plus de remède.

Ces raisons et plusieurs autres qui se présentent d'elles-mêmes, m'ont fait résoudre à suspendre pour le présent les protestations, quoique je me trouve avec un pouvoir suffisant pour les faire; car comme c'est une sorte d'armes qui conservent toute leur force tant qu'elles sont dans l'arsenal, et qui la perdent dans l'opération, j'ai jugé que je ne devois pas les employer dans une conjoncture aussi critique, d'autant que je les avois inutilement essayées en un autre tems. Et dans le cas présent, au lieu d'être utiles, elles auroient pu être très-dangereuses en aigrissant les esprits du gouvernement et du ministère, et le ressentiment auroit été plus vif si l'offense avoit été publique, et la seule plainte auroit même été regardée comme une injure; mais si nonobstant ces réflexions, qui selon mon foible jugement me paroissent bien fondées, le Roi notre maître persiste dans le senti-

ment que l'on doit faire les protestations, un délai aussi court ne diminue en rien le droit, et elles auront toujours la même force que si on les avoit faites sur-le-chmp; au contraire, il sera très à propos de disposer doucement les esprits à une démonstration aussi éclatante. Il est encore plus évident que jusqu'à ce que le testament se publie (ce qui se fera en plein parlement) on pourroit manquer son coup par une plainte anticipée, car il peut être que ce testament ait égard en quelque façon à l'honneur de Sa Majesté ainsi que plusieurs personnes en parlent : c'est pourquoi j'ai cru à propos d'attendre cette publication pour résoudre mûrement et avec connoissance ce qui convient au service du Roi, dont j'attendrai les ordres pour me confirmer dans mon sentiment ou pour changer de conduite.

(Archives des affaires étrangères.)

MANIFESTE DE PHILIPPE V.

« A nos très-chers et bien-aimez les trois « ordres du royaume de France, Clergé, No- « blesse et Tiers-État, salut.

« Depuis qu'il a plû à Dieu de nous appeler « au trône d'Espagne, où sa divine Providence « nous a maintenu malgré tant d'ennemis, non- « seulement par la force de nos armes et la fi- « délité de nos sujets, mais encore par la force « et la valeur de la nation françoise, nous avons « toujours conservé pour elle tous les sentimens « que la nature et la reconnoissance pouvoient « nous inspirer, et que les avis salutaires du « Roi notre auguste ayeul, de très-glorieuse « mémoire, n'avoient cessé de cultiver et de for- « tifier dans notre cœur. C'étoit par des motifs si « justes qu'après une longue et sanglante guerre, « pour procurer le repos à deux peuples qui

« nous étoient si chers, et qu'un intérêt com-
« mun sembloit avoir réunis à jamais, nous
« avons bien voulu consentir au démembrement
« de notre monarchie, et renoncer à l'exercice
« de nos droits naturels sur la couronne de
« France.

« Il ne tenoit qu'à l'Archiduc d'Autriche d'as-
« surer de sa part la tranquillité de l'Europe, en
« faisant avec nous une paix solide et durable;
« il pouvoit en renonçant aux chimériques pré-
« tentions qu'il avoit formées sur notre cou-
« ronne, s'assurer à lui-même la possession pai-
« sible des États usurpés sur nous. Mais ce prince
« qui n'a traité avec la France que par force, et
« pour avoir le tems de se préparer à de nou-
« velles hostilitez contre nous, a mieux aimé
« conserver ses faux titres, et nourrir ses per-
« nicieux desseins, que de concourir avec nous
« au bien général de la chrétienté, même
« dans le tems qu'elle étoit attaquée par les in-
« fidèles.

« Nous avons souffert le plus long-tems qu'il
« nous a été possible les infractions criantes
« qu'il a faites au traité de l'évacuation de la Ca-
« talogne et de Majorque : il est inutile de les
« répéter ici, puisqu'elles sont connues de tout
« le monde; mais enfin sa conduite, que notre

« patience rendoit tous les jours plus orgueil-
« leuse, ayant passé toutes les bornes de la rai-
« son, nous avons crû qu'il étoit de notre devoir
« essentiel de reprendre, par les moiens que
« Dieu nous a mis en mains, les païs de notre
« domination, dont il s'étoit rendu maître par
« la fraude et par la violence. Nous avons lieu
« d'espérer que toutes les puissances, avec qui
« nous avons traité dans le congrès d'Utrecht,
« et qui savent avec quelle fidélité nous avons
« observé tous les articles dont nous étions con-
« venu, nous aideront à venger notre injure,
« bien loin de se déclarer pour celui qui nous
« avoit insulté, d'autant plus que les garanties
« respectives les engageoient par des sermens so-
« lennels à ne pas permettre de pareilles contra-
« ventions. Cependant aujourd'hui nous voyons
« avec étonnement que ces garans de nos trai-
« tez, s'en déclarent eux-mêmes les premiers
« infracteurs, que par une conspiration sans
« exemple ils renversent à force ouverte ces
« mêmes conditions qu'ils ont exigées de nous,
« et que voulant favoriser en tout notre ennemi,
« qui par son insatiable ambition devoit être
« regardé comme l'ennemi commun de l'Europe,
« ils semblent avoir oublié non-seulement toutes
« les lois de l'honneur, mais leurs propres inté-

« rêts, pour s'enrichir de nos dépouilles. Au lieu « d'entrer avec nous en négociation réglée, et « dans les formes ordinaires, ainsi que nous l'a« vons toujours offert, ils nous ont porté des « conditions affreuses comme une loi tout écrite, « en nous menaçant de la guerre, si nous ne les « acceptions servilement.

« Après avoir senti comme nous, de quelle « importance il étoit pour la liberté de l'Europe « et de son commerce, que la Sicile ne passât « jamais au pouvoir de la maison d'Autriche, « ils commencent par vouloir livrer ce royaume « à l'Archiduc, et offrent au possesseur de cette « isle, celle de Sardaigne, qui nous appartient, « et que nous avons reconquise, comme s'il leur « étoit permis de le dédommager à nos dépens. « Mais si cette conduite doit nous paroître odieuse « de la part de l'Angleterre et de ceux qui pour« roient se joindre à elle contre nous, que de« vons-nous penser du prince qui, n'étant que « dépositaire de l'autorité royale en France, ose « s'en prévaloir et se liguer avec les anciens en« nemis de nos deux couronnes, sans avoir con« sulté, ni la nation française, ni les parlemens « du royaume, et sans avoir même donné le « tems au conseil de régence d'examiner la ma« tière pour en délibérer mûrement.

« Il a vû après la mort du Roi très-chrétien « notre ayeul, avec quelle tranquillité nous l'a- « vons laissé prendre possession de la régence, « pour gouverner le royaume de nos pères, pen- « dant la minorité du Roi nôtre très-cher neveu, « sans lui faire le moindre obstacle, et que nous « avons toujours persévéré dans le même silence, « parce que nous aurions mieux aimé mille fois « mourir que de troubler le repos de la France, « et d'inquiéter le reste de l'Europe, quoique « les lois fondamentales de ce royaume nous en « donnent l'administration préférablement à lui.

« Nous avons depuis entendu les plaintes qu'on « faisoit de tous côtez contre son gouverne- « ment, sur la dissipation des finances, l'oppres- « sion des peuples, le mépris des lois et des « remontrances juridiques. Quoique nous fus- « sions vivement touchez de ces désordres, nous « avons crû en devoir cacher le déplaisir au « fond de notre cœur, et nous ne sortirions pas « aujourd'hui du silence ni de la modération « que nous nous étions prescrits, si le duc « d'Orléans n'étoit sorti lui-même de toutes les « règles de la justice et de la nature, pour nous « opprimer, nous et le Roi notre très-cher « neveu.

« En effet, comment pouvoir souffrir plus

« long-tems des traitez où l'honneur de la « France et les intérêts du Roi son pupille sont « sacrifiez, quoique faits au nom de ce jeune « prince, dans l'unique vûë de lui succéder, et « surtout après avoir répandu par le public des « écrits infâmes qui annoncent sa mort pro- « chaine, et qui tâchent d'insinuer dans les es- « prits la force des renonciations au-dessus des « loix fondamentales! Un procédé si contraire « à ce que toutes les loix divines et humaines « exigent d'un oncle, d'un tuteur et d'un régent, « auroit dû seul exciter notre indignation, par « l'intérêt que nous prenons tant au bien de la « nation françoise qu'à la conservation du Roi « notre très-cher neveu.

« Mais un sujet qui nous touche encore plus « personnellement, est l'alliance qu'il vient de « signer avec l'Archiduc et l'Angleterre, après « avoir rejeté l'offre que nous lui faisions de « nous unir ensemble. Au moins devoit-il ob- « server une exacte neutralité, s'il la croyoit « nécessaire au bien de la France. Mais voulant « faire une ligue, n'étoit-il pas plus raisonnable « de se liguer avec son propre sang, que de s'ar- « mer contre lui en faveur des ennemis perpé- « tuels de notre maison?

« Cette indigne préférence ne déclare que

« trop à tout l'univers son opiniâtreté dans le « projet ambitieux dont il est uniquement occu- « pé, dont il veut acheter le succès aux dépens « des droits les plus sacrez.

« Ce n'est pas ici le lieu de dire que par cet « acharnement aveugle à suivre des prétentions « qui ne lui avoient point été disputées, il compte « pour rien de plonger les deux nations dans les « derniers malheurs. Nous voulons seulement « vous faire entendre que la conduite injurieuse « du duc d'Orléans ne diminuera jamais nôtre « sincère affection pour vous.

« Nous ne pourrons oublier que nous avons « reçu le jour dans vôtre sein, que vous nous « avez assûré la couronne que nous portons au « prix de votre sang. Rien ne sera capable d'é- « teindre dans notre cœur la tendresse que nous « sentons pour notre très-cher neveu votre Roi. « Et si le duc d'Orléans nous réduit à la cruelle « nécessité de défendre nos droits par les armes « contre ses attentats, ce ne sera jamais contre « vous que nous les porterons, bien persua- « dez que vous ne les prendrez jamais contre « nous.

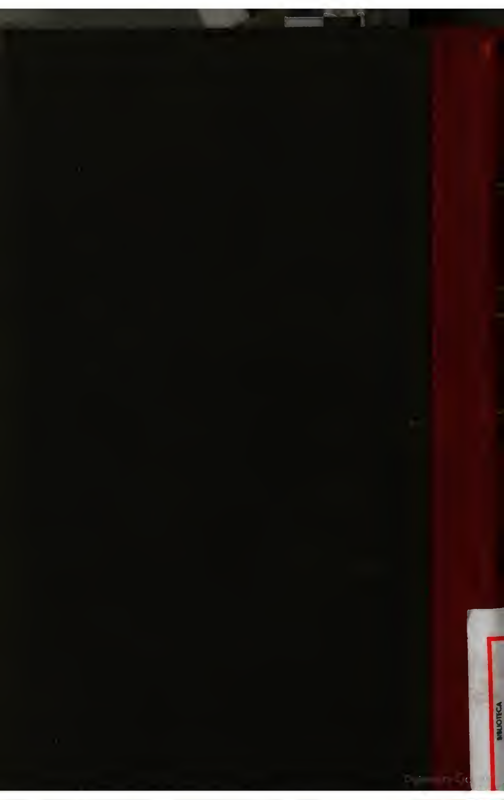
« Ce ne sera, au contraire, que pour tirer le « Roi notre très-cher neveu de l'oppression où « le régent le tient avec tous ses sujets, par les

« plus grands abus qui se soient jamais faits de « l'autorité confiée.

« Ce ne sera que pour procurer l'assemblée « des États-généraux, qui seuls peuvent remé- « dier aux maux présens, et prévenir ceux dont « on n'est que trop visiblement menacé. Nous « vous exhortons à seconder nos justes inten- « tions, et à vous unir à nous dans une vue si « salutaire au repos public.

« Nous espérons tout de vôtre zèle pour le « Roi votre Maître, de votre amitié pour nous, « et de l'attachement que vous avez à vos loix et « à votre patrie, et sur ce nous prions Dieu qu'il « vous ait, chers et bien aimez, en sa sainte et « digne garde. »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.


BIBLIOTECA